

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

*Rapport du commissaire aux comptes sur les
états financiers annuels*

Exercice clos le 31 décembre 2025

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

68, Avenue de la libération

BP 1172, Lomé - Togo

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil des Ministres, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, portant sur l'audit des états financiers annuels de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) tels qu'ils sont joints au présent rapport.

1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers annuels contenant des informations significatives sur les méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque à la fin de cet exercice conformément aux Normes Comptables IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (« ISA »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA) et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes résultant du défaut des contreparties sur un instrument financier lié au non-respect des engagements financiers totalement ou partiellement et peut avoir une incidence significative sur les résultats de la Banque. Pour couvrir ce risque auquel la banque est exposée, elle constitue des dépréciations sur ses expositions.

Dans le cadre de notre audit, nous avons mis en œuvre un certain nombre de diligences pour apprécier le caractère raisonnable des dépréciations constituées. Nous avons :

- pris connaissance du dispositif de contrôle interne encadrant la gestion des prêts à la clientèle ;
- pris connaissance du dispositif d'évaluation des provisions relatif aux prêts octroyés à la clientèle et apprécié le design et l'efficacité des contrôles internes mis en place par la banque ;
- examiné le modèle de calcul des ECL, nécessaire à la validation des dépréciations ;
- examiné les principes méthodologiques sous-jacents au modèle de calcul des ECL, au calibrage des principaux paramètres de risque, à l'approche Forward Looking afin d'apprécier le caractère approprié de ces paramètres ;
- apprécié le caractère approprié des paramètres du modèle utilisé par la Banque pour l'évaluation des pertes de crédit attendues ;
- apprécié la cohérence des données issues du système de gestion des risques avec les données comptables ;
- réalisé un contre-calcul indépendant des pertes attendues (ECL) afin d'apprécier le niveau de dépréciation comptabilisé par la Banque conformément à la norme IFRS 9 ;
- examiné le caractère approprié de la documentation des informations relatives aux créances octroyées à la clientèle et aux dépréciations y afférentes présentées dans les notes annexes aux états financiers annuels.

Au 31 décembre 2025, les créances sur la clientèle s'élèvent à un montant brut de FCFA 2 877 milliards. Les provisions pour dépréciation se chiffrent à un montant total de FCFA 183 milliards dont FCFA 20 milliards de dotations de dépréciations constituées au cours de l'exercice 2025. Les informations détaillées y relatives sont présentées dans les notes 5 « actifs financiers au coût amorti » et 17 « coût du risque » des annexes aux états financiers annuels de la Banque.

3.2. Instruments de couverture

La valorisation des instruments de couverture d'emprunt est considérée comme un point clé de notre audit compte tenu du caractère significatif de ces éléments et de la complexité du modèle de valorisation de ces instruments.

Dans le cadre de notre audit, nous avons mis en œuvre un certain nombre de diligences pour apprécier la correcte valorisation de ces instruments de couverture. Nous avons :

- pris connaissance des méthodes de valorisation appliquées aux instruments de couverture de la Banque;
- effectué une analyse détaillée des contrats de couverture de la Banque ;
- mené des contre-valorisations indépendantes des instruments de couverture ;
- apprécié l'efficacité des couvertures ;
- apprécié la cohérence entre les résultats des contre-valorisations et le montant de la juste valeur comptabilisé sur les instruments de couverture ;
- examiné le caractère approprié de la documentation des informations relatives à la valorisation des instruments de couverture présentées dans les notes annexes aux états financiers annuels.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille de dérivés comprend des forwards de change et des swaps de taux d'intérêt amortissables. La valeur notionnelle des contrats de change à terme s'élève à un montant de FCFA 1 904 milliards. Les informations détaillées y relatives sont présentées dans la note 19.2.1.1 « Comptabilité de couverture » des annexes aux états financiers annuels de la Banque.

Quant à l'encours des emprunts, il est essentiellement constitué de bons et obligations (eurobonds mobilisés en 2017, 2019, 2021 et 2025 sur le marché financier international) qui se chiffre à un montant de FCFA 2 075 milliards (note 9 passifs financiers au coût amorti).

3.3. Instruments de capitaux propres

La valorisation des instruments de capitaux propres est considérée comme un point clé de notre audit compte tenu de leur caractère significatif, de la sensibilité du choix des méthodes d'évaluation retenus par la Banque et des paramètres y afférents.

Dans le cadre de notre audit, nous avons mis en œuvre un certain nombre de diligences pour apprécier la correcte valorisation de ces instruments de capitaux propres. Nous avons :

- pris connaissance des méthodes de valorisation appliquées aux instruments de capitaux propres ;
- examiné la documentation relative aux prises de participation de la Banque ;
- examiné les hypothèses d'évaluation retenues par la Banque ;
- mené une contre-valorisation de ces instruments de capitaux propres ;
- apprécié la cohérence entre les résultats des contre-valorisations et le montant de la juste valeur comptabilisé sur les instruments de capitaux propres ;
- vérifié que les variations de la juste valeur d'une date de clôture à l'autre sont enregistrées soit en résultat, soit en capitaux propres conformément au classement retenu par la norme IFRS 9 ;
- examiné le caractère approprié de la documentation des informations relatives à la valorisation des instruments de capitaux propres présentées dans les notes annexes aux états financiers annuels.

Au 31 décembre 2025, les actifs financiers à la juste valeur s'élèvent à un montant de FCFA 174 milliards dont FCFA 11,3 milliards relatifs aux instruments comptabilisés à la juste valeur par le résultat (JVR) et FCFA 162,4 milliards relatifs aux instruments comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JV/OCI) non recyclables. Les informations détaillées y relatives sont présentées dans la note 6 « participations » des annexes aux états financiers annuels de la Banque.

4. Responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction relatives aux états financiers annuels

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux normes comptables IFRS ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport du commissaire aux comptes.

6. Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de la Banque.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Lomé, le 27 mars 2026

Deloitte Togo
Commissaire aux Comptes



Kodjo AKPATIGBE
Associé

ANNEXE PORTANT SUR LES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons aux exigences des Normes Internationales d'Audit (« ISA »).

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le *Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA)* et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit

des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
-
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

**Etats financiers annuels au
31 décembre 2025**



ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE LA BOAD

AU 31 DECEMBRE 2025

MARS 2026

SOMMAIRE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	7
NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD.....	8
NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS.....	8
NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES.....	29
NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	33
NOTE 5. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI.....	34
NOTE 6. PARTICIPATIONS.....	37
NOTE 7. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	42
NOTE 8. IMMOBILISATIONS.....	44
NOTE 9. PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI.....	46
NOTE 10. FONDS AFFECTÉS.....	48
NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	49
NOTE 12. PROVISIONS	51
NOTE 13. CAPITAUX PROPRES	53
NOTE 14. MARGE SUR INTERETS ET COMMISSIONS	56
NOTE 15. RISQUE DE CHANGE ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE.....	57
NOTE 16. DIVIDENDES REÇUS	58
NOTE 17. COÛT DU RISQUE.....	59
NOTE 18. AUTRES RESULTATS D'EXPLOITATION	59
NOTE 19. GESTION DES RISQUES	60
NOTE 20. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	83
NOTE 21. CONTRATS DE LOCATION.....	86
NOTE 22. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES.....	86
NOTE 23. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	88
NOTE 24. EFFETS DE LA SITUATION SECURITAIRE ET SOCIO-POLITIQUE SUR LES COMPTES DE LA BANQUE.....	89
NOTE 25. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	90

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	1 153 381	515 905
Actifs financiers au coût amorti	5	3 951 317	3 068 111
- Créances interbancaires		49 971	33 989
- Créances sur la clientèle		2 681 076	2 372 600
- Prêts au personnel		24 708	23 977
- Portefeuille titres de dettes		1 191 036	632 471
- Créances sur actionnaires à libérer		4 526	5 075
Participations	6	173 797	157 661
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat		11 372	10 625
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		162 425	147 036
Comptes de régularisation et actifs divers	7	63 740	130 214
- Actifs dérivés		26 868	108 895
- Comptes de régularisation actif		25 581	9 458
- Autres actifs		11 291	11 860
Immobilisations corporelles	8	6 729	6 966
Immeubles de placement	8	575	605
Immobilisations incorporelles	8	1 238	1 305
Actifs non courants détenus en vue de la vente	8	12 711	12 711
TOTAL ACTIF		5 363 488	3 893 477
PASSIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Passifs financiers au coût amorti	9	3 747 862	2 482 092
- Dettes interbancaires		211	7 913
- Dettes représentées par un titre		2 111 770	1 573 354
- Autres emprunts		1 235 330	772 090
- Dettes subordonnées		400 552	128 736
Fonds affectés	10	68 078	105 291
Comptes de régularisation et passifs divers	11	121 496	43 319
- Passifs dérivés		34 712	3 366
- Comptes de régularisation passif		71 919	24 351
- Autres passifs		14 866	15 601
Provisions	12	13 668	13 185
TOTAL Passifs		3 951 105	2 643 887
Capital		473 830	393 770
- Capital souscrit		1 525 750	1 525 750
- Capital sujet à appel		-892 170	-892 170
- Capital à libérer		-154 844	-230 529
- Coût lié à la libération différée du capital		-4 906	-9 281
Primes d'émission		2 622	2 622
Réserves		935 931	853 198
- Réserves affectées aux activités de dévelop.		76 050	76 050
- Réserves de juste valeur sur instruments de capitaux propres		47 559	50 284
- Réserves de couverture de flux de trésorerie		19 565	-17 580
- Autres réserves		7 821	26
- Résultats non distribués		744 065	706 554
- Réévaluation du passif au titre des régimes de retraites		-1 604	-1 538
- Résultat de l'exercice		42 476	39 402
TOTAL Capitaux propres	13	1 412 383	1 249 590
TOTAL PASSIFS et CAPITAUX PROPRES		5 363 488	3 893 477

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Compte de résultat	Note	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés		211 217	183 144
Intérêts et charges assimilées		-135 589	-93 534
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts)</i>		<i>75 628</i>	<i>89 610</i>
Commissions (produits)		9 687	8 213
Commissions (charges)		-7 173	-3 059
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts et commissions)</i>	14	<i>78 143</i>	<i>94 763</i>
Gains de change (a)		170 550	316
Pertes de change (b)		-415	-68 726
Gains/pertes sur instruments de couverture (c)		-150 517	84 009
<i>Gains/pertes nets sur devises (a+b+c)</i>	15	19 618	15 599
<i>Soustrait</i>		<i>97 761</i>	<i>110 362</i>
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres à la JV/R		800	443
Dividendes reçus	16	4 624	4 079
<i>Produit net bancaire</i>		103 185	114 885
<i>Coût du risque</i>	17	-20 652	-37 234
Dotations des Etats	18.1	3 200	3 200
Autres produits d'exploitation		236	169
Charges liées aux activités de développement	18.2	-1 171	-2 152
Charges générales d'exploitation	18.3	-42 289	-39 440
- Frais de personnel		-26 333	-23 888
- Amortissements		-1 506	-1 358
- Autres		-14 450	-14 194
Autres charges d'exploitation		-33	-27
<i>Autres résultats d'exploitation</i>	18	-40 057	-38 249
Résultat de la période		42 476	39 402
Autres éléments du résultat global			
Eléments susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (d)		37 144	-18 672
Couverture de flux de trésorerie		37 144	-18 672
Eléments non susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (e)		-2 791	-8 085
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres		-2 725	-7 868
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies		-66	-216
<i>Autres éléments du résultat global (d+e)</i>		34 353	-26 757
Résultat global		76 829	12 645

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres au 31 décembre 2024	Capital				Primes d'émission	Réserves						Total
	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Capital à libérer	Coût lié à la libération différée du capital		Réserves affectées aux activités de développement	Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres à la JVOCI (IFRS 9)	Valorisation des instruments de couverture	Résultats non distribués	
Capitaux propres au 1er janvier 2024	1 511 000	-892 170	-274 818	-17 911	2 622	76 050	26	-1 321	58 152	1 092	713 945	1 176 668
<i>Augmentation de capital capital sujet à appel</i>	14 750											14 750
<i>Augmentation des créances actionnaires de l'exercice</i>			-14 750									-14 750
<i>Effet d'actualisation du Coût lié à la libération différée du capital</i>			-8 630	8 630								0
<i>Libération de capital de l'exercice 2024</i>		0	67 669									67 669
<i>Affectation du résultat de l'exercice 2022</i>											-8 000	-8 000
<i>Résultat au 31 décembre 2024</i>											39 402	39 402
<i>Autres éléments du résultat global</i>												
Variation de résultats non distribués									0			0
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres (IFRS 9)									-7 868		0	-7 868
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves											608	608
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								-216				-216
Variation en OCI des instruments de couverture										-18 672		-18 672
<i>Sous-total autres éléments du Résultat global</i>	0	0	0	0	0	0	0	-216	-7 868	-18 672	608	-26 149
<i>Résultat global de l'exercice 2024</i>	0	0	0	0	0	0	0	-216	-7 868	-18 672	40 010	13 253
Total des transactions avec les actionnaires												
Solde au 31 décembre 2024	1 525 750	- 892 170	- 230 529	- 9 281	2 622	76 050	26	-1 538	50 284	-17 580	745 955	1 249 590

Variation des capitaux propres au 31 Décembre 2025	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Capital à libérer	Coût lié à la libération différée du capital	Primes d'émission	Réserves affectées aux activités de développement	Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres à la JVOCI (IFRS 9)	Valorisation des instruments de couverture	Résultats non distribués	Total
Capitaux propres au 1er janvier 2025	1 525 750	-892 170	-230 529	-9 281	2 622	76 050	26	-1 538	50 284	-17 580	745 956	1 249 590
Augmentation de capital capital sujet à appel	0											0
Augmentation des créances actionnaires de l'exercice			0									0
Effet d'actualisation du Coût lié à la libération différée du capital			-4 375	4 375								0
Libération de capital de l'exercice 2025			80 060									80 060
Affectation du résultat de l'exercice 2023											-8 500	-8 500
Résultat au 31 Décembre 2025											42 476	42 476
Réserves affectés à des fonds							7 795					7 795
Autres éléments du résultat global												
Redassement plus ou moins valeur sur titres cédés											0	0
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres (IFRS 9)									-2 725		0	-2 725
Redassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves											6 609	6 609
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								-66				-66
Variation en OCI des instruments de couverture										37 144		37 144
Sous-total autres éléments du Résultat global	0	0	0	0	0	0	0	-66	-2 725	37 144	6 609	40 963
Résultat global de l'exercice 2025	0	0	0	0	0	0	0	-66	-2 725	37 144	49 085	83 438
Transferts												0
Contributions et distributions												
Total des transactions avec les actionnaires												
Solde au 31 Décembre 2025	1 525 750	- 892 170	- 154 844	- 4 906	2 622	76 050	7 821	- 1 604	47 559	19 565	786 541	1 412 384

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Eléments	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		
Résultat de la période	42 476	39 402
<i>Ajustements liés à des éléments non-monétaires et autres éléments</i>		
Gains/pertes non réalisés	-19 179	-15 546
Gains de change	0	0
Perte de change	0	0
Dotations aux amortissements	1 506	1 358
Dépréciations	0	0
Coût du risque	20 652	37 234
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres évalués à la J/R	-800	-443
Autres éléments (*)	-2 922	-2 259
	-744	20 345
Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		
Créances interbancaires	-15 982	-29 690
Décaissement sur créances sur la clientèle	-689 150	-385 038
Remboursement sur créances sur la clientèle	497 831	580 353
Autres créances sur la clientèle	-133 103	-128 135
Prêts au personnel	-731	-1 841
Portefeuille titres	-563 219	-308 532
Autres créances	0	0
Autres actifs et compte de régularisation actifs	-15 710	-16 579
Dettes interbancaires	-7 702	1 099
Autres dettes	121 329	64 537
Autres passifs	8 913	38 181
	-797 523	-185 645
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a)	-755 791	-125 898
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-1 000	-1 882
Ventes d'immobilisations corporelles	27	16
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-187	-79
Ventes d'immobilisations incorporelles	0	0
Acquisitions de participations	-18 523	-5 859
Ventes de participations	7 071	570
Flux de trésorerie des activités d'investissement (b)	-12 611	-6 627
Flux de trésorerie des activités de financement		
Ressources provenant des actionnaires	84 039	71 785
Rachat d'actions	0	0
Émission de dettes	1 525 716	310 892
Remboursement/Dettes représentées par un titre	-71 678	-59 602
Remboursement/Autres emprunts	-132 199	-94 162
Flux de trésorerie des activités de financement (c)	1 405 878	228 913
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (a+b+c)	637 476	96 388
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	515 905	419 516
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 153 381	515 905
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES		
Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts et dividendes :		
Intérêts payés	107 190	84 402
Intérêts reçus	153 231	140 214
Dividendes reçus	4 624	2 322

(*) La ligne « autres éléments » est constituée de la neutralisation des plus ou moins-values de cession d'immobilisations, la sortie de trésorerie pour le paiement de la retraite du personnel et la neutralisation de l'effet d'actualisation de la subvention à verser par les Etats à la BOAD.

NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) créée par un traité signé le 14 novembre 1973.

La BOAD est devenue opérationnelle en 1976.

Etablissement public à caractère international, la BOAD a son Siège social à Lomé (TOGO) au 68, avenue de la libération et des Missions Résidentes dans chacune des capitales des sept autres pays de l'UEMOA.

Son actionnariat comprend, outre les Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), trois Etats européens (Allemagne, Royaume de Belgique et France), ainsi que la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement, la Chine populaire, Exim Bank Inde et le Royaume du Maroc.

La BOAD a pour objet, aux termes de l'article 2 de ses Statuts, de " *promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest*" en finançant des projets prioritaires de développement. Elle intervient dans les domaines suivants : développement rural, infrastructures de base, infrastructures modernes, télécommunications, énergies, ressources naturelles, industries, agro-industries, transport, tourisme, santé-éducation, institutions financières et autres services.

Pour financer ses activités, la Banque, aux termes de l'article 37 de ses statuts, peut émettre des emprunts sur le marché intérieur de l'Union ou sur les marchés financiers extérieurs et contracter des prêts auprès des organismes internationaux ou étrangers publics ou privés, de toutes durées d'échéance et de toutes conditions de remboursement, tant en monnaie de l'Union qu'en devises étrangères ou en unités de compte qu'il paraîtra convenable au Conseil d'Administration de la Banque.

Conformément à l'article 44 de ses statuts, la Banque, ses revenus, ses actifs, ainsi que les transactions et opérations qu'elle réalise au titre de ses statuts, sont exonérés de tous les impôts directs ou indirects. Il n'est perçu sur les obligations émises par la Banque ou les intérêts qui en proviennent, quel que soit le détenteur de ces titres, aucun impôt par les Etats ou les collectivités de l'Union.

NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS

Les principes comptables fondamentaux appliqués par la Banque sont résumés ci-dessous.

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers individuels de la Banque Ouest Africaine de Développement (« la Banque ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et les chiffres comparatifs de l'exercice 2024 ont été établis conformément aux « IFRS Accounting Standards », ci-après « IFRS » (International Financial Reporting Standards) telles qu'é émises par l'IASB (International Accounting Standards Board).

2.2 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Banque est le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA/XOF). C'est également sa monnaie de présentation.

Tous les chiffres des états financiers de la BOAD sont présentés en millions de FCFA (MFCFA) sauf précision contraire.

2.3 Base de présentation des informations financières : Continuité d'exploitation

Les états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation dans la mesure où la Banque n'a ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités ou de réduire de façon significative la taille de ses activités.

La Banque dispose des ressources suffisantes pour poursuivre son activité dans un avenir prévisible. Pour procéder à cette évaluation, la Direction de la Banque a pris en compte un large éventail d'informations, notamment les projections de rentabilité, les exigences réglementaires en matière de fonds propres et les besoins de financement. L'évaluation comprend également l'examen de scénarios économiques défavorables raisonnablement possibles et de leur impact potentiel sur la rentabilité, le capital et la liquidité de la Banque.

2.4 Principales bases d'évaluation

Les états financiers individuels sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants, évalués sur une base différente lors de chaque date de clôture :

Eléments	Base d'évaluation
Instruments financiers dérivés	Juste valeur
Instruments de capitaux propres détenus à la juste valeur par le résultat ou par les autres éléments du résultat global	Juste valeur
Valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies moins la juste valeur des actifs de régime	Juste valeur des actifs du régime, diminuée de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, limitée comme expliqué dans la Note 2.15.2.
Créances interbancaires, Créances sur la clientèle, Prêts au personnel, Portefeuille titres de dettes, Créances sur actionnaires à libérer, Dettes interbancaires, Dettes représentées par un titre, Autres emprunts et Dettes subordonnées classés en passifs financiers	Coût amorti

2.5 Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations

L'établissement des états financiers, conformément aux normes IFRS Accounting Standards de l'IASB, nécessite de la part de la Direction de la Banque, des estimations, des hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment.

Les principaux jugements

Classement

La politique comptable de la Banque exige que les actifs et les passifs financiers soient comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables. Cette décision exige un jugement significatif portant sur le classement.

Evaluation

Conformément à chaque catégorie, l'évaluation des actifs financiers de la Banque se fait conformément à IFRS 9 (prêts et créances, titres de capital détenus et portefeuille d'autres titres de dettes détenus).

(Cf. Note 2.8 relative à la classification des actifs financiers : évaluation du modèle d'entreprise dans lequel les actifs sont détenus et évaluation de la question de savoir si les termes contractuels de l'actif financier sont SPPI).

(Cf. les notes 19.1.5.2. et 19.1.6 (i) qui établissent des critères permettant de déterminer si le risque de crédit sur un actif financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, (ii) la méthodologie d'intégration des informations prospectives relatives à l'environnement macro-économique (forward-looking) dans l'estimation des ECL et (iii) les procédures de sélection et d'approbation des modèles utilisés pour la mesure des pertes de crédits attendues-ECL).

2.5.2 Les principales hypothèses et incertitudes liées aux estimations

La Banque utilise aussi des estimations pour ses états financiers individuels qui se présentent comme suit :

Dépréciation des créances à la clientèle :

Tous les titres de dettes de la BOAD sont classés en actifs financiers évalués au coût amorti et nécessitent la détermination des dépréciations (ECL).

La détermination des paramètres d'entrée dans le modèle d'évaluation des ECL telles que les probabilités de défaut, la prise en compte des hypothèses clés dans l'estimation des flux de trésorerie recouvrables (facteurs de conversion en équivalents de crédit par exemple) et des informations prospectives relatives à l'environnement macro-économique -forward-looking .(voir note 2.8.2.2).

Evaluation de la juste valeur des titres de capital détenus : A chaque arrêté, la Banque passe en revue son portefeuille de **capital détenus** afin d'évaluer sa juste valeur en fonction des informations financières disponibles ou des cours boursiers et procède à l'estimation des variations de juste valeur (voir note 2.6).

Evaluation de la juste valeur des dérivés : la Banque recourt à un spécialiste qui procède à l'évaluation des dérivés (instruments de couverture qui ont été mis en place pour se prémunir contre le risque de change sur les emprunts contractés en DTS et en USD et le risque de variation de taux) à chaque arrêté (voir note 2.20).

Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles (voir note 2.15).

2.6. Juste valeur des instruments financiers

2.6.1 Définition et hiérarchie de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, la Banque s'appuie sur des données de marché observables.

Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux,

en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

Niveau 1 : juste valeur sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Les titres détenus dans certains Fonds Communs de Placements (FCP) et dans certaines Sociétés à Capital Variable (SICAV) dont la valorisation est faite en retenant la valeur liquidative de ces derniers sont classés en niveau 2 de JV étant entendu que cette valeur liquidative est déterminée à l'aide de la valeur de marché des actifs cotés qui composent les FCP ou les SICAV.

Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

2.6.2 Méthodes de valorisation

La juste valeur des instruments financiers est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si le prix disponible ne reflète pas la juste valeur.

Lorsque des informations tierces, telles que des cotations, sont utilisées pour mesurer la juste valeur, la source de référence est celle publiée sur le bulletin officiel de la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UEMOA.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par la BOAD ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables et/ou non observables.

2.6.3. Cadre d'évaluation

La Banque a mis en place un cadre de contrôle pour la mesure des justes valeurs. Ce cadre comprend une validation des résultats de la juste valeur effectuée par la Direction des risques.

La gouvernance en matière de valorisation s'articule autour des lignes de défense suivantes : **Direction des risques** et **Comité des engagements**.

- **Direction des risques**

La Direction des risques est responsable de l'évaluation des actifs financiers à chaque arrêté comptable et soumet les résultats au Comité des engagements pour validation.

- **Comité des engagements**

Le Comité des engagements procède à une revue indépendante des résultats de la juste valeur et approuve lesdits résultats.

2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les dépôts bancaires de plus de trois (3) mois sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie en présence de clause spécifiant qu'ils peuvent être dénoués par anticipation dans un délai de moins de trois mois (soit 03 jours ouvrés suivant un courrier adressé à la banque contractante) sans pénalité.

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements (*opérationnels et fonctionnels*) de trésorerie à court terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût amorti dans l'état de la situation financière.

2.8. Actifs financiers au coût amorti

Il s'agit des instruments de dettes qui sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de pure collecte. Cette catégorie d'actifs financiers inclut à date :

- Créances interbancaires
- Créances à la clientèle
- Prêt au personnel
- Créances sur actionnaires
- Portefeuille de titres de dettes.

2.8.1. Créances interbancaires

Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires, les intérêts qui y sont rattachés ainsi que les intérêts à recevoir des placements auprès de la BCEAO. Au 31 décembre 2025, toutes ces créances sont à échéance à un an au plus.

Les créances interbancaires sont enregistrées à leur coût amorti représentant le nominal et les intérêts courus. Ces opérations n'impliquent aucun frais de transaction ni de dossier.

2.8.2. Créances à la clientèle

Caractéristiques générales des créances à la clientèle

Le portefeuille de prêts de la Banque comprend les prêts accordés dans les secteurs public (*non marchand et marchand*) et privé.

Les prêts consentis par la BOAD sont libellés en Francs CFA et sont octroyés à taux fixes. Tous les prêts sont comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif. Les emprunteurs ont la possibilité de procéder à des remboursements anticipés de ces montants sous réserve des conditions prévues dans les accords et conventions de prêts.

Intérêts et commissions sur créances à la clientèle

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur Juste valeur puis évalués au coût amorti à chaque arrêté. Les intérêts et commissions d'engagement sur prêts accordés à la clientèle sont enregistrés au taux d'intérêt effectif (TIE) au cours de l'exercice au titre duquel ils sont acquis. Les intérêts courus mais non encore échus à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés en intérêts sur prêts à recevoir.

Les commissions flat (frais de dossier) sont des commissions perçues une seule fois à l'évaluation du projet. Lorsqu'elles constituent des coûts de transaction au sens d'IFRS 9 elles sont intégrées au coût amorti du crédit correspondant.

Les commissions d'arrangement de financement qui ne constituent pas des coûts de transactions sont comptabilisées en résultat dès leur réalisation.

2.8.2.1 Prêts aux Etats

Les prêts aux Etats sont enregistrés initialement à leur juste valeur au bilan conformément aux normes IFRS, puis évalués au coût amorti.

Certains de ces prêts bénéficient de bonifications d'intérêt au profit des Etats, basées sur les ressources de dons, provenant souvent de tiers mises à disposition de la BOAD. Il est important de souligner que les taux d'intérêt contractuels appliqués par la BOAD restent les mêmes que pour les prêts sans bonification. Cependant, une partie des intérêts sur les prêts bonifiés est prise en charge par les donateurs de ressources de bonification, conformément aux dispositions contractuelles. Par ailleurs pour certains prêts, la BOAD contribue à la charge de bonification. La part de la BOAD représente une concession par rapport au taux du marché. Toutefois, l'impact de cette contribution sur le taux effectif du prêt par rapport au taux du marché est marginal.

Indexation des prêts aux Etats

La Banque détient dans son portefeuille des prêts consentis aux Etats et intégrant une clause d'indexation qui a été prévue comme mesure de sauvegarde pouvant permettre à la BOAD transférer le risque de change de ses emprunts mobilisés en devises hors euros aux clients étatiques au cas où sa politique de gestion du risque de change via les couvertures s'avère insuffisante ou inefficace. A date, la politique de gestion du risque de change par l'acquisition de contrats à terme pour chaque dette contractée en devises hors euros (voir 2.20 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture) est efficace et couvre entièrement le risque de change des emprunts en devises.

2.8.2.2 Dépréciation des créances à la clientèle

L'ensemble du portefeuille est segmenté en trois buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine (*comptabilisation initiale*) :

- **le bucket 1** : Le bucket 1 contient des instruments considérés comme totalement sains (qui se remboursent normalement sur la base des clauses contractuelles, sans impayés de plus de 90 jours pour les privés ou 180 jours pour les souverains) et n'ayant subi aucune dégradation de leur risque de crédit depuis leur première comptabilisation.
- ✓ Sont également classées dans ce bucket, des créances qui étaient antérieurement en Bucket2 et qui ont connu une amélioration de deux crans de leur notation interne par rapport à leur notation d'origine et comportent une notation à la clôture d'au moins GS 5.
- ✓ La politique de gestion et de suivi des risques de la BOAD ne lui permet pas d'acquérir ou de créer des instruments sur des contreparties présentant des signes objectifs de dépréciation ou en situation de défaut au moment de l'octroi. En conséquence, la Banque ne détient pas d'actif financier considéré comme déprécié dès son acquisition ou sa création (Purchased or Originated Credit-Impaired – POCl. Dès lors, tous les instruments de la Banque sont à l'entrée enregistrés en bucket 1.

- **le bucket 2** : A chaque arrêté comptable, la Banque passe en revue la notation interne de toutes ses contreparties afin d'apprécier si le risque de crédit a augmenté depuis la notation d'origine. Les contreparties dont la notation finale s'est détériorée de plus de 2 crans par rapport à la notation initiale sont systématiquement classées en bucket 2 alors bien même qu'elles n'enregistrent aucun impayé.
- Sont également classées dans ce bucket (i) les contreparties ayant un impayé de durée comprise entre 30 et 89 jours, (ii) les contreparties dont la notation finale se situe à deçà d'un seuil de tolérance de risque (GS5), (iii) les prêts renégociés (prêts restructurés) pendant une période d'observation d'au moins 18 mois et (iii) les contreparties antérieurement classées en bucket 3 qui ont connu une amélioration significative de leur risque de crédit sur la base de l'historique des paiements et en fonction des perspectives de recouvrement au cas par cas.
- **le bucket 3** :
 - **Créances non souveraines** : instruments ayant un impayé de 90 jours ou plus dont la détérioration du risque de crédit (selon l'analyse du modèle de gestion interne des risques de la Banque) est telle que la perte est avérée sauf si les circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
Par ailleurs, les contreparties sans impayés ou ayant des impayés de moins de 90 jours pourraient faire l'objet de déclassement en bucket 3 dès lors qu'elles enregistrent une détérioration significative de leur risque de crédit jugée préoccupante par la Banque.
 - **Créances souveraines** : instruments ayant un impayé de 180 jours ou plus dont la détérioration du risque de crédit (selon l'analyse du modèle de gestion interne des risques de la Banque) est telle que la perte est avérée. En dehors, du critère de retard de paiement, l'appréciation du défaut intègre une analyse qualitative prenant en compte (i) les considérations intrinsèques liées à la contrepartie, (ii) les facteurs exogènes et de forward looking et (iii) l'historique de la relation de la contrepartie avec la Banque.

La détermination des pertes de crédits attendues se fait instrument par instrument en appréciant la notion de dégradation significative sur chaque instrument entre la comptabilisation initiale et la date de clôture basée sur le rating attribué à l'instrument en lien avec la qualité de crédit de la contrepartie. Les prêts étant des instruments seniors, sans aucune subordination à une classe de risque, le rating attribué à ces derniers à chaque date est celui du rating de la contrepartie.

a) **Modèle de provisionnement pour pertes attendues au niveau des buckets 1 et 2**

Les pertes attendues représentent une estimation établie par pondération probabiliste des pertes de crédit. Cette pondération doit intégrer les événements passés, les conditions actuelles ainsi que la prévision des conditions économiques futures. Elles sont déterminées instrument par instrument ou aux bornes d'un portefeuille homogène par actualisation aux

taux d'intérêt effectif suivant la formule. Pour le bucket 1, elle s'établit comme suit :

$$ECL_1 = \sum_{t=1}^T \frac{PD_1 * LGD_1 * EAD_1}{(1+TIE)^t}$$

où ECL_1 = perte de crédit attendue à 1 an ou la maturité résiduelle T

PD_1 = probabilité de défaut à 1 an : risque de faire faillite dans les 12 prochains mois ou sur la durée résiduelle si celle-ci est inférieure à 12 mois.

LGD_1 = Loss Given Default ou perte en cas de défaut à 1 an : montant non recouvrable par la BOAD en cas de défaut du débiteur dans les 12 prochains mois.

EAD_1 = Exposure at Default ou exposition en cas de défaut en année 1 : encours brut du prêt, augmenté des intérêts courus non échus et d'une part de l'engagement de financement non encore tiré intégré sur la base d'un facteur de conversion en équivalent de crédit.

TIE = Taux d'Intérêt Effectif : Taux intégrant les commissions, frais de dossiers directement liés au prêt facturés au client.

T = maturité résiduelle en années

Pour le bucket 2, elle s'établit comme suit :

$$ECL_T = \sum_{t=1}^T \frac{MPD_t * LGD_t * EAD_t}{(1+TIE)^t} \quad (i)$$

où ECL_T = perte de crédit attendue à l'horizon ou la maturité résiduelle T

MPD_t = probabilité de défaut marginale à l'année t : variation du risque de défaut d'une année à l'autre sur la durée de vie du prêt.

LGD_t = Loss Given Default ou perte en cas de défaut en année t : montant non recouvrable par la BOAD en cas de défaut du débiteur sur la durée de vie du prêt.

EAD_t = Exposure at Default ou exposition en cas de défaut en année t : encours brut augmenté des intérêts courus non échus et d'une part de l'engagement de financement non tiré intégré sur la base d'un facteur de conversion en équivalent de crédit.

TIE = Taux d'Intérêt Effectif : Taux intégrant les commissions frais de dossiers facturés au client.

T = maturité résiduelle en années

La détermination de la PD et de la LGD tient compte de la calibration des modèles de rating de la Banque avec un « masterscale » mappé sur GEM's². Ce mappage a permis d'élaborer une matrice de sinistralité des prêts par catégorie d'emprunteurs (*Souverain, Entreprises publiques, privées et banques*).

Pour le calcul de l'EAD, tous les encours ainsi que les montants à décaisser sont pris en compte. Un facteur de conversion en équivalent de crédit est appliqué aux montants non encore décaissés.

Les pertes attendues sont comptabilisées en coût du risque dans l'état du résultat net.

Par ailleurs, il faut souligner que les produits d'intérêts sont calculés sur la base de la valeur brute des créances.

¹ Le TIE peut être remplacé par le taux d'intérêt nominal (r) s'il n'est pas possible de le déterminer

² Global Emerging Markets (GEMs) : base de données de notations de contreparties à laquelle ont souscrit la plupart des banques multilatérales de développement dont la BOAD.

Dans le cadre de l'intégration des informations prospectives (forward-looking) dans l'évaluation des pertes de crédit attendues, la BOAD s'appuie sur les données macroéconomiques publiées par la Commission de l'UEMOA. À cet effet, l'évolution du produit intérieur brut (PIB) constitue l'indicateur de référence principal car plus pertinente pour expliquer ou résumer l'environnement macroéconomique réel, mais aussi la moins manipulable.

Ainsi, une évolution du PIB conforme aux tendances attendues est supposée se traduire par une stabilité de la qualité de crédit des contreparties, et par conséquent, des probabilités de défaut associées. À l'inverse, une évolution favorable du PIB au-delà d'un intervalle prédéfini est considérée comme indicative d'une amélioration du profil de risque de crédit, se traduisant par une diminution des probabilités de défaut. En revanche, une dégradation du PIB en deçà d'un seuil déterminé est interprétée comme un facteur de détérioration de la qualité de crédit des contreparties, entraînant une augmentation des probabilités de défaut.

Sur la base de cette approche, trois scénarios macroéconomiques sont retenus, à savoir un scénario central, un scénario pessimiste et un scénario optimiste, chacun étant assorti de probabilités d'occurrence déterminées à partir des données macroéconomiques disponibles.

Les pertes de crédit attendues (ECL) sont ensuite estimées pour chaque scénario et pondérées par leurs probabilités respectives d'occurrence, afin de déterminer le montant final des ECL à comptabiliser dans les états financiers à chaque date de clôture.

b) Modèle de provisionnement pour pertes attendues au niveau du bucket 3

Le calcul des pertes attendues s'effectue instrument par instrument. Le calcul s'établit comme suit :

- encours comptables de l'instrument concerné qui est constitué du montant décaissé non encore remboursé augmenté des intérêts et frais déjà capitalisés, auquel il faut ajouter ou retrancher les éléments ci-après :
- (-) la valeur actualisée des montants en trésorerie estimés récupérables sur les garanties financières reçues prévues dans le contrat de prêt, tenant compte des délais de récupération ;
- (+) les frais et intérêts courus non encore capitalisés à payer ;
- (-) la valeur actualisée du montant des paiements en trésorerie attendus de l'emprunteur ;
- (-) le montant actualisé des garanties hypothécaires réalisables avec une estimation précise en tenant compte des dates de récupération. Si l'estimation n'est pas possible, le modèle BOAD retiendra une valeur zéro (0) ;
- (-) le montant actualisé de la récupération estimée de réalisation de fonds de commerce reçu en garantie ; en cas d'impossibilité d'estimation, la Banque retiendra une valeur zéro (0) ;
- (-) enfin, la valeur actualisée de tout encaissement éventuel dont l'estimation peut être faite de manière raisonnable et précise (indemnité d'assurances, bonus de liquidation, encaissement d'un produit exceptionnel lié au prêt en question).

S'agissant du calcul du taux de récupération, il est le rapport entre la somme totale des montants recouverts et la somme totale actualisée de la créance à recouvrer.

S'agissant du calcul des intérêts, il faut souligner que les produits d'intérêts sont calculés sur la base de la valeur nette dépréciée des créances (valeur brute- dépréciations).

2.8.2.3 Prêts restructurés, renégociés ou réaménagés

Lorsque les contrats des prêts sont modifiés, la Banque analyse les raisons (*renégociation, réaménagement ou restructuration*) des modifications.

La BOAD apprécie le caractère substantiel des modifications intervenues sous deux angles complémentaires. Le premier angle fait référence à un critère quantitatif appelé « critère des 10% » lorsque la valeur actualisée au TIE d'origine des flux de trésorerie du prêt modifié diffère d'au minimum 10 % de la valeur actualisée au TIE d'origine des flux de trésorerie restants du prêt initial. Le second angle se rapporte aux facteurs qualitatifs et intrinsèques au contrat qui s'effectue au cas par cas.

a) Modifications ne présentant pas un caractère substantiel

En cas de modification ayant pour origine des difficultés financières, la Banque considère que le risque de crédit du prêt s'est aggravé de manière significative. En conséquence, le prêt est classé en bucket 2 et fait l'objet d'une décote/surcote d'un montant égal à l'écart entre la valeur brute actuelle et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif initial. L'écart est enregistré en coût du risque dans l'état du résultat global.

En cas de modifications non justifiées par des difficultés financières, la Banque considère que le risque de crédit resté inchangé. En conséquence, le prêt est maintenu dans le même bucket. Dans ce cas, l'ajustement comptable de la créance est effectué par la Banque et l'écart est comptabilisé en produits ou charges financières.

b) Modifications présentant un caractère substantiel

Lorsque la modification est substantielle en lien avec les difficultés financières, les droits contractuels sur les flux de trésorerie du prêt d'origine sont réputés avoir expiré. Dans ce cas, un nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur, tandis que le prêt d'origine est décomptabilisé. La différence entre la valeur comptable du prêt décomptabilisé et la juste valeur du nouveau prêt est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque ». La dépréciation éventuelle précédemment constituée sur le prêt est reprise et une nouvelle dépréciation est constituée sur la nouvelle créance classé à l'entrée en bucket 1.

Lorsque que la modification substantielle est motivée par une renégociation sans difficultés financières, un nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur et classé à l'entrée en bucket 1 et la valeur comptable du prêt d'origine est décomptabilisée. La différence entre la valeur comptable du prêt décomptabilisée et la juste valeur du nouveau prêt est inscrite au résultat en produits ou charges.

2.8.2.4 Préfinancement d'études

Un préfinancement d'études représente une avance accordée par la Banque pour le financement du coût d'une étude de faisabilité d'un projet. Les principaux bénéficiaires de préfinancement d'études sont des Etats membres de l'UEMOA et leurs démembrements à travers le Guichet Public Marchand.

Le montant décaissé au titre de l'avance est initialement classé dans la rubrique « Actifs financiers au coût amorti », au poste « créances sur la clientèle ». Cette avance génère des intérêts suivant les dispositions de la convention d'avance de fonds.

A chaque arrêté de comptes, la Banque passe en revue son portefeuille d'études et constitue des ECL conformément à IFRS9.

2.8.2.5 Garanties financières et engagements de financement

Les engagements de financement donnés enregistrent les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées avec la clientèle ou au titre des titres de capital détenus souscrits non encore libérés.

Les engagements de financement reçus correspondent aux tirages non encore effectués sur les emprunts dont la Banque bénéficie.

La Banque ne dispose pas d'engagement de prêt évalué à la juste valeur. Tous les engagements de financement sont accordés à des conditions de marché. Ils ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils figurent dans les notes aux états financiers.

Certains des prêts accordés sont couverts par des garanties financières reçues. Ces garanties financières permettent à la Banque de se faire rembourser par les sociétés garantes en cas de défaut de ses clients.

La Banque accorde également des garanties financières (essentiellement des engagements par signature dans le cadre des contrats de garantie ou de contre-garantie de facilités à court, moyen ou long terme) qui l'obligent à rembourser les bénéficiaires de la garantie en cas de défaut de l'entité dont le défaut est garanti. A la mise en place, lorsque ces garanties remplissent la définition d'une garantie financière selon IFRS 9, elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur.

Le montant couvert par les garanties financières est présenté en annexe dans les notes aux états financiers et correspond au montant contractuel maximum de l'engagement de garantie, représentant l'exposition maximale de la Banque en cas de défaut de la contrepartie.

a) évaluation et comptabilisation des garanties financières données

Les garanties financières données par la BOAD et répondant à la définition d'IFRS 9 sont des instruments par lesquels la BOAD couvre les risques de défaillance du débiteur. Ces instruments entrent dans le champ d'application d'IFRS9 (cf§4.2.1c).

Evaluation initiale

A la date d'entrée de la garantie financière, celle-ci est enregistrée à sa juste valeur.

A la signature du contrat de garantie financière donnée, la juste valeur de la garantie correspond au cumul des produits à recevoir (frais de dossiers et commissions) sur la durée de la celle-ci.

Classement

Conformément aux dispositions d'IFRS 9- cf§4.2.1c, les garanties financières sont présentées en passifs financiers.

Evaluation ultérieure à la clôture

Après la comptabilisation initiale, la garantie financière donnée est ultérieurement évaluée en retenant la valeur la plus élevée du montant de la correction de valeur pour pertes de crédit et du montant de juste valeur initialement comptabilisé, diminué, le cas échéant, du cumul des produits comptabilisés.

A chaque arrêté comptable, la BOAD :

i) procède au calcul de la correction de valeur en appliquant les mêmes règles de dépréciation que celles de ses créances sur la clientèle, l'exposition (EAD) étant la valeur couverte par la garantie financière. Ainsi, une garantie financière donnée détenue sur une contrepartie dont le risque de crédit est faible, la correction de valeur est obtenue en appliquant les mêmes règles de calcul des dépréciations des créances de la Banque classées dans le bucket 1. Cette approche est identique à la détermination des corrections de valeurs pour les contreparties en bucket 2 ou bucket 3.

ii) déduit de la juste valeur initialement comptabilisée le cumul des produits déjà comptabilisés dans son état du résultat global ;

iii) compare les valeurs obtenues aux i) et ii) ci-dessus et elle retient la plus élevée des deux valeurs dans son état de la situation financière dans les passifs financiers.

Présentation du montant couvert par la garantie financière

Dans les comptes de la Banque, le montant couvert par la garantie financière donnée est présenté en annexes dans les sous-catégories des engagements donnés.

b) dépréciation des engagements de financement donnés dans les conditions de marché.

Pour rappel, tous les engagements de prêt sont aux conditions de marché.

- L'EAD (exposition) sur les engagements de financement donnés détenus sur des contreparties en bucket 1 ou Bucket 2 est obtenue en appliquant un facteur de conversion en équivalent de crédit à la valeur nominale de l'engagement. La dépréciation se calcule conformément au point 2.8.2.2.a ci-dessus.
- Les engagements de financement donnés sur les contreparties en bucket 3 ne sont pas provisionnés car selon la politique de gestion et de suivi des risques de la BOAD, un client en défaut ne peut pas décaisser sur un prêt et de ce fait la BOAD ne court aucun risque sur la part non décaissée.

2.8.3. Prêts au personnel

Les prêts accordés au personnel sont classés en « actifs financiers au coût amorti ».

Les taux pratiqués sur les prêts au personnel étant légèrement en dessous des taux du marché, amènent la Banque à initialement comptabiliser ces prêts à leur juste valeur. Toutefois, l'écart entre leur juste valeur et leur valeur contractuelle demeure insignifiant. En conséquence, aucun impact n'est comptabilisé en résultat au moment de l'octroi des prêts au personnel. A clôture, ils sont, évalués au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif (TIE).

Le montant des pertes de crédits attendues (ECL) sur les prêts au personnel est négligeable en raison du risque de crédit très faible et en lien avec la taille limitée de l'encours.

2.8.4. Portefeuille de titres de dettes

Le portefeuille de titres de dettes est composé d'instruments acquis en vue de percevoir les flux de trésorerie contractuels et les garder jusqu'à l'échéance. Les flux attendus de ces

instruments sont seulement les paiements en principal et intérêts.

Tous les titres de placement détenus par la Banque sont classés dans les actifs financiers au coût amorti comme titres de dettes. Il s'agit de titres obligataires ayant des paiements fixes. Le modèle de dépréciation est le même que celui appliqué aux créances à la clientèle (Cf. note 2.8.2.2).

2.8.5. Créances sur actionnaires à libérer

La rubrique "créances sur les actionnaires" comprend les dotations et sommes échues non encore versées. Le capital non libéré n'est pas inclus dans cette rubrique (Cf. **2.16 le capital**).

2.9 Titres de capital détenus

Les titres de capital détenus se rapportent aux intérêts détenus par la Banque dans d'autres entités de différents secteurs d'activité conformément à sa stratégie de prise de participations (*voir note 6.1*). Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur en deux catégories distinctes (juste valeur par résultat et juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables). Les nouveaux titres de capital détenus sont analysés individuellement en vue de leur classement dans l'une des catégories présentées ci-dessous.

a) Juste valeur par résultat

Il s'agit du classement à priori fixé par la norme ifrs 9 pour les instruments de capitaux propres détenus à l'exception de ceux pour lesquels la Banque a fait l'option irrévocable d'un classement en juste valeur par les autres éléments du résultat global. Les titres de capital détenus dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), notamment les SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) et les FCP (Fonds Communs de Placement) par la Banque sont classés dans cette catégorie.

Les variations de juste valeur sur ces instruments sont comptabilisées en résultat net.

Par ailleurs, les dividendes y relatifs sont comptabilisés en résultat.

b) Juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI) non recyclables

La banque utilise l'option juste valeur par les autres éléments du résultat global pour les titres de capital détenus considérés comme stratégiques en lien avec la mission de développement assignée à la BOAD. Les dividendes provenant de ces derniers sont portés en résultat net alors que les plus ou moins-values potentielles ou réalisées sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global sans aucune possibilité d'être recyclées ultérieurement dans le résultat net.

2.10 Immobilisations et amortissements

2.10.1 Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque des composants significatifs des immobilisations ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations distinctes (composants majeurs).

Le coût d'acquisition des immobilisations est ajusté du montant des dépenses ultérieures uniquement s'il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés qui iront à la Banque. Le profit ou la perte sur cessions d'immobilisations est comptabilisé en résultat net.

2.10.2 Amortissements et test de dépréciation

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles prévisionnelles sont considérées comme

nulles. Les durées d'utilité suivantes ont été retenues :

1. Constructions	amortissement par composants sur les durées suivantes	
a. Terrain	Non amortissable	
b. Gros œuvre	40 ans	
c. Clos et couvert	20 ans	
d. Lots techniques, Agencements et aménagements	15 ans	
e. Aménagements divers	10 ans	
2. Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans	
3. Matériel et mobilier d'habitation	3 à 10 ans	
4. Matériel informatique	3 à 5 ans	
5. Matériel de transport	3 ans	
6. Agencements et aménagements	3 à 10 ans	

En cas d'indice de perte de valeur, les immobilisations sont revues chaque année pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur.

Etant donné que la BOAD ne dispose pas d'actifs complexes (il s'agit essentiellement des meubles de bureau, des matériels de bureau, des constructions et de simples aménagements et installations) et que la quasi-totalité des immobilisations se trouve sur le même site (siège), l'identification d'éventuelles indices de perte de valeur provient des résultats des travaux d'inventaire physique des immobilisations qui font un point précis sur le bon ou mauvais état de chaque immobilisation à chaque arrêté de chaque comptable.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable dès que la valeur comptable est supérieure au montant jugé recouvrable. La valeur recouvrable étant le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (déduction faite des coûts de vente) et sa valeur d'utilité. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues périodiquement et ajustées en cas de nécessité.

Les charges d'amortissement sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « Amortissements » du poste « Charges générales d'exploitation ».

2.10.3 Immobilisations incorporelles

Seuls les logiciels sont considérés comme des immobilisations incorporelles. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans. Il n'existe aucun écart d'acquisition en lien avec le regroupement d'entreprises. Les logiciels sont installés sur les serveurs locaux dont la BOAD détient le contrôle entier.

Les logiciels acquis via un contrat Saas (Software-as-a-Service) ne sont pas immobilisés et sont donc exclus de ce poste « Immobilisations incorporelles ». Les contrats Saas n'offrent pas le contrôle des logiciels à la BOAD. La Banque ne dispose que d'un droit d'accès à une plateforme web disponible sur les serveurs de l'éditeur. Par ailleurs, les mises à jour et la montée en version sont du ressort exclusif de l'éditeur. Les dépenses d'acquisition liées à ces derniers, qui sont en réalité des redevances couvrant plusieurs années font l'objet d'étalement au Compte de Résultat sur la durée de la licence d'exploitation.

2.10.4 Immeubles de placement

a) Comptabilisation et évaluation

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût puis maintenus ultérieurement au coût amorti. Les dépenses ultérieures sont comptabilisées dans la valeur comptable de l'immeuble de placement lorsqu'elles accroissent la capacité de ce dernier ou qu'elles sont destinées à remplacer des parties importantes de celui-ci. La part non amortie de l'immobilisation remplacée est décomptabilisée.

La Banque ayant retenu le modèle du coût, tous les immeubles de placement sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur évalués à la date de clôture.

b) Reclassement en immeubles de placement

Les transferts d'immeubles de placement à immobilisations corporelles ou inversement sont faits seulement en cas de changement de l'utilisation du bien immobilier. Lorsqu'une immobilisation corporelle devient un immeuble de placement du fait du changement d'utilisation par la Banque, il n'y a pas d'incidence sur la valeur comptable du bien immobilier transféré.

c) Décomptabilisation des immeubles de placement

Les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsque leur utilisation est arrêtée de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur sortie.

d) Revenus locatifs des immeubles de placement

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en produits sur une base linéaire sur toute la durée de la location. Les avantages consentis par la Banque au titre d'un contrat de location font partie intégrante du total net des revenus locatifs sur toute la durée du contrat de location.

2.11 Contrats de location

En fonction du contrat de bail conclu, la Banque se trouve en position de preneur ou de bailleur. En fonction de sa position et à chaque conclusion d'un contrat, la Banque analyse ce dernier pour identifier l'existence ou non de contrat de location.

2.11.1 En tant que preneur

La Banque dispose de plusieurs contrats pour les Résidences de fonction, du Conseiller Spécial et des Chefs de Missions Résidentes. En application de ces contrats, les actifs concernés sont identifiés (ensembles immobiliers composés de terrains et de bâtiments) de manière explicite mais le droit d'utilisation par la Banque est sujet à des restrictions (notamment en termes d'aménagements et d'installation des locaux loués, de sous-location ou de cession de bail) qui prive la Banque d'un droit réel du contrôle de l'utilisation de l'actif sur la durée ou une partie de la durée de location. Aussi, la majorité des contrats est conclue pour une durée inférieure ou égale à 12 mois.

Les paiements effectués au titre de ces contrats sont imputés au compte de résultat de manière linéaire sur la période du bail. Ces paiements peuvent être ajustés en fonction du niveau des loyers du marché et la Banque ne supporte pas de risque lié à la valeur résiduelle du terrain et du bâtiment. Par ailleurs, la Banque ne détient aucun droit de contrôle de l'utilisation desdites résidences objet du contrat. Aussi, la valeur de la dette location a été estimée insignifiante par rapport aux dettes globales de la Banque. Compte tenu de ce qui précède, la Banque n'a pas enregistré de dettes de location dans ses comptes.

2.11.2 En tant que bailleur

La Banque a conclu des contrats de bail sur une partie des locaux à usage professionnel de l'immeuble abritant son siège ainsi que sur le centre de loisirs de la Cité du personnel. Les bénéficiaires sont CAURIS SA, BAD, BOAD TITRISATION, CRRH-UEMOA.

En vertu de ces contrats, la Banque conserve le contrôle ainsi que l'essentiel des risques et avantages des locaux loués puisque les modifications substantielles dans les lieux loués ne pourront être effectuées que par la BOAD elle-même. En effet, seule la Banque a le contrôle des dispositifs de sécurité spécifiques jugés nécessaires. Les sous-locations ne sont pas autorisées par les contrats. Aussi, les contrats prévoient une clause de révision du montant de loyer à chaque renouvellement dont le taux ne peut excéder 10% afin de refléter l'évolution des prix sur le marché des locations.

Par conséquent, tous les contrats sont classés en contrats de location simple. Le bien (la partie de l'immeuble de la Banque en location) est comptabilisé à l'actif du bailleur (BOAD) en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité au même titre que la partie exploitée dans le cadre de son activité propre. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat.

2.12 Dettes interbancaires

Les dettes interbancaires correspondent à des placements à vue ou à terme effectués par des institutions partenaires (ROPPA, AFD, NIMAO, ...) dans les livres de la BOAD.

2.13 Passif financiers au coût amorti

Ce poste comprend les dettes représentées par un titre, les autres emprunts (dettes mobilisées auprès des bailleurs) et des dettes subordonnées.

- Les dettes représentées par un titre correspondent à l'encours des bons et obligations émis par la BOAD sur le marché financier international ou le marché financier régional de l'UEMOA. Ces émissions sont classées aux « Passifs Financiers au coût amorti » dans le sous poste « Dettes représentées par un titre ».
- Les dettes auprès des bailleurs comprennent les emprunts de la BOAD auprès de ses partenaires institutionnels tels que l'AFD, la BEI, le PROPARCO, la BAD, l'IDA, la KfW, etc. Tous ces emprunts sont à taux fixes. Ces dettes sont classées aux « Passifs Financiers au coût amorti » dans le sous poste « Autres emprunts ».
- Les dettes subordonnées sont constituées d'instruments émis par la BOAD en placement public ou privé répondant à la définition de passifs financiers selon IAS 32. Elles sont, soit représentées par un titre émis sur le marché ou, soit, mobilisées auprès des partenaires institutionnels. Au plan prudentiel (Bâle II & III), il s'agit des instruments de fonds propres complémentaires compte tenu de leur subordination aux ressources de capital et de leur capacité d'absorption des pertes avant les détenteurs des dettes seniors.

2.14 Fonds extérieurs affectés

Il s'agit des fonds avec contributions extérieures des bailleurs tels que Agence Française de Développement (AFD), International Development Association (IDA), KfW, Fonds vert, Crédit Mixte Suisse (CMS), Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), etc. Les ressources des fonds sont constituées soit par versement direct de la trésorerie par le bailleur soit par l'octroi par ce dernier de prêts à taux d'intérêt réduit (le différentiel de taux

par rapport au taux du marché servant à la constitution du Fonds au moment du paiement du service de la dette). **L'utilisation des ressources obtenues par la Banque et enregistrées dans ces Fonds est encadrée par les dispositions prévues dans les conventions établies à cet effet. La Banque a l'obligation de les rembourser dès lors que la destination finale des ressources ne correspond pas à celle prévue aux contrats conclus avec les bailleurs.** Cette situation met en évidence l'existence d'une dette d'où la comptabilisation de ces Fonds d'origine extérieur en passifs.

Les dépenses engagées sont comptabilisées directement au débit du Fonds créé et n'impactent pas le résultat de la Banque.

2.15 Engagements de retraite

2.15.1 Régime retenu par la Banque : Régime à prestations définies

Le régime utilisé par la Banque est celui dit de « prestations définies » dans lequel l'employeur s'engage à verser des prestations définies sous forme de pensions ou d'indemnités de départ à la retraite, en fonction de l'ancienneté de l'employé et de son salaire. Lesdites prestations sont payées directement par la Banque au bénéficiaire.

Le régime est entièrement financé par la Banque. Les employés n'ont aucune obligation de verser des cotisations au régime.

2.15.2 Détermination du passif net au titre des régimes à prestations définies

L'obligation nette de la Banque au titre du régime à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est ensuite actualisé et la juste valeur des actifs de couverture du régime est déduite.

La Banque ne dispose pas d'actifs de couverture pour son régime de retraite.

Les calculs de l'obligation au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies qui comprennent les écarts actuariels sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global.

2.15.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes

Hypothèses actuarielles	2025	2024
Taux d'actualisation	6,29%	6,10%
Taux d'augmentation des salaires	6%	6%
Taux de rotation du personnel	1%	1%
Age de la retraite	60 ans	60 ans
Table de mortalité	Table CIMA	Table CIMA

Les risques actuariels relatifs au régime d'indemnité de départ à la retraite sont surtout liés à l'effet de variation du taux d'actualisation et des augmentations des salaires.

Pour l'exercice 2025, le taux d'actualisation retenu correspond au taux plafond d'émission des obligations classiques de la Banque. Il est aligné sur le taux de rendement observé lors de la dernière émission obligataire réalisée par la Banque sur le marché international en octobre 2025.

Au titre de l'exercice 2024, le taux d'actualisation correspondait au taux d'intérêt de la dernière émission d'obligations adossées réalisée par la Banque dans la zone UEMOA.

L'hypothèse relative au taux d'augmentation des salaires est demeurée inchangée par rapport à l'exercice précédent.

2.16-1 Le capital.

Le capital de la Banque est divisé en actions d'une valeur nominale égale à 50 000 000 FCFA. Conformément à l'article 6 des statuts, le capital est réparti entre deux catégories d'actionnaires :

- les Actionnaires de série A (Actionnaires régionaux) que sont les Etats membres de l'UEMOA qui souscrivent chacun un nombre identique d'actions et la BCEAO;
- les Actionnaires de série B (Actionnaires non régionaux) qui sont les Etats non membres de l'Union ainsi que les organismes internationaux de financement désireux d'apporter le concours au développement de l'Union et agréés par le Conseil des Ministres de celle-ci.

La libération du capital se fait sur la base d'un calendrier de règlement à long terme. De ce fait, le montant appelé non encore libéré est actualisé à chaque arrêté.

Dans un souci de présentation d'une information pertinente et utile, la différence est comptabilisée dans un sous-compte débiteur du capital (coût lié à la libération différée du capital).

Le capital non libéré est composé du capital sujet à appel et du capital à libérer (part appelée et libérable selon un calendrier de libération). Ils sont présentés dans des rubriques débitrices du poste capital.

Selon l'article 7 des statuts, le montant du capital sujet à appel de la Banque sert de garantie aux emprunts contractés par celle-ci.

2.16.2 les réserves

Les réserves constituent la composante essentielle des capitaux propres de la Banque. Elles regroupent (i) les résultats non distribués constitués par des affectations des résultats réalisés au cours des années antérieures, (ii) les réserves de couvertures liés aux flux de trésorerie couverts dans le cadre des opérations de couverture de change et de taux d'intérêts des emprunts, (iii) les plus ou moins-values des instruments de capitaux détenus et évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global et (iv) les réserves d'ajustement de la provision pour indemnité de départ à la retraite du personnel.

2.17 Les subventions publiques reçues

Dans le cadre de sa mission de financement du développement, la BOAD est amenée à prendre divers engagements issus de l'adoption de ses perspectives financières actualisées (PFA). Ces engagements se traduisent notamment par le financement d'études de faisabilité relatives à certains projets, la prise en charge de bonifications accordées dans le cadre du financement de certains prêts, ainsi que par la couverture de certaines dépenses liées au développement. La mise en œuvre de ces différentes interventions génère des charges susceptibles d'affecter significativement le résultat d'exploitation de la Banque.

En contrepartie de ces engagements pris, et en vue d'éviter une détérioration de l'exploitation de la Banque, les États membres, par l'intermédiaire du Conseil des ministres, agissant en tant qu'autorité publique, ont décidé d'allouer annuellement des dotations à la Banque. Le

droit à créance de la BOAD sur les États est formalisé lors de l'adoption des Perspectives financières actualisées de la Banque qui consacrent l'octroi d'une chaîne de dotation pour une période de six (6) ans, renouvelable. La mobilisation effective de ces ressources fait l'objet d'une demande annuelle adressée aux États.

À la réception des fonds, la BOAD les comptabilise en tant que produits constatés d'avance. Ces produits sont ensuite imputés en résultat sur la ligne « **Dotations des États** », sur une base systématique, au fur et à mesure de la reconnaissance des charges afférentes aux engagements concernés, sans excéder le montant global des charges effectivement encourues.

2.18 Produits des placements auprès de la Banque Centrale

Les intérêts payés par la BCEAO, en rémunération des avoirs de la BOAD placés chez elle, sont comptabilisés en "Intérêts et produits assimilés" au cours de l'exercice où ils sont acquis.

Les intérêts à recevoir de la BCEAO à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés à l'actif dans les "créances interbancaires".

2.19 Intérêts et commissions sur emprunts

Les intérêts sur les emprunts sont déterminés en appliquant le taux d'intérêt effectif (taux qui prend en compte l'intérêt contractuel et les commissions qui répondent à la définition de coûts de transaction au sens d'IFRS 9). Par ailleurs, les commissions d'engagement sont assimilables aux intérêts et sont calculés en appliquant leur taux à la part de l'emprunt non encore tirée proportionnellement au temps écoulé.

A chaque arrêté, les intérêts, commissions d'engagement et les coûts de transactions sur les emprunts en devise sont contre-valorisés au cours de clôture avec la comptabilisation de l'écart de change selon IAS 21 en résultat.

Les commissions qui ne répondent pas à la définition de coûts de transaction au sens d'IFRS 9 sont reconnues en résultats dès qu'elles sont encourues.

2.20 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Banque applique les dispositions d'IFRS 9 en matière de couverture.

2.20.1 Produits dérivés

La Banque utilise des instruments dérivés à des fins de couverture du risque de change et de taux sur certains emprunts. Ces instruments de couverture du risque de change et de taux sont principalement des contrats de change à terme spécifiquement sur les émissions eurobond 2027 et 2031 et l'émission d'obligations hybrides 2030, ainsi que les autres emprunts en devise et les lignes d'emprunts mobilisés à taux variables. Ces produits dérivés servent à couvrir les variations des cours de change liées au portefeuille d'emprunts en monnaie étrangère (DTS et USD) et la variabilité des taux d'intérêts. Des relations de couverture sont documentées à la date d'émission de l'emprunt ou en cours de vie de celui-ci et sont maintenues tout au long des termes des contrats.

La Banque évalue tous ses produits dérivés à la juste valeur et les documente, soit dans une relation de couverture de juste valeur, soit dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

2.20.2 Couverture de juste valeur

La Banque applique la comptabilité de couverture de juste valeur aux produits dérivés pour

couvrir l'exposition au risque de change associé aux emprunts en devises. Selon la comptabilité de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées en résultat net.

Dès la mise en place, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre les opérations de couverture. La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'objectif de la gestion des risques de la Banque pour la relation de couverture a changé, lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou quand il ne répond plus aux conditions requises pour la comptabilité de couverture.

Lorsque la couverture est de juste valeur, les gains et pertes sur la couverture sont comptabilisés en résultat net et les gains et pertes de change sur l'élément couvert sont également comptabilisés en résultat au poste gains et pertes sur instruments de couverture. En cas de couverture 100% efficace, les gains et les pertes sur la couverture d'une part et les gains et pertes de change sur la dette d'autre part se neutralisent au compte de résultat au poste gains et pertes sur instruments de couverture.

Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat au poste gains et pertes sur instruments de couverture.

2.20.3 Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat au poste gains et pertes sur instruments de couverture.

Le montant accumulé dans les capitaux propres est conservé dans les autres éléments du résultat global et reclassé au compte de résultat de la période ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles les flux de trésorerie anticipés couverts ou l'élément couvert affectent le résultat au poste gains et pertes sur instruments de couverture.

Si la transaction couverte n'est plus hautement probable, ou que la couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, que l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié, exercé ou que sa désignation est annulée, la Banque cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. De plus, dès lors que l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde figurant en capitaux propres est reclassé en résultat au poste gains et pertes sur instruments de couverture.

En résumé, lorsque la couverture est de flux de trésorerie, les gains et pertes sur la couverture sont comptabilisés en autres éléments du résultat global hors partie inefficace qui est enregistrée en résultat, avec un recyclage en résultat sur la même période que celles au cours desquelles les flux de trésorerie anticipés couverts ou l'élément couvert affectent le résultat au poste gains et pertes sur instruments de couverture.

2.21. Comptes de régularisation actif/ Comptes de régularisation passif

2.21.1. Comptes de régularisation actif

Ce poste enregistre des charges constatées d'avance, des produits à recevoir par la Banque, certaines dépenses engagées par la Banque et susceptibles d'être remboursées par des

tiers, notamment sur les dossiers en recouvrement judiciaire et des mises à disposition de fonds non encore décomptées faites à certains employés en vue d'effectuer des dépenses pour le compte de la Banque.

2.21.2 Comptes de régularisation passif

Ce poste enregistre des produits constatés d'avance, des charges à payer par la Banque dont les factures ne sont pas encore parvenues à la date de clôture des comptes, et des fonds reçus en attente de leur imputation à un projet spécifique.

2.22 Autres actifs/ Autres passifs

2.22.1 autres actifs

Le poste « autres actifs enregistre les montants décaissés par la Banque en faveur de divers débiteurs autres que la clientèle, des préfinancements d'activités pour le compte de certains partenaires, des cautions versées par la Banque, des Avances et acomptes versés à certaines personnes et les dotations et subventions à recevoir des Etats membres.

2.22.2 Autres passifs

Le poste « autres passifs » enregistre les dettes envers les fournisseurs de biens et services de la Banque ainsi que des sommes dues au personnel, à des organismes de sécurité sociale et à l'administration fiscale.

2.23 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

2.24 Principes du tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie (TFT) explique la variation de la trésorerie de la Banque au cours de la période sous revue.

Les flux de trésorerie sont répartis entre les activités opérationnelles, d'investissement et de financement. La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui apparaissent dans le tableau des flux de trésorerie doivent être rapprochés de ceux présentés dans la situation financière. Les flux des activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement sont présentés séparément suivant les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes provenant des activités d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie provenant de transactions en monnaie étrangère sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la Banque par application au montant en monnaie étrangère du cours de change entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date des flux de trésorerie.

2.25 Événements postérieurs à la clôture des comptes

La Banque procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la note 25 ci-dessous.

2.26 Arrêté des comptes

Les comptes individuels de la BOAD au 31 décembre 2025 sont arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 25 mars 2026.

NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES

Les normes et interprétations décrites dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2024 ont été complétées par les dispositions des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur pour compter de l'exercice 2025. Il s'agit des normes et amendements ci-après :

3.1 Nouveaux textes publiés par l'IASB et entrés en vigueur

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2025	Amendements à IAS 21: Absence de convertibilité	<p>Selon IAS 21, Effets des variations des taux de change, une société utilise un taux de change au comptant lors de la conversion d'une transaction en devises.</p> <p>Cependant, dans de rares cas, il est possible qu'une devise ne puisse pas être échangée contre une autre. Ce manque de convertibilité peut survenir lorsqu'un gouvernement impose des contrôles sur les importations et les exportations de capitaux, par exemple, ou lorsqu'il fixe un taux de change officiel mais limite le volume des transactions en devises pouvant être effectuées à ce taux. Par conséquent, les acteurs du marché sont incapables d'acheter et de vendre des devises pour répondre à leurs besoins au taux de change officiel et se tournent plutôt vers des marchés parallèles non officiels.</p> <p>Dans ce dernier, l'amendement vise à introduire la possibilité pour les entités d'estimer le cours au comptant de la devise par référence à un taux directement observable ou à un taux ajusté à partir du taux observable.</p> <p>Toutes les devises étrangères dans lesquelles la Banque intervient sont jusqu'à présent convertibles en FCFA, l'amendement n'a donc pas d'impact sur ses comptes.</p>

3.2 Textes à venir

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2026	Améliorations annuelles aux normes IFRS Accounting Standards Modifications d'IFRS 1, d'IFRS 7, d'IFRS 9, d'IFRS 10 et d'IAS 7	<p>IFRS 1 : modification d'amélioration de cohérence avec les dispositions d'IFRS 9 relatives à la comptabilité de couverture lors de la première adoption des IFRS.</p> <p>IFRS 7 : informations à fournir sur (i) la différence différée entre la juste valeur et le prix de transaction; (ii) sur le gain ou perte sur décomptabilisation et (iii) sur le risque de crédit.</p> <p>IFRS 9 : amendements relatifs à (i) la décomptabilisation des obligations locatives et (ii) à une meilleure clarification des prix de transaction.</p> <p>IFRS 10 : Modifications d'IFRS 10 relatives à la détermination d'un mandataire de fait.</p> <p>IAS 7 : modifications d'IAS 7 relatives à la Méthode de la valeur d'acquisition.</p> <p>Conclusion Aucun impact résultant de ces améliorations annuelles n'est anticipé ; En 2026, année de mise en vigueur de ces modifications normatives : - la modification d'IFRS 1 relative à la comptabilité de couverture n'aura pas d'incidence sur ses comptes étant donné que BOAD n'est pas à sa première adoption des normes IFRS. - Concernant la modification d'IFRS 7 : la Banque pourrait réaliser des gains ou des pertes sur la décomptabilisation certains actifs dans lesquels elle a une implication continue, notamment les prêts restructurés avec une forte décote pouvant entraîner la décomptabilisation de l'ancien prêt et la comptabilisation du nouveau prêt avec réalisation d'un gain ou perte. Si une telle situation se produisait dans le futur, la Banque donnera l'information sur le gain ou la perte conformément aux nouvelles dispositions d'IFRS 7 dans ces comptes ainsi que la méthode d'évaluation de la juste valeur des instruments.</p> <p>Les modifications du 5.1.3 d'IFRS 9 seront impact sur les comptes de la BOAD en raison de l'absence d'instrument ne comportant pas une composante de financement importante selon IFRS 15. En conséquence, la méthode d'évaluation initiale de ses prêts et créances restera inchangée.</p> <p>Les modifications d'IFRS 10 seront sans impact sur les comptes individuels de la Banque.</p> <p>Les modifications d'IAS 7 : Cette modification est relative aux flux de trésorerie entre l'entité et des filiales, des entreprises associées et des coentreprises. Dans le cadre des comptes consolidés, cette modification sera sans objet.</p>
1 ^{er} janvier 2026	Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : classification et l'évaluation des instruments financiers	<p>▪ Comptabilisation initiale et décomptabilisation des actifs et passifs financiers :</p> <p>Les dispositions d'IFRS 9 sont modifiées pour clarifier la date de comptabilisation initiale ou de décomptabilisation des actifs et passifs financiers. Au lieu qu'un passif financier soit obligatoirement décomptabilisé à sa date de règlement selon les dispositions existantes, les nouveaux amendements permettent à une entité de considérer un passif financier qui sera réglé en espèces au moyen d'un système de paiement électronique et être libéré avant la date de règlement si, et seulement si, l'entité a initié un ordre de paiement via un canal moins risqué et sans possibilité d'annulation de l'opération par elle.</p> <p>Conclusion :</p>

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
		<p>La BOAD a choisi une position plus prudente qui consiste à décomptabiliser ses actifs financiers ou ses passifs financiers à leur date de règlement ou lorsque la contrepartie en trésorerie est effectivement reçue ou payée. En conséquence cette modification sera sans impact sur ses comptes de 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Classification des instruments financiers : Les directives d'application d'IFRS 9 sont modifiées pour fournir des indications sur la manière dont une entité évalue si les flux de trésorerie contractuels des actifs financiers sont compatibles avec un accord de prêt de base. Ceci est destiné à aider une entité à appliquer les exigences d'évaluation des flux de trésorerie contractuels aux actifs financiers présentant des caractéristiques liées aux préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). L'IASB précise que lors de l'évaluation des intérêts, une entité se concentre sur ce pour quoi elle est rémunérée, plutôt que sur le montant de la rémunération qui peut indiquer que l'entité est rémunérée pour autre chose que les risques et coûts de base du prêt. Les modifications précisent que les flux de trésorerie contractuels sont incompatibles avec un accord de prêt de base s'ils sont indexés sur une variable qui ne constitue pas un risque ou un coût de prêt de base. <p>Conclusion : Les instruments actifs financiers de la Banque sont détenus pour une pure collecte de flux de trésorerie en principal et en intérêt. La rémunération attendue est en fonction de la catégorie de la clientèle et porte uniquement sur les caractéristiques du prêt de base. En conséquence l'application de cet amendement n'aura pas d'impact sur les comptes en 2026.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actifs financiers avec caractéristiques sans recours IFRS 9 est modifiée pour améliorer la description du terme « sans recours ». Selon les amendements, un actif financier est sans recours si le droit ultime d'une entité de recevoir des flux de trésorerie est contractuellement limité aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés et non la performance de l'émetteur. <p>Conclusion La Banque n'ayant pas de tels actifs, l'application de cet amendement n'aura aucun impact sur les comptes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Instruments liés contractuellement Les amendements clarifient les caractéristiques des instruments liés contractuellement qui les distinguent des autres transactions. Spécifiquement, les amendements soulignent que dans ces instruments, une priorisation des paiements aux détenteurs d'actifs financiers au moyen de plusieurs instruments liés contractuellement (tranches) sont établis via une structure de paiement en cascade, ce qui entraîne une concentration du risque de crédit et une répartition disproportionnée des pertes entre les détenteurs des différentes tranches. Dans une telle structure, les exigences relatives aux instruments liés contractuellement dans IFRS 9 s'appliquent uniquement si le pool sous-jacent comprend un ou plusieurs instruments qui ont des flux de trésorerie contractuels qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts. Les autres cas sont exclus d'IFRS9. Le caractère SPPI de ces instruments est évalué en appliquant les paragraphes B4.1.21 à B4.1.26 au lieu du paragraphe B4.1.17. <p>Le BOAD ne détient pas dans son portefeuille de tels instruments financiers. L'application de cet amendement n'aura pas d'impact sur ces comptes de 2026.</p>
1 ^{er} janvier 2026	Amendements à IFRS 7	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations à fournir – investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (OCI) Les exigences d'information à fournir d'IFRS 7 concernant les investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des OCI sont modifiées. En particulier, une entité est tenue de fournir le gain ou la perte à la juste valeur présentée dans les autres éléments du résultat global au cours de la période, en indiquant

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
		<p>séparément le gain ou la perte à la juste valeur qui se rapporte aux investissements décomptabilisés au cours de la période et le gain ou la perte de juste valeur qui se rapporte aux investissements détenus à la fin de la période.</p> <p>De plus, une entité n'est plus tenue de communiquer la juste valeur à la date de clôture de chaque instrument de capitaux propres désigné à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ces informations peuvent être fournies par classe d'instruments.</p> <p>Conclusion : Cet amendement aura un impact sur la présentation des instruments de capital détenus par la BOAD. Il sera dès 2026 présenté dans cette note, un sous tableau sur les plus au moins-values réalisées sur les titres décomptabilisés. Toutefois, pour plus de transparence la Banque continuera de présenter la juste valeur pour chaque instrument de capitaux propres désigné à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions contractuelles susceptibles de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels <p>Les modifications introduisent des exigences d'information sur les instruments financiers qui incluent des conditions contractuelles susceptibles de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels lors de la survenance (ou de la non-survenance) d'un événement éventuel qui n'est pas directement lié aux changements du risque et coût de base du prêt.</p> <p>Conclusion Les instruments de la BOAD sont de pure collecte d'intérêts et de principal. L'intérêt est fonction du restant dû et du temps. Les conditions contractuelles ne prévoient pas de clauses susceptibles de modifier significativement la nature des flux. L'application de cet amendement sera sans impact sur les comptes de 2026.</p>
1 ^{er} janvier 2026	Amendements à IFRS 7, 9 et 19 relatifs aux contrats d'énergie renouvelable	<p>Les contrats faisant référence à l'énergie renouvelable, également connus sous le nom d'Accords d'Achat d'énergie (AAE) sont des contrats d'achat et de livraison d'électricité produite à partir des ressources naturelles.</p> <p>Les amendements ont trait aux exigences en matière de comptabilité de couverture pour permettre l'utilisation des contrats d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables dépendantes de la nature comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies. Ils introduisent également des exigences d'information supplémentaires pour permettre aux investisseurs de comprendre l'impact de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie futurs d'une entreprise.</p> <p>La Banque n'a pas signé d'Accord d'Achat d'Energie renouvelable. Donc, l'application de cette modification est sans impact sur ses comptes.</p>
1 ^{er} janvier 2027	IFRS 18, remplace IAS 1 Présentation des états financiers	<p>La nouvelle norme, IFRS 18, remplace IAS 1 Présentation des états financiers tout en reprenant de nombreuses dispositions d'IAS 1. IFRS 18 introduit de nouvelles exigences (i) pour présenter des catégories spécifiées et des sous-totaux définis dans l'état du résultat net, (ii) pour fournir des informations sur les mesures de performance définies par la direction (MPM) dans les notes les états financiers et (iii) renforcer les principes d'agrégation " et de désagrégation dans les états financiers primaires et les notes annexes.</p> <p>Par ailleurs, certaines des exigences d'IAS 1 sont déplacées vers IAS 8 Méthodes comptables, changements comptables, estimations et erreurs et IFRS 7 Instruments financiers pour les informations à fournir.</p> <p>L'application de cette norme se fera de manière rétrospective, avec retraitement des informations comparatives. Les parties prenantes travaillent encore sur la mise en œuvre d'IFRS 18 et les résultats de ces travaux seront pris en compte par la Banque pour apprécier l'impact de cette norme sur ses états financiers.</p>

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2027	Nouvelle norme IFRS 19	<p>· L'IASB a publié la norme IFRS 19, qui permet à une filiale éligible de fournir des informations réduites lors de l'application des normes comptables IFRS dans ses états financiers. Une filiale est éligible aux informations réduites si elle n'a pas de responsabilité publique et sa société mère ultime ou toute société mère intermédiaire produit des états financiers consolidés disponibles pour usage public conformes aux normes comptables IFRS. Cette norme est facultative pour les filiales éligibles et définit les exigences d'information à fournir par les filiales qui choisissent de l'appliquer.</p> <p>La BOAD n'étant pas une filiale, cette norme est sans impact sur ses comptes individuels.</p>

NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

L'analyse du poste trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 2.7 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels) se présente comme ci-après :

Trésorerie et équivalents de trésorerie		31/12/2025	31/12/2024
Caisse		134	87
BOAD Siège compte courant BOAD		162 684	108 429
Comptes de dépôts des Missions Résidentes et Siège à la BCEAO	4.1	627 350	207 960
Compte spécial Eximbank Japon		15	15
Compte de contribution FDE	4.2	1 985	1 985
Compte de règlements BOAD Lomé		196 710	50 399
Comptes de fonctionnement des Missions Résidentes		487	7 592
Comptes Banques et Correspondants		55 645	33 903
Dépôts bancaires à court terme	4.3	89 000	105 500
Dépôts/appels de marge		19 370	33
TOTAL		1 153 381	515 905

4.1 Les comptes de dépôts des Missions Résidentes se détaillent comme suit :

Missions résidentes et Siège	31/12/2025	31/12/2024
Dépôt BCEAO Abidjan	6 798	147
Dépôt BCEAO Bamako	27 250	789
Dépôt BCEAO Bissau	2 607	88
Dépôt BCEAO Cotonou	13 069	1 249
Dépôt BCEAO Dakar	3 105	4 646
Dépôt BCEAO Lomé	560 568	197 988
Dépôt BCEAO Niamey	1 204	10
Dépôt BCEAO Ouagadougou	12 750	3 045
Total	627 350	207 960

4.2 Ce compte enregistre les ressources du Fonds de Développement Energie (FDE) relatives au financement des projets du secteur de l'énergie dans l'UEMOA. La Banque est le gestionnaire de ce Fonds.

4.3 Les dépôts bancaires à court terme comprennent :

Dépôts bancaires à court terme	31/12/2025	31/12/2024
SONIBANK	0	15 000
ECOBANK NG	0	12 000
BIIC BN	5 000	6 500
BANQUE ATLANTIQUE	0	10 000
BICIM ML	0	10 000
MANSA BANK	7 000	0
CORIS BANK	10 000	10 000
BSIC	10 000	10 000
BANQUE D'ABIDJAN	0	10 000
BOA	17 000	12 000
NSIA BANK	10 000	5 000
ORABANK	0	5 000
AFG BANK	10 000	0
AFRICA BANK	10 000	0
UBA BANK	10 000	0
Total	89 000	105 500

Au 31 décembre 2025, tous les dépôts bancaires ont une maturité d'au plus 06 (six) mois.

NOTE 5. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Le poste « actifs financiers au coût amorti » (voir note 2.8 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels) se décompose comme suit :

Actifs financiers au coût amorti		31/12/2025	31/12/2024
Créances interbancaires	5.1	49 971	33 989
Créances sur la clientèle	5.2	2 681 076	2 372 600
Prêts au personnel		24 708	23 977
Portefeuille titres	5.3	1 191 036	632 471
Créances sur actionnaires à libérer		4 526	5 075
TOTAL		3 951 317	3 068 111

5.1 Créances interbancaires

Ce poste regroupe les créances interbancaires ainsi que les intérêts courus y relatifs. Il se détaille comme suit par contrepartie au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

Contreparties	31/12/2025	31/12/2024
BCEAO- INTÉRÊTS SUR COMPTES ORDINAIRES	228	93
PRÊTS INTERBANCAIRES (*)	48 000	32 000
INTÉRÊTS COURUS	1 743	1 896
TOTAL	49 971	33 989

* Le détail des prêts interbancaires se présente comme suit :

Contreparties	31/12/2025	31/12/2024
BSIC	15 000	5 000
BANK POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	0	10 000
BICIS	10 000	0
AFG HOLDING	0	15 000
AFRICAN LEASE TOGO	0	2 000
IB BANK	13 000	0
VISTA BANK	5 000	0
CORIS BANK	5 000	0
Sous-total 1-encours bruts	48 000	32 000
Intérêts à recevoir	820	251
TOTAL	48 820	32 251

5.2 Créances à la clientèle

Les créances sur la clientèle correspondent aux prêts octroyés aux Etats (secteur non marchand) et au secteur marchand.

5.2.1 Répartition par type, par secteur d'activité et par pays

L'analyse détaillée des créances sur la clientèle par type de prêts, par secteur d'activité et par pays figure à la note 19.1 Risque de crédit.

5.2.2 Echancier des créances à la clientèle

L'échéancier des créances à la clientèle se présente comme suit au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Créances brutes à la clientèle	2 877 462	2 565 446
dont encours brut des prêts	2 771 344	2 463 134
Inférieur à six mois	103 481	172 907
De plus de six mois à un an	141 061	173 530
De plus d'un an à deux ans	348 358	318 407
De plus de deux ans à trois ans	413 969	294 631
De plus de trois ans à cinq ans	620 607	495 011
De plus de cinq ans	1 143 868	1 008 648
dont avances pour financement d'études	16 426	15 419
dont créances rattachées	89 691	86 893
Total des dépréciations sur la clientèle	-182 963	-180 923
dont dépréciation des créances en souffrance (*)	-88 955	-101 083
dont provisions sur buckets 1 et 2	-94 008	-79 840
Produits différés sur commission	-11 627	-10 128
Ajustement de valeur créances clientèle (**)	-1 795	-1 795
Créances nettes à la clientèle	2 681 076	2 372 600

(*) Le montant total de dépréciation des créances en bucket 3 comprend 55 491 MFCFA au titre des dépréciations sur le principal, 13 338 MFCFA pour les études et 20 126 MFCFA au titre des intérêts et commissions sur les créances en bucket 3.

(**) le montant correspond aux décotes comptabilisées sur des contreparties dont les créances ont fait l'objet de restructuration.

5.2.3 Tableau de variation des créances en souffrance (créances en bucket 3)

L'encours brut des prêts comprend des créances en bucket 3 (créances en souffrance ou créances non performantes au sens prudentiel de Bâle II & III) ayant évolué comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2024 (a)	Augmentations / Dotations (b)	Diminutions / Déprises (c)	Solde 31/12/2025 (d) = (b) + (c)	31/12/2025 (e) = (a) + (d)
1. Encours brut en souffrance	60 690	8 590	-5 139	3 451	64 141
2. Dépréciation des prêts en souffrance	-55 809	-3 136	3 454	318	-55 491
3. Créances en souffrance nettes = (1) + (2)	4 881	5 454	-1 685	3 769	8 650

5.3 Portefeuille de titres de dettes

5.3.1 Tableau de variation du portefeuille de titres de dettes

Le tableau de variation des titres des dettes au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2024 (a)	Mise en place/Augmentations (b)	Remboursements /Reprises (c)	Solde 31/12/2025 (d) = (b) + (c)	31/12/2025 (e) = (a) + (d)
1. Encours brut des titres de placements y compris primes	628 819	1 068 469	-527 692	540 778	1 169 596
2. Créances rattachées sur titres de placement	11 561	49 633	-27 192	22 441	34 002
3. Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-7 909	-4 653	0	-4 653	-12 563
4. Encours nets des titres de placement (principal et créances rattachées) = (1) + (2) + (3)	632 471	1 113 449	-554 883	558 565	1 191 036

5.3.2 Détail du portefeuille de titres de dettes

Le portefeuille titres se décompose comme suit :

Portefeuille titres	31/12/2025	31/12/2024
Obligations Etat du Sénégal	119 497	43 413
Obligations Etat de Côte d'Ivoire	289 640	32 884
Obligations Etat du Bénin	164 160	21 238
Obligations Burkina	59 418	58 293
Obligations Coris Holding	1 500	4 500
Obligations Etat du Mali	36 000	21 000
Obligations Etat du Niger	137 345	46 000
Obligations Etat du Togo	83 822	61 651
Obligations CRRH	3 901	4 918
Obligations BIDD	9 751	11 347
Obligations SONATEL	4 000	6 000
DOLI P	96 754	132 754
BAOBAB SENEGAL	3 000	3 000
Obligations Coris invest group SA	5 000	0
NOURMONY HOLDING OBLIGATIONS	3 000	0
OBLIGATIONS FCTC FS YAKAAR COMP ALPHA	3 000	0
OBLIGATIONS FCTC KEUR SAMBA	11 066	0
FCTC RMBS ZAKA NSIA BK CI 25-44	3 813	0
FCTC Croissance Agricole (LBA) 25-32	5 000	0
FCTC SENELEC 8,15% 25-30	3 000	0
Bons du Trésor du Mali	0	20 000
Bons du trésor du Niger	68 197	77 500
Bons du trésor de la Côte d'Ivoire	16 590	35 000
Bons du trésor du Sénégal	50 797	30 000
Bons du trésor du Togo	0	15 000
Bons du trésor du Bénin	0	5 000
Sous-total 1-encours bruts	1 178 252	629 498
Primes/Obligations	-8 655	-680
Sous-total 2-encours nets de primes	1 169 596	628 819
Intérêts à recevoir	34 002	11 561
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-12 563	-7 909
TOTAL	1 191 036	632 471

Tous les titres du portefeuille détenus par la Banque sont à terme.

5.3.3 Echancier du portefeuille de titres de dettes

L'échéancier contractuel du portefeuille titres se présente comme suit (en MFCFA) au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025 :

Echéancier	31/12/2025	31/12/2024
Inférieur à six mois	187 984	177 133
De plus de six mois à un an	59 267	109 751
De plus d'un an à deux ans	156 738	92 266
De plus de deux ans à trois ans	233 335	97 674
De plus de trois ans à cinq ans	419 495	97 634
De plus de cinq ans	121 431	55 041
Sous-total 1-encours bruts	1 178 252	629 498
Primes d'émission/Bons et obligations	-8 655	-680
Sous-total 2-encours nets de primes	1 169 596	628 819
Intérêts à recevoir	34 002	11 561
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-12 563	-7 909
TOTAL	1 191 036	632 471

5.4 Créances sur actionnaires à libérer

La rubrique « créances sur actionnaires à libérer » se décompose comme suit :

Créances sur les actionnaires	31/12/2025	31/12/2024
Dotations des Etats à recevoir	4 526	5 029
Droits d'entrée Guinée Bissau	0	46
TOTAL	4 526	5 075

NOTE 6. PARTICIPATIONS

6.1. Stratégie de prise de participations de la Banque

L'activité de prise de participations trouve ses fondements dans les statuts de la Banque, qui prévoient : (i) en leur article 2, entre autres, que « ... la Banque, ... devra contribuer notamment au financement par participation au capital, par octroi de prêts ... » et (ii) en leur article 32, qu'elle « peut constituer ou participer à la constitution du capital d'institutions ou entreprises ». L'objectif visé est notamment de permettre le renforcement des fonds propres et la capacité d'expertise des entreprises opérant dans l'Union.

Conformément à cette mission et en application de cette stratégie, la BOAD est intervenue dans tous les Etats de l'Union sous forme de prise de participations dans l'actionnariat de plusieurs entreprises. Ces interventions ont concerné aussi bien des entreprises du secteur financier (banques, établissements financiers) que des entreprises du secteur non financier (énergie, télécommunication, hôtellerie, transport aérien, etc.).

La stratégie de prise de participations de la Banque se décline comme suit en termes de :

- **Objectif** : remplir la mission de développement de la Banque tout en mettant davantage l'accent sur la rentabilité financière conformément aux orientations stratégiques de la Banque.
- **Secteurs d'intervention** : tous les secteurs éligibles au financement de la Banque.
- **Modalités d'intervention** : lors de l'entrée dans une opération, la Banque devra avoir une visibilité suffisante des conditions et modalités de sortie, le moment venu. La cession des titres de participation pourra se faire en Bourse pour les actions cotées

et aux conditions conventionnelles, les meilleures pour les actions non cotées.

- **Positionnement dans les organes d'administration** : conditionner chaque prise de participation à l'attribution à la Banque d'un poste de membre d'un organe d'administration (Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Comité de Crédit ou d'investissement, etc.).

En complément de la stratégie de prise de participations, la BOAD a pris des dispositions idoines en vue de (i) s'adapter à l'évolution et aux exigences du secteur financier de l'UMOA (relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers) et (ii) prendre en compte la spécificité du secteur agricole au regard de son importance dans les économies des pays de l'Union.

Cette stratégie de la Banque est encadrée par les limites d'intervention. Ces limites sont définies par rapport à ses fonds propres effectifs (FPE) suivant la matrice d'appétence au risque telle qu'approuvée par le Conseil des Ministres dans la déclaration d'appétence au risque de la Banque. **La matrice d'appétence au risque figure en infra à la note 19. Gestion des risques.**

6.2. Variation des titres de participation

6.2.1 Tableau de variation des titres de participation

Les variations en valeur brute des participations (voir note 2.9 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels) se présentent comme suit :

Variation des titres de participation	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute des participations au 1er janvier	104 268	98 979
Acquisitions	18 523	5 859
Cessions	-425	-570
Valeur brute des participations	122 366	104 268
Gains et pertes latents sur instruments en JVOCI non recyclables	47 559	50 285
Gains et pertes comptabilisés en résultat sur instruments en JVR	3 872	3 108
Valeur nette des participations	173 797	157 661

6.2.2 Répartition des titres de participation par contrepartie

L'évolution des participations comptabilisées dans l'état de la situation financière entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 sont détaillées par contrepartie dans les tableaux ci-dessous.

a) Instruments comptabilisés à la juste valeur par le résultat (JVR)

N°	Pays	Participations	% Détenion	31/12/2025			
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins valeurs de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b)+(c)
1	BN	FOAI - Scav ABDOU DIOUF	14,5%	2 500	1 216	414	4 130
2	h-uemoa	FEFISOL	0,0%	-	-	-	-
3	SN	FCP/IFC BOAD	100,0%	5 000	1 856	387	7 243
TOTAL				7 500	3 072	801	11 372

N°	Pays	Participations	% Détenion	31/12/2024			
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins valeurs de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	FOAI - Scav ABDOU DIOUF	14,5%	2 500	1 169	47	3 716
2	h-uemoa	FEFISOL	8,2%	16	37,39	-	53
3	SN	FCP/IFC BOAD	100,0%	5 000	1 459	397	6 856
TOTAL				7 516	2 666	443	10 625

b) Instruments comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JV/OCI) non recyclables

N°	Pays	Participations	% Détenion	31/12/2025			
				Encours brut (a)	Plus/Moins valeurs de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (c)
1	BN	SOAGA	19,3%	103	79	170	272
2	SN	BNDE	1,92%	1 000	89	267	1 267
3	h-uemoa	CAURIS CROISSANCE II	17,7%	4 268	452	2 467	1 801
4	TG	GARI S. A.	11,6%	1 499	92	1 621	3 120
5	MA	BDM Mali	16,0%	600	2 259	25 741	26 341
6	BN	BOA Bénin	0,0%	-	1 653	-	-
7	NG	SONIBANK Niger	7,1%	1 082	7	2 230	3 312
8	CI	BHCI Côte d'Ivoire	0,18%	150	6	84	66
9	NG	BOA Niger	0,0%	-	1 781	0	0
11	h-uemoa	Afreximbank	0,3%	2 500	5 679	1 969	4 469
12	SN	Banque Régionale de Marché (BRM)	4,0%	1 610	378	961	648
13	BF	Banque de l'Habitat du BF	0,9%	200	1	63	263
14	CI	BRVM	9,2%	56	111	689	745
15	CI	DC/BR (BRVM)	9,1%	140	143	521	661
16	TG	CICA RE	2,0%	999	159	1 183	2 182
17	MA	MANDE Hotel	16,7%	50	4	213	263
18	CI	CIPREL	2,0%	584	1	1 278	1 862
19	TG	ASKY (EX SPCAR)	14,0%	5 990	4 885	8 570	14 560
20	CI	RASCOM	7,1%	1 600	-	1 600	-
21	h-uemoa	PROPARGO	0,7%	6 659	206	1 311	7 971
22	TG	BOAD-Titrisation	100,0%	500	1 461	961	1 461
23	TG	CRRH-UEMOA	15,2%	3 468	1 484	3 462	6 930
24	h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	3,1%	2 189	162	1 838	352
25	TG	ORAGROUP	2,1%	1 642	684	1 778	3 420
26	BF	Fidélis Finance (ex Burkina Bail)	6,5%	689	151	765	1 454
27	SN	CNCAS	4,49%	1 573	-	32	1 541
28	CI	Nouvelle BRS CI/ORA Bank CI	24,5%	16 995	490	12 342	29 337
29	CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,6%	1 100	868	2 317	3 417
30	BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,1%	1 100	427	2 569	3 669
31	Kenya	FAER	4,9%	5 844	4 057	5 113	731
32	BF	AMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	11,1%	1 040	215	274	766
33	CI	Air Côte d'Ivoire	7,9%	12 701	640	6 461	6 241
34	h-uemoa	Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)	11,0%	1 229	4	247	982
35	Bn	Société Immobilière d'Aménagement Urbain SImAU	10,0%	500	100	685	1 185
36	SN	Banque Outarde	11,3%	2 000	51	643	1 357
37	h-uemoa	Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	3,3%	1 468	38	327	1 140
38	NG	Banque de l'Habitat du Niger	7,0%	825	272	626	199
39	h-uemoa	Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	36,3%	8 896	38	386	8 510
40		ECP Africa Fund IV	1,8%	2 621	1 106	344	2 277
41	CI	MANSA BANK	7,6%	1 200	153	494	1 694
42	h-uemoa	ADIWALE Fund I	6,4%	2 206	305	307	1 899
43	h-uemoa	AFIG Fund	4,0%	2 510	329	1 027	1 483
44	h-uemoa	Africa 50 Infrastructure Acceleration Fund	0,0%	1 179	377	376	803
45	bn	BIIIC	3,3%	10 000	524	524	9 476
46	TG	BOAD Market Solutions (BMS)	100,0%	2 300	-	-	2 300
		TOTAL		114 865	2 725	47 559	162 425

N°	Pays	Participations	% Détenion	31/12/2024			Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)		
				Encours brut (a)	Plus/Moins valeurs de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)			
1	BN	SOAGA	19,3%	103	-	0	91	193	
2	SN	BNDE	1,9%	1 000	-	2 057	-	1 356	
3	h-uemoa	CAURIS CROISSANCE II	17,7%	4 268	-	83	-	2 015	2 252
4	TG	GARI S. A.	11,6%	1 500	-	747	-	1 530	3 030
5	MA	BDM Mali	16,0%	600	-	3 316	-	23 482	24 082
6	BN	BOA Bénin	2,3%	98	-	1 271	-	1 653	1 751
7	NG	SONIBANK Niger	7,1%	1 082	-	111	-	2 223	3 305
8	CI	BHCI Côte d'Ivoire	0,2%	150	-	57	-	90	60
9	NG	BOA Niger	5,7%	137	-	2 096	-	1 781	1 918
11	h-uemoa	Afreximbank	0,3%	2 500	-	1 776	-	7 648	10 148
12	SN	Banque Régionale de Marché (BRM)	4,0%	1 610	-	1 026	-	583	1 026
13	BF	Banque de l'Habitat du BF	0,9%	200	-	11	-	64	264
14	CI	BRVM	9,2%	56	-	21	-	579	635
15	CI	DC/BR (BRVM)	9,1%	140	-	-	-	378	518
16	TG	CICA RE	2,0%	999	-	283	-	1 024	2 023
17	MA	MANDE Hotel	16,7%	50	-	8	-	217	267
18	CI	CIPREL	2,0%	584	-	200	-	1 278	1 862
19	TG	ASKY (EX SPCAR)	14,0%	5 990	-	3 543	-	3 685	9 675
20	CI	RASCOM	7,1%	1 600	-	-	-	1 600	-
21	h-uemoa	PROPARCO	0,7%	6 659	-	321	-	1 106	7 765
22	TG	BOAD-Titrisation	100,0%	500	-	0	-	500	-
23	TG	CRRH-UEMOA	15,2%	3 468	-	544	-	1 978	5 446
24	h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	3,1%	2 189	-	149	-	1 676	513
25	TG	ORAGROUP	2,1%	1 642	-	1 026	-	1 094	2 736
26	BF	Fidélis Finance (ex Burkina Bail)	6,5%	689	-	452	-	916	1 605
27	SN	CNCAS	4,5%	1 573	-	197	-	32	1 541
28	CI	Nouvelle BRS CI/ORA Bank CI	24,5%	16 995	-	12 645	-	11 853	28 848
29	CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,6%	1 100	-	287	-	1 449	2 549
30	BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,1%	1 100	-	536	-	2 142	3 242
31	Kenya	FAER	4,9%	5 844	-	175	-	1 056	4 788
32	BF	AMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	11,1%	1 040	-	27	-	59	981
33	CI	Air Côte d'Ivoire	7,9%	10 320	-	471	-	7 101	3 219
34	h-uemoa	Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)	11,0%	1 018	-	42	-	242	776
35	Bn	Société Immobilière d'Aménagement Urbain SimAU	10,0%	500	-	253	-	585	1 085
36	SN	Banque Outarde	11,3%	2 000	-	40	-	593	1 407
37	h-uemoa	Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	3,3%	1 400	-	67	-	289	1 110
38	NG	Banque de l'Habitat du Niger	7,0%	825	-	30	-	354	471
39	h-uemoa	Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	36,3%	6 945	-	240	-	424	6 521
40		ECP Africa Fund IV	1,8%	2 621	-	287	-	762	3 383
41	CI	MANSA BANK	7,6%	1 200	-	341	-	341	1 541
42	h-uemoa	ADIWALE Fund I	6,4%	1 735	-	403	-	612	1 122
43	h-uemoa	AFIG Fund	4,0%	2 592	-	365	-	698	1 894
44	h-uemoa	Africa 50 Infrastructure Acceleration Fund	0,0%	131	-	0	-	0	131
TOTAL				96 753	-	7 515	-	50 287	147 036

NOTE 7. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers comprennent les éléments suivants :

Comptes de régularisation et actifs divers		31/12/2025	31/12/2024
Actifs dérivés	7.1	26 868	108 895
Comptes de régularisation actif	7.2	25 581	9 458
Autres actifs	7.3	11 291	11 860
TOTAL		63 740	130 214

7.1 Actifs dérivés

La répartition des passifs dérivés par type de relation de couverture se présente comme suit :

Actifs dérivés	31/12/2025	31/12/2024
Actifs dérivés à la juste valeur (FVH)	-	-
Actifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)	26 868	108 895
TOTAL	26 868	108 895

La BOAD dispose dans ses livres une partie des dettes libellées en monnaie étrangère (dollars et DTS) qui l'expose au risque de change. Le risque de change est l'éventualité d'enregistrer des pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. La Banque peut, de ce fait, enregistrer des baisses de rentabilité, en rapport avec des variations défavorables du cours de certaines devises par rapport à l'euro, la parité étant fixe entre l'euro et le FCFA. Pour se couvrir contre les fluctuations des cours des devises, la Banque a procédé à la mise en place de contrats de couverture (contrats d'achat et vente à terme de devises) sur ses emprunts en devises hors euros (DTS et dollars). Par ces contrats, la Banque couvre 100% de son exposition au risque de change.

La politique de la Banque consiste à aligner les conditions essentielles des contrats de couverture sur celles des éléments couverts. Tous les contrats de couverture des emprunts obligataires de la Banque ont la même maturité que les emprunts en principal et en intérêt. La seule particularité tient à la maturité assez longue des emprunts contractés auprès de certains bailleurs institutionnels et des dettes subordonnées (dettes hybrides avec BADEA et celles de l'émission publique). Les contrats de couverture y relatifs couvrent des périodes relativement courtes et font donc l'objet de renouvellement à l'expiration. Ces renouvellements permettent d'assurer une couverture totale et permanente de la dette conformément à la politique de gestion des risques de la Banque.

Les instruments de couvertures sont essentiellement des achats à terme. Le traitement du report/déport est présenté dans la note 15 ci-dessous.

Les types de relation de couvertures est de (i) juste valeur pour la couverture en principal des lignes d'emprunts auprès des bailleurs institutionnels et (ii) de couverture de flux de trésorerie pour la couverture en principal et en intérêts des dettes représentées par un titre constituées d'émissions obligataires seniors et dettes subordonnées (dettes hybrides) en dollars.

Au 31 décembre 2025 La rubrique "Actifs dérivés - instruments de couverture du risque de change" présente un solde de 26 868 MFCFA contre 108 895 MFCFA au 31 décembre 2024. La baisse de la valeur de la couverture s'explique par l'effet combiné (i) de la baisse des cours du dollars et du DTS sur la période et (ii) de la signature de nouvelles relations de couverture

en 2025 et (iii) de la hausse des taux euribor au 31 décembre 2025 comparé au 31 décembre 2024.

La valeur de la couverture se décompose comme suit :

Instruments	Type de couverture	31/12/2025	31/12/2024
Couverture Eurobond 2017-2027	flux de trésorerie	4 596	54 449
Couverture Eurobond 2019-2031	flux de trésorerie	14 604	50 757
Couverture dettes hybrides 2024-2028	flux de trésorerie	0	3 689
Couverture des autres dettes auprès des bailleurs institutionnels	Juste valeur	7 668	-
Total		26 868	108 895

7.2 Comptes de régularisation actif

Ce poste enregistre des charges constatées d'avance, des produits à recevoir par la Banque, certaines dépenses engagées par la Banque et susceptibles d'être remboursées par des tiers, notamment sur les dossiers en recouvrement judiciaire et des mises à disposition de fonds non encore décomptées en vue d'effectuer des dépenses pour le compte de la Banque.

Comptes de régularisation actif	31/12/2025	31/12/2024
Dépenses à régulariser	2 449	1 954
Charges constatées d'avance (*)	2 206	3 695
Produits à recevoir (**)	63	2 867
Autres comptes de régularisation actif (***)	20 862	942
TOTAL	25 581	9 458

* les charges constatées d'avances enregistrent des primes d'assurances de portefeuille de crédit relatives à la période postérieure au 31 décembre 2025.

** la baisse des produits à recevoir s'explique par l'encaissement au cours de l'exercice 2025, des dividendes qui avaient été comptabilisés sur certaines participations au titre de l'exercice 2024.

*** les autres comptes de régularisation actif sont constitués (i) de paiements échus à recevoir sur certains instruments de placements dont l'essentiel des encaissements effectifs a été constaté en janvier 2026 et (ii) des remboursements comptabilisés sur certains emprunts dont la date d'échéance est en janvier 2026.

7.3 Autres actifs

Le poste « autres actifs enregistre les montants décaissés par la Banque en faveur de divers débiteurs autres que la clientèle, des préfinancements d'activités pour le compte de certains partenaires, des cautions versées par la Banque, des Avances et acomptes versés à certaines personnes et les dotations et subventions d'exploitation à recevoir des Etats membres.

Autres actifs	31/12/2025	31/12/2024
Débiteurs divers	1 735	1 067
Préfinancements d'activités (*)	2 691	2 580
Cautions versées	103	104
Avances et acomptes versés	531	1 722
Autres dotations et subventions à recevoir (**)	6 231	6 387
TOTAL	11 291	11 860

* les préfinancements d'activités sont des sommes payées par la Banque pour la réalisation de certains projets ou certaines activités pour le compte de partenaires externes. Ces sommes sont ensuite remboursées par ces partenaires au terme de la réalisation des activités concernées sur présentation des justificatifs.

** les Etats membres de l'UEMOA s'étaient engagés en 1994 à verser à la Banque des dotations et d'une subvention annuelle allant de 1995 à 2033 en vue de couvrir des pertes comptables engendrées par la dévaluation du Franc FCFA par rapport au Franc Français. Le solde de ces dotations et subventions à recevoir des Etats s'élève à 6 231 MFCFA au 31 décembre 2025.

NOTE 8. IMMOBILISATIONS

8.1 Immobilisations corporelles

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles au 31/12/2025 et au 31/12/2024 se présente comme suit :

Immobilisations corporelles	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute	28 481	27 864
Dotations et reprises d'amortissements	-21 752	-20 898
Valeur nette comptable	6 729	6 966

Le détail par catégorie d'immobilisations corporelles est présenté dans le tableau ci-après :

	Terrains	Bâtiments	Propriétés en construction	Installations et Equipements	Total
Coût d'acquisition					
Solde au 1er janvier 2024	415	13 695	1 337	10 778	26 226
Acquisitions	340	0	2 168	1 998	4 506
Transferts	0	0	-2 689	0	-2 689
Cessions	0	0	0	0	0
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	-179	-179
Autres réévaluations	0	0	0	0	0
Solde au 1er janvier 2025	755	13 695	817	12 597	27 864
Acquisitions	0	0	0	1 173	1 173
Transferts	0	0	0	0	0
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	-366	-190	-556
Solde au 31 décembre 2025	755	13 695	451	13 581	28 481
Amortissements et cessions cumulés					
Solde au 1er janvier 2024	0	11 409	0	8 406	19 815
Charges d'amortissement	0	385	0	868	1 253
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	0	0
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-170	-170
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0
Solde au 1er janvier 2025	0	11 794	0	9 104	20 898
Charges d'amortissement	0	328	0	878	1 206
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	0	0
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-351	-351
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2025	0	12 121	0	9 631	21 752
Valeur Nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2025					6 729

8.2 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont essentiellement constitués du centre de loisirs de la Cité du personnel. La Banque est à la recherche d'un partenaire pour la location de cet immeuble. Aucun loyer conditionnel n'est facturé au cours de l'exercice 2025.

Les valeurs nettes comptables des immeubles de placement sont présentées ci-après :

Immeubles de placement	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute	853	836
Dotations et reprises d'amortissements	-278	-231
Valeur nette comptable	575	605

L'évolution de la valeur nette comptable des immeubles de placement entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Immeubles de placement (en millions de FCFA)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Solde au 1er janvier		836	770
Acquisitions		17	65
Reclassement en provenance des immobilisations corporelles	8	0	0
Dotations et reprises d'amortissements		-278	-231
Variation de juste valeur		0	0
Solde au 31 décembre		575	605

La juste valeur de l'immeuble de placement est estimée, à dire d'expert, à 768 MFCFA.

8.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont uniquement constituées de logiciels installés sur les serveurs locaux de la Banque dont elle détient le contrôle.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles sont présentées ci-après :

Immobilisations incorporelles	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute	3 317	3 131
Dotations et reprises d'amortissements	-2 079	-1 826
Valeur nette comptable	1 238	1 305

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Acquisition / Cession de logiciels	Dotations et reprises d'amortissements
Solde au 01 janvier 2025	Solde au 01 janvier 2025
3 131	1 826
Acquisitions	Dotations
1 180	253
Cessions	Reprises
0	0
Transferts	Transferts
-994	0
Classées comme étant détenus en vue de la vente	Classées comme étant détenus en vue de la vente
0	0
Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2025
3 317	2 079
Valeur Nette au bilan au 31 décembre 2025	1 238

8.4 Actifs non courants détenus en vue de la vente

La Banque a été déclarée propriétaire d'un bien immobilier par adjudication judiciaire qui est présenté en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente. Les formalités préalables nécessaires (mutation du titre foncier, sécurisation, nettoyage, etc.) à l'initiation du programme actif de cession ont été effectuées début 2024. Les procédures en vue de la vente (collecte et analyse des offres des acheteurs potentiels, etc.) ont été réalisées courant

l'exercice 2025. A la date de préparation des présents états financiers, la Banque a trouvé des preneurs potentiels. Les démarches et certains travaux sont en cours avec les services techniques de la Banque afin d'accélérer le processus de cession.

L'actif détenu en vue de la vente a été enregistré au montant le plus faible entre le coût d'acquisition (**correspondant à la somme du prix d'adjudication et de tous les frais et charges encourus jusqu'à l'obtention effective de la propriété et qui s'élève à 12 711 MFCFA**) et le montant de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. L'éventuel gain ou perte issue de la cession ainsi que les coûts de la vente seront portés en résultat net. Il n'y a aucun produit ou charge accumulé compris dans les autres éléments du résultat global lié à l'actif détenu en vue de la vente.

NOTE 9. PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Les passifs financiers au coût amorti sont composés des emprunts contractés par la Banque et des dettes qui leur sont rattachées (intérêts et commissions courus non échus).

9.1 Détail du poste « Passifs financiers au coût amorti »

Le détail de ce poste se présente comme suit (en MFCFA) au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 :

Passifs financiers au coût amorti	31/12/2025	31/12/2024
A) Dettes interbancaires (Cauris ROPPA, AFD.....)	211	7 913
I-Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires BOAD(*)	2 074 794	1 543 374
Bons BOAD	0	0
Échéances à moins d'un an/dettes rep. par des titres	0	0
Sous-total I	2 074 794	1 543 374
II- Dettes rattachées aux dettes représentées par un titre		
Intérêts courus sur dettes représentées par un titre	36 976	29 980
Charges différées sur bons et obligations	0	0
Sous-total II	36 976	29 980
B) Total dettes représentées par un titre (I+II)	2 111 770	1 573 354
I- Autres emprunts auprès des partenaires extérieurs		
Emprunts pour financement de projets à long terme	1 073 946	794 609
Emprunts pour financement d'études long terme	280	380
Échéances à moins d'un an/emprunts	178 561	0
Sous-total I	1 252 787	794 989
II- Dettes rattachées aux autres emprunts		
Intérêts et commissions courus sur autres emprunts	18 222	5 620
Charges différées sur autres emprunts	-35 680	-28 519
Sous-total II	-17 457	-22 898
C) Total Autres emprunts (I+II)	1 235 330	772 090
D) Dettes subordonnées ou dettes hybrides (**)	400 552	128 736
Total (A+B+C+D)	3 747 862	2 482 092

(*) Le montant total des encours sur emprunts obligataires est constitué uniquement d'eurobonds mobilisés en 2017, 2019, 2021 et 2025 sur le marché financier international.

(**) la dette subordonnée (dette hybride) est constituée d'instruments émis par la BOAD et comporte des caractéristiques similaires. Elle a une maturité initiale de 30 ans avec un non-call de 05 ans. La liste des bailleurs et sources de mobilisation de cette ressource figure dans le **tableau de variation des emprunts au point 9.2** ci-dessous. Au plan IFRS Accounting Standard, il s'agit d'un instrument de dettes sans composante de capitaux du fait de l'existence de clauses contractuelles qui obligent la BOAD à verser des coupons à la survenance de certains événements qui échappent à son contrôle. Au plan prudentiel, l'instrument remplit les critères d'intégration totale aux fonds propres effectifs dans la catégorie de tier 2. Il est pris en compte dans le calcul du ratio d'endettement (**Fonds propres effectifs/Dettes financières**) et des ratios d'adéquation des fonds propres.

9.2 Tableau de variation des emprunts

La variation des emprunts par contrepartie entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 se présente comme suit :

2025						
Tableau de variation des dettes interbancaires						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2024	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2025
Dettes interbancaires	7 913	223	-7 925	0	0	211
TOTAL DETTES INTERBANCAIRES	7 913	223	-7 925	0	0	211
Tableau de variation des bons et obligations						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2024	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2025
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 543 374	652 026	0	-122 308	1 701	2 074 794
BONS	0	0	0	0	0	0
TOTAL BONS ET OBLIGATIONS	1 543 374	652 026	0	-122 308	1 701	2 074 794
Tableau de variation des autres emprunts						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2024	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2025
IDA	149 480	7 019	-14 576	-3 148	0	138 775
KfW	146 104	32 798	-23 689	0	0	155 213
AFD	131 316	27 389	-17 948	0	0	140 757
BEI	0	0	0	0	0	0
BAD	54 576	22 958	-10 763	0	0	66 772
BDC	0	0	0	0	0	0
BADEA	0	0	0	0	0	0
BNP Fortis	3 473	0	-3 473	0	0	0
BDA	19 679	0	-3 280	0	0	16 399
OPEC	32 798	0	-3 280	0	0	29 518
SMBC	65 596	0	0	0	0	65 596
CDP 1 60M Euros	19 679	19 679	0	0	0	39 357
CDP2 75 MEuros	39 357	0	-19 679	0	0	19 679
FinDev Canada	6 560	6 560	0	0	0	13 119
HSBC	63 186	63 186	0	0	0	126 371
SOCIETE GENERALE	63 186	63 186	0	0	0	126 371
Banque de Chine	98 394	98 394	0	0	0	98 394
JICA Facility	131 191	131 191	0	0	0	131 191
Commercial Facility (SMBC)	85 274	85 274	0	0	0	85 274
TOTAL LIGNES DE CREDIT	794 989	557 633	-96 687	-3 148	0	1 252 787
Tableau de variation des dettes subordonnées (dettes hybrides)						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2024	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2025
BADEA	63 140	0	0	-7 314	0	55 826
CDP	65 596	0	0	0	0	65 596
EMPRUNT OBLIGATURE BLOSSOM	0	316 057	0	-36 927	0	279 130
TOTAL DETTES SUBORDONNEES (DETTE HYBRIDES)	128 736	316 057	0	-44 241	0	400 552
TOTAL EMPRUNTS	2 475 011	1 525 939	-104 612	-169 696	1 701	3 728 344

La variation des emprunts par contrepartie entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 se présente comme suit :

2024						
Tableau de variation des dettes interbancaires						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2024
Dettes interbancaires	6 814	1 701	-602	0	0	7 913
TOTAL DETTES INTERBANCAIRES	6 814	1 701	-602	0	0	7 913
Tableau de variation des bons et obligations						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2024
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 478 539	0	0	63 210	1 625	1 543 374
BONS	0	0	0	0	0	0
TOTAL BONS ET OBLIGATIONS	1 478 539	0	0	63 210	1 625	1 543 374
Tableau de variation des autres emprunts						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2024
IDA	154 736	853	-7 585	1 477	0	149 480
KIW	151 863	19 679	-25 438	0	0	146 104
AFD	146 506	0	-15 190	0	0	131 316
BAD	42 381	22 958	-10 763	0	0	54 576
BNP Fortis	4 019	0	-547	0	0	3 473
BDA	19 679	0	0	0	0	19 679
OPEC	32 798	0	0	0	0	32 798
SMBC	65 596	0	0	0	0	65 596
CDP 1 60M Euros	0	19 679	0	0	0	19 679
CDP2 75 M Euros	0	49 197	-9 839	0	0	39 357
FinDev Canada	0	6 560	0	0	0	6 560
HSBC	0	63 186	0	0	0	63 186
SOCIETE GENERALE	0	63 186	0	0	0	63 186
TOTAL LIGNES DE CREDIT	617 578	245 296	-69 362	1 477	0	794 989
Tableau de variation des dettes subordonnées (dettes hybrides)						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2024
BADEA	59 363	0	0	3 777	0	63 140
CDP	0	65 596	0	0	0	65 596
TOTAL DETTES SUBORDONNEES (DETtes HYBRIDES)	59 363	65 596	0	3 777	0	128 736
TOTAL EMPRUNTS	2 162 293	312 593	-69 965	68 463	1 625	2 475 011

9.3 Echancier des passifs financiers aux flux contractuels

Échéances	31/12/2025	31/12/2024
Inférieur à six mois	43 918	41 489
De plus de six mois à un an	123 829	38 861
De plus d'un an à deux ans	581 993	173 736
De plus de deux ans à trois ans	112 004	611 686
De plus de trois ans à cinq ans	533 780	128 458
De plus de cinq ans	2 343 826	1 490 127
Sous total encours emprunts	3 739 351	2 484 357
Dettes rattachées sur emprunts	19 519	7 081
TOTAL EMPRUNTS	3 758 870	2 491 438

9.4 Ratio d'endettement de la Banque

Le Conseil des Ministres de l'UMOA a décidé que l'encours total des emprunts de la Banque soit limité à tout instant au triple de ses fonds propres. Au 31 décembre 2025, l'encours des emprunts représente 209 % des fonds propres pour risques pour une limite statutaire de 300 %.

NOTE 10. FONDS AFFECTÉS

Les fonds affectés sont des fonds avec contributions extérieures de certains bailleurs. Les ressources des fonds sont constituées soit par subvention directe versée par le bailleur soit par l'octroi par ce dernier de prêts à taux d'intérêt réduit (le différentiel de taux par rapport au taux du marché servant à la constitution du Fonds). L'utilisation des ressources obtenues

par la Banque et enregistrées dans ces Fonds est encadrée par les dispositions prévues dans les conventions établies à cet effet. La Banque a l'obligation de les rembourser dès lors que la destination finale des ressources ne correspond pas à celle prévue aux contrats conclus avec les bailleurs.

Au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, ils se décomposent comme suit :

Fonds affectés	Bailleur	31/12/2025	31/12/2024
Fonds d'Assistance Technique Belge FAT/B	Royaume de Belgique	217	217
Fonds Néerlandais	Pays bas	34	34
Fonds de contrepartie IDA	IDA	599	490
Fonds AFD d'Etudes	AFD	310	310
Fonds de contrepartie AFD	AFD	26	26
Fonds de Partenariat Environnemental	Fonds de Partenariat Environnemental	4	4
Fonds Facilité du Sahel KfW	KfW	4 293	4 577
Fonds chinois de coopération	CHINE	139	139
Fonds AFD IV de Renforcement des capacités	AFD	30	30
Fonds de Développement Energie	FDE	1 985	1 985
Fonds "Assurance Récolte"	UEMOA	2 864	2 873
Centre Régional de Collaboration (CRC)	Centre Régional de Collaboration (CRC)	937	807
Fonds du nouveau mécanisme de bonification	Fonds du nouveau mécanisme de bonification	0	33 745
Fonds CMS pour la bonification	CMS	1 000	1 000
Fonds FEM	FEM	8 882	9 373
Fonds d'Adaptation	Fonds d'Adaptation	10 186	12 071
Fonds Vert pour le Climat (FVC)	Fonds Vert pour le Climat	25 225	25 225
Fonds d'aide Aux Initiatives Régionales (FAIR)	UEMOA	383	383
Fonds KfW-PACAN	KfW	3 772	3 772
Ressrces projets RSE	RSE	5	5
Fonds Etudes Climat	FEM	0	1 000
AFD-Bonif/SONG-TAABA	AFD	6 351	6 351
Fonds de Transformation Digitale (KfW)	KfW	836	874
TOTAL		68 078	105 291

NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Au 31 décembre 2025, les comptes de régularisation et de passifs divers se présentent comme suit :

11. Comptes de régularisation et passifs divers		31/12/2025	31/12/2024
Passifs dérivés	11.1	34 712	3 366
Comptes de régularisation passif	11.2	71 919	24 351
Autres passifs	11.3	14 866	15 601
TOTAL		121 496	43 319

11.1 Passifs dérivés

La Banque a mis en place des instruments de couvertures pour se prémunir contre les risques de change de ses dettes libellées en dollars et DTS et contre les risques d'évolution des taux de ses emprunts à taux variable (Cf. note7.1).

Les passifs dérivés correspondent à la valeur négative des instruments de couverture au 31décembre 2025

La répartition des passifs dérivés par type de relation de couverture se présente comme suit :

11.1 Passifs dérivés	31/12/2025	31/12/2024
Passifs dérivés à la juste valeur (FVH)	4 167	1 794
Passifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)	30 545	1 573
TOTAL	34 712	3 366

Le montant des passifs dérivés au 31 décembre 2025 s'élève à 34 712 MFCFA et porte sur la couverture des emprunts obligataires et des lignes d'emprunts mobilisées en dollars et DTS. Ce niveau de passif financier résulte de l'effet combiné (i) de la baisse des cours du dollar et du DTS par rapport au niveau des cours garantis obtenus par la BOAD lors de la mise en place des contrats de couverture et (ii) de la hausse des taux euribor au 31 décembre 2025 comparé au 31 décembre 2024.

La valeur de la couverture se décompose comme suit :

Instrument	Type de couverture	31/12/2025	31/12/2024
Couverture dettes hybrides 2024-2028	flux de trésorerie	2 378	0
Couverture dettes hybrides 2025-2030	flux de trésorerie	28 167	
Couverture des autres dettes auprès des bailleurs institutionnels	Juste valeur	4 167	1 794
Couverture de taux	flux de trésorerie	0	1 573
Total		34 712	3 366

11.2 Comptes de régularisation passif

Ce poste enregistre des produits constatés d'avance, des charges à payer par la Banque dont les factures ne sont pas encore parvenues à la date de clôture des comptes, et des fonds reçus en attente de leur imputation à un projet spécifique.

Le détail des comptes de régularisation se présente comme suit :

11.2 Comptes de régularisation passif	31/12/2025	31/12/2024
Recettes à régulariser (*)	18 815	12 098
Charges à payer (**)	5 978	6 281
Produits constatés d'avance (***)	47 125	5 973
TOTAL	71 919	24 351

* les recettes à régulariser sont des encaissements reçus sur les comptes d'attente mais non encore identifiés à la date d'arrêté et des encaissements reçus sur des créances titrisées en attente d'être reversés au Fonds de Titrisation.

** les charges à payer portent sur les charges de l'exercice dont les factures ne sont pas encore parvenues à la date de la clôture.

*** les produits constatés d'avance concernent essentiellement (i) des précomptes d'intérêts sur les bons de trésor qui seront étalés sur la maturité des bons au prorata temporis, (ii) du solde non encore consommé des ressources de bonification d'intérêts dans le cadre de l'avance budgétaire globale mise en place par la commission de l'UEMOA et du nouveau mécanisme de bonification. Les soldes des ressources de ces fonds sont les montants résiduels à consommer au titre des bonifications d'intérêts des prêts sur la période postérieure au 31 décembre 2025.

L'évolution du poste au 31 décembre 2025 s'explique par l'importance (i) des recettes à régulariser, (ii) les charges à payer relatives aux factures non parvenues à la date de clôture et (iii) les ressources de bonification à consommer.

11.3 Autres passifs

Le poste « autres passifs » enregistre les dettes envers les fournisseurs de biens et services de la Banque ainsi que des sommes dues au personnel, à des organismes de sécurité sociale

et à l'Administration Fiscale.

Le détail des autres passifs se présente comme suit :

11.3 Autres passifs	31/12/2025	31/12/2024
Créditeurs divers (*)	5 805	1 986
Dettes fournisseurs	9 060	13 616
TOTAL	14 866	15 601

*les créiteurs divers sont constitués de sommes dues au personnel de la Banque, à des organismes de sécurité sociale, à l'Administration Fiscale et certains retours de fonds liés aux opérations non abouties et qui devront être réexécuter.

NOTE 12. PROVISIONS

Ce poste concerne le montant des passifs au titre des régimes à prestations définies pour l'indemnité de départ à la retraite et le passif financier correspondant à la valeur des garanties financières émises par la BOAD.

Au 31 décembre 2025, le montant de la provision s'établit à 13 668 MFCFA contre 13 184 MFCFA au 31 décembre 2024.

Le passif relatif aux garanties financières émises s'établi à 304 MFCFA au 31 décembre 2025 contre 51 millions au 31 décembre 2024.

Le tableau ci-après rapproche les soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre des prestations définies.

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2025	2024
	KFCFA	KFCFA
Valeur actuelle de l'obligation	-	-
Solde d'ouverture	13 133 646	11 937 917
Coût des services rendus au cours de la période	922 383	842 144
Cotisations effectuées par les participants	0	0
Coût financier	825 033	777 912
Ecart actuariels dus au :		
a) changements d'hypothèses démographiques	0	0
b) changements d'hypothèses financières	-202 686	
c) ajustements d'expérience	269 032	216 338
d) total	66 346	216 338
Prestations servies	-1 582 847	-640 665
Coût des services passés	0	0
Règlements	0	0
Solde de clôture	13 364 560	13 133 646
<i>régimes entièrement non financés</i>	<i>13 364 560</i>	<i>13 133 646</i>
<i>régimes entièrement ou partiellement financés</i>		
Juste valeur des actifs du régime	n.a.	n.a.
Solde d'ouverture	0	0
Rendement attendu	0	0
Ecart actuariels	0	0

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2025	2024
Cotisations effectuées par l'employeur	0	0
Cotisations effectuées par les participants	0	0
Prestations servies	0	0
Règlements	0	0
Solde de clôture	0	0
Actifs / passifs nets comptabilisés au bilan	-	-
Valeur actuelle de l'obligation	13 364 560	13 133 646
Juste valeur des actifs du régime	0	0
Excédent / déficit	13 364 560	13 133 646
Montant non comptabilisé à l'actif du fait de la limite 58 (b)	0	0
(Actifs)/passifs net comptabilisés au bilan	13 364 560	13 133 646
Charge totale		
Coût des services rendus au cours de la période	922 383	842 144
Coût des services passés	0	0
Effet de tout règlement	0	0
Coûts des services rendus en résultat net	922 383	842 144
Coût financier	825 033	777 912
Produit d'intérêts	0	0
Intérêts nets en résultat net	825 033	777 912
Ecarts actuariels	66 346	216 338
Rendement supplémentaire sur les actifs du régime	0	0
Effet de la limite du paragraphe 58(b)	0	0
Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global	66 346	216 338
Charge totale	1 813 762	1 836 394
Montant cumulé des écarts actuariels comptabilisés dans l'état des produits et des charges comptabilisés	5 777 994	5 711 648
Réconciliation du passif net comptabilisé		
Solde d'ouverture	13 133 646	11 937 917
Charge totale en résultat net	1 747 416	1 620 056
Prestations servies	-1 582 847	-640 665
Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global	66 346	216 338
Solde de clôture	13 364 560	13 133 646
Hypothèses actuarielles à la clôture	-	-
Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :		

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite		2025	2024
Principales hypothèses actuarielles			
Taux d'actualisation		6,29%	6,10%
Taux attendus d'augmentation des salaires		6,00%	6,00%
Taux de mortalité		TH / TF 2002 multiplié par 200%	
La durée de l'obligation égale :		8,4	8,4

La charge prévisionnelle totale des cotisations au régime à prestations définies au titre de 2026 s'élève à 1 819 MFCFA. Aussi, la Banque envisage de servir des prestations à hauteur de 387 MFCFA en 2026.

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite						
Analyse de sensibilité						
A la date de clôture, des modifications raisonnement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes auraient affecté l'obligation au titre des prestations définies des montants suivants (autres hypothèses constantes) :						
			Changement de l'obligation			
Principales hypothèses actuarielles			2 025		2 024	
Taux d'actualisation	-1%	5,29%	8,4%	14 490 146	8.4%	14 238 910
Taux attendus d'augmentation des salaires	+1%	7%	8,4%	14 481 974	8.3%	14 228 789
Taux de mortalité	Taux x 50%	50%	-0,1%	13 344 835	-0.1%	13 116 944

* Les résultats de test de sensibilité montrent qu'une baisse du taux d'actualisation de 1% aboutirait à une obligation de 14 490 146 KFCFA contre 13 364 560 KFCFA dans les comptes, soit une hausse de 8,4%. De même une hausse de 1% du taux d'augmentation des salaires fait passer l'obligation de 13 364 560 K FCFA à 14 481 974 KFCFA, soit une hausse de 8,4%.

NOTE 13. CAPITAUX PROPRES

13.1 Détail des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres respectivement au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Capitaux propres	31/12/2025	31/12/2024
Capital souscrit	1 525 750	1 525 750
Capital sujet à appel	-892 170	-892 170
Capital à libérer	-154 844	-230 529
Coût lié à la libération différée du capital	-4 906	-9 281
Capital (A)	473 830	393 770
Primes d'émission (B)	2 622	2 622
Réserves affectées aux activités de développement	76 050	76 050
Autres réserves	7 821	26
Résultats non distribués	744 065	706 554
Réserves et résultats non distribuables (C)	827 935	782 629
Résultat de la période (D)	42 476	39 402
Réserves de juste valeur sur les instruments de capitaux propres classés en J/OCI non recyclables (IFRS9)	47 559	50 284
Réserves de couverture des flux de trésorerie	19 565	-17 580
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite	-1 604	-1 538
Autres éléments du résultat global (E)	65 520	31 167
CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D+E)	1 412 383	1 249 590
Dettes subordonnées (Dettes hybrides) (F)	400 552	128 736
CAPITAUX PROPRES ET DETTES SUBORDONNEES (A+B+C+D+E+F)	1 812 935	1 378 326

13.2 Structure du capital de la BOAD

a) Le tableau suivant donne la structure du capital de la Banque au 31 décembre 2025 en valeur nominale et sa répartition en actions. Chaque action confère à son titulaire les mêmes droits et obligations.

STRUCTURE DU CAPITAL DE LA BOAD AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOUSCRIT	%	nb d'action	CAPITAL APPELE	CAPITAL LIBERE	CAPITAL A LIBERER	CAPITAL SUJET A APPEL
	(1)=(2)+(5)			(2)=(3)+(4)	(3)	(4)	(5)
CATEGORIE A							
BENIN	95 400	6,25	1 908	46 913	34 613	12 300	48 487
BURKINA	95 400	6,25	1 908	46 913	34 613	12 300	48 487
COTE D'IVOIRE	95 400	6,25	1 908	46 913	34 613	12 300	48 487
GUINEE BISSAU	95 400	6,25	1 908	46 913	16 163	30 750	48 487
MALI	95 400	6,25	1 908	46 913	34 613	12 300	48 487
NIGER	95 400	6,25	1 908	46 913	16 163	30 750	48 487
SENEGAL	95 400	6,25	1 908	46 913	34 613	12 300	48 487
TOGO	95 400	6,25	1 908	46 913	34 613	12 300	48 487
BCEAO	547 950	35,91	10 959	141 604	134 224	7 380	406 346
	1 311 150	85,93	26 223	516 908	374 228	142 680	794 242
CATEGORIE B							
France	84 300	5,53	1 686	27 960	23 370	4 590	56 340
Allemagne	34 750	2,28	695	34 750	34 750	0	0
Belgique	16 950	1,11	339	5 940	4 124	1 816	11 010
BEI	22 700	1,49	454	19 700	19 700	0	3 000
BAD	20 750	1,36	415	16 250	10 350	5 900	4 500
EXIM BANK INDE	750	0,05	15	188	188	0	563
CHINE POPULAIRE	18 150	1,19	363	5 460	4 476	984	12 690
MAROC	16 250	1,07	325	6 425	2 645	3 780	9 825
	214 600	14,07	4 292	116 673	99 602	17 070	97 928
	1 525 750	100,00%	30 515	633 581	473 830	159 750	892 170
CAPITAL NON SOUSCRIT	183 600		3 672				
CAPITAL AUTORISE *	1 709 350		34 187				

(*) en 2022 les organes délibérants de la Banque ont autorisé une augmentation de capital pour 554 MFCFA entraînant ainsi le capital autorisé de la Banque qui passe de 1 155 MFCFA à 1 709 MFCFA. A la clôture de l'exercice 2025, le montant des souscriptions au titres de cette augmentation s'élève à 422 100 MFCFA et les libérations à 116 350 MFCFA.

b) Le tableau ci-après présente le détail du « capital à libérer » figurant dans la structure du capital.

	31/12/2025	31/12/2024
Capital à libérer hors coût lié à la libération différée du capital (a)	154 844	230 529
Coût lié à la libération différée du capital (b)	4 906	9 281
Capital à libérer (a+b)	159 750	239 810

13.3 Fonds propres effectifs

Les fonds propres effectifs de la Banque se décomposent comme suit au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 :

Eléments	31/12/2025	31/12/2024
A- Fonds propres de base Avant déduction (=1+2)	1 299 914	1 185 899
1- Capital et fonds assimilés	473 830	393 770
2- Réserves et fonds assimilés	826 083	792 128
Fonds propres complémentaires hors dettes subordonnées	80 081	76 196
Fonds propres effectifs (=A+B1)	1 379 994	1 262 095
B2 -Fonds propres complémentaires (composante Dettes subordonnées classées en Tier 2)	400 552	128 736
Fonds propres effectifs (=A+B1+B2)	1 780 546	1 390 831
C1- Fonds propres affectés	7 795	-
C2- Fonds propres non versés et réserves de couverture	24 594	12 505
Capitaux propres et dettes subordonnées (A+B1+B2+C)	1 812 935	1 378 326

- a. **Les fonds de base** représentent des fonds propres pour risques de meilleure qualité, permettant la continuité d'exploitation de la Banque.
- b. **Les fonds propres complémentaires** représentent des fonds propres de qualité moindre que les fonds de base mais disposant d'une capacité d'absorption de pertes, en cas de liquidation ou de difficultés jugées importantes par la BOAD. Ils se composent en (i) dettes subordonnées (dettes hybrides) et (ii) des autres fonds propres (plus-values sur titres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global).
- c. **Les fonds propres affectés et fonds propres non versés**

C.1. Les fonds propres affectés correspondent à des fonds dotés par la BOAD et dédiés à la prise en charge de certaines activités (Fondation BOAD, Fonds d'Etudes Climat, Nouveau Mécanisme de Bonification).

C.2. Les fonds propres non versés correspondent à des éléments de capitaux propres sans contrepartie reçue en trésorerie. Ils comprennent (i) les réserves de couverture du risque de change lié aux intérêts de dettes couvertes, (ii) la part non versée des primes d'émission et (iii) la part non libérée des dotations des Etats.

NOTE 14. MARGE SUR INTERETS ET COMMISSIONS

Les détails de cette rubrique se présentent comme suit :

Marge sur intérêts et commissions	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	211 217	183 144
Intérêts et charges assimilées	-135 589	-93 534
<i>Sous-total intérêts (A)</i>	<i>75 628</i>	<i>89 610</i>
Commissions (produits)	9 687	8 213
Commissions (charges)	-7 173	-3 059
<i>Sous-total commissions (B)</i>	<i>2 514</i>	<i>5 153</i>
TOTAL (A) + (B)	78 143	94 763

14.1. Intérêts

Intérêts et produits assimilés

Intérêts et produits assimilés	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés / Créances interbancaires	8 982	7 007
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	141 831	149 053
Produits d'intérêts sur prêts au personnel	251	241
Produits d'intérêts sur portefeuille titres	58 357	24 521
Commission d'engagement sur prêts	1 796	2 323
TOTAL	211 217	183 144

Intérêts et charges assimilées

Intérêts et charges assimilées	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre	-89 340	-62 299
Charges d'intérêts sur autres dettes	-38 722	-26 907
Commission/engagement reçu	-1 297	-806
commission assurance prêts	-6 230	-3 523
TOTAL	-135 589	-93 534

14.2. Commissions

Commissions (produits)

Commissions (produits)	31/12/2025	31/12/2024
Commissions acquises sur frais de dossier	3 203	2 137
Commissions GARI/ Garanties	25	23
Autres commissions Flat	0	626
Commissions d'arrangement et de services financiers	5 484	4 623
Commissions FEM et FA	0	803
Commission de garantie financière émises	915	0
Commission de participation	60	0
TOTAL	9 687	8 213

Commissions (charges)

Commissions (charges)	31/12/2025	31/12/2024
Autres charges/ dettes représentées par des titres	-1 266	-1 229
Autres commissions sur emprunts	-5 905	-1 831
Diverses charges d'exploitation bancaire	-1	0
TOTAL	-7 173	-3 059

NOTE 15. RISQUE DE CHANGE ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Les gains et pertes de change résultent de la mobilisation par la Banque de ressources en devises hors euros auprès de partenaires financiers et sur le marché financier international pour le financement des projets. Ils ont fait l'objet de couvertures par des opérations d'achat à terme et de swap. Les procédures de gestion du risque de change de la Banque sont décrites au niveau de la note 19.2.1. Risque de change.

Au 31 décembre 2025, l'impact au compte de résultat de l'évaluation des dettes en devises hors euros de la Banque auprès de différents partenaires financiers se présente comme suit :

Gain/perte net sur opérations en devises	31/12/2025	31/12/2024
Gain de change consommé	854	316
Gain de change potentiel	169 696	0
<i>Sous-total gain de change (A)</i>	170 550	316
Perte de change consommée	-415	-262
Perte de change potentielle	0	-68 463
<i>Sous-total perte de change (B)</i>	-415	-68 726
Gain/Perte de change de nette C=(A)+(B)	170 135	-68 410
<i>Gain/Perte sur instrument de couverture (D)</i>	-150 517	84 009
TOTAL E = (C)+(D)	19 618	15 599

Les gains et pertes de change résultent de la mobilisation par la Banque de ressources en devises hors euros auprès de partenaires financiers et sur le marché financier international pour le financement des projets. Leur montant correspond à l'effet de l'évolution des cours de ces devises au cours de la période.

Ces ressources en devises ont fait l'objet de couverture par des opérations d'achat à terme et de swap. Le montant des gains et pertes sur instruments de couverture correspond à la variation de ces contrats de couverture sur la période en mouvement inverse du risque de change en vue de neutraliser l'impact de ce dernier.

L'écart résiduel entre les gains et pertes de change d'une part et les gains et pertes sur instrument de couverture d'autre part s'explique essentiellement par les points de swap (reports et deports de devises) qui sont des gains ou des pertes réalisées par la Banque dès la signature du contrat de couverture et font l'objet d'étalement linéaire sur la durée du contrat.

Analyse de la sensibilité des gains et pertes sur opérations en devises :

Sensibilité des Gains/pertes net sur opérations en devises sur le résultat	2025			2024		
	Impact sur les gains et pertes de change potentiels sur la dette	impacts sur les gains et pertes potentiels sur la couverture	Impact net sur le résultat de la période	Impact sur les gains et pertes de change potentiels sur la dette	impacts sur les gains et pertes potentiels sur la couverture	Impact net sur le résultat de la période
Hausse de 100 points de base du taux du dollars par rapport à l'euro	-12 698	12 698	0	-11 191	11 191	0
Baisse de 100 points de base du taux du dollars par rapport à l'euro	12 698	-12 698	0	11 191	-11 191	0
Hausse de 100 points de base du taux du DTSpar rapport à l'euro	-410	410	0	-473	473	0
Baisse de 100 points de base du taux du DTSpar rapport à l'euro	410	-410	0	473	-473	0

La Banque a mis en place des couvertures de change efficaces qui neutralisent entièrement l'impact de toute évolution des devises sur le résultat.

NOTE 16. DIVIDENDES REÇUS

Le détail des dividendes perçus sur les participations de la Banque se présente comme suit :

Dividendes reçus	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes BRVM	259	168
Dividendes DC BR	98	98
Dividendes BOA Bénin	468	353
Dividendes CIPREL	-	382
Dividendes BOA NG	268	488
Dividendes BDM-SA	1 324	-
Dividendes AFREXIM Bank	201	1 232
Dividendes SONIBANK	-	-
Dividendes PROPARCO	44	66
Dividendes CICA-RE	70	67
Dividendes Fidelis Finance	68	-
Dividendes SOAGA	107	139
Dividendes BDU BF	309	246
Dividendes BDU CI	301	287
Dividendes SCAV ABDOU DIOUF	162	159
Dividendes ORABANK CI	-	-
Dividendes ASKY	425	386
Dividendes FAA	-	8
Dividendes ADIWALE FUND	23	-
Dividendes BIIC BENIN	485	-
Dividendes NEM ASSURANCE(AFIG FUND)	11	-
TOTAL	4 624	4 079

NOTE 17. COÛT DU RISQUE

L'évolution du coût du risque au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 figure dans le tableau ci-dessous :

Coût du risque	31/12/2025	31/12/2024
Dépréciations sur créances sur la clientèle	-19 958	-29 906
Reprise de dépréciations sur créances sur la clientèle	4 265	9 093
Dépréciations sur portefeuille titres	-4 653	-3 698
Reprise de dépréciations sur portefeuille titres	0	5
Perte sur créances couvertes par des dépréciations	-53	-3 501
Dépréciation sur autres éléments d'actif	0	-9 227
Provisions sur garanties financières émises	-253	0
TOTAL	-20 652	-37 234

La répartition du coût du risque par bucket se présente comme suit :

Répartition du coût du risque par bucket	31/12/2025	31/12/2024
Bucket 1	-1 029	-821
Bucket 2	-18 046	-9 369
Bucket 3	-1 578	-27 044
TOTAL	-20 652	-37 234

L'évolution des dépréciations sur le bucket 2 entre les deux périodes découle essentiellement de la prise en compte de la situation économique du Sénégal en plus de la situation sécuritaire et socio-politique au Burkina, au Mali et au Niger dans l'ajustement des notations des contreparties basées dans ces pays et par ricochet, dans l'estimation des pertes de crédit attendues.

Evolution des dotations aux provisions sur la période se présente comme suit :

Evolution des provisions	Solde au		Mouvements de la période		Solde cumulé au	
	31/12/2024 (a)	Augmentations / Dotations (b)	Diminutions / Déprises (c)	Solde 31/12/2025 (d) = (b) + (c)	31/12/2025 (e) = (a) + (d)	
Provisions créances sur clientèle	196 595	20 210	-4 265	15 946	212 541	
Provisions sur portefeuille titres	7 909	4 653	0	4 653	12 563	
Provisions sur Autres actifs	8 244	53	0	53	8 297	
Dotations aux provisions (*)	212 749	24 917	-4 265	20 652	233 401	

* les provisions sont passées de 212 749 MFCFA au 31 décembre 2024 à 233 401 MFCFA au 31 décembre 2025, entraînant un coût du risque de 20 652 M FCFA essentiellement lié aux provisions des créances sur la clientèle.

NOTE 18. AUTRES RESULTATS D'EXPLOITATION

Les autres résultats d'exploitation s'élèvent à -40 057 MFCFA au 31 décembre 2025 contre -38 249 MFCFA au 31 décembre 2024. Ils se décomposent comme suit :

18.1 Dotations des états

Les dotations des Etats sont accordées à la BOAD sous forme de compensation des charges d'exploitation découlant des engagements pris par la Banque. Elles sont initialement comptabilisées en tant que produits constatés d'avance puis imputées en résultat sur la ligne « **Dotations des États** » au fur et à mesure de la reconnaissance des charges afférentes aux engagements pris par la BOAD dans la limite des charges effectivement encourus.

Le montant imputé en résultat au titre des exercices 2025 et 2024 est resté inchangé et s'établit à 3 200 MFCFA.

18.2 Charges liées aux activités de développement

Ce poste regroupe les charges ayant un lien avec les activités de développement exercées par la BOAD notamment la bonification de projets non marchands et les études préalables au financement d'activités de développement.

Charges liées aux activités de développement	31/12/2025	31/12/2024
Bonification d'intérêts	-1 171	-1 352
Assistance ponctuelle aux Etats	0	-800
TOTAL	-1 171	-2 152

18.3 Charges générales d'exploitation.

Les charges générales d'exploitation de la Banque se détaillent comme suit :

Charges d'exploitation générale	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel (a)	-26 333	-23 888
Amortissements	-1 506	-1 358
Autres charges d'exploitation (b)	-14 450	-14 194
TOTAL	-42 289	-39 440

(a) Le détail des charges de personnel se présente comme suit au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

Détail des charges de personnel	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	-22 534	-20 356
Cotisations de sécurité sociale	-1 127	-1 090
Autres avantages de personnel à court terme (œuvres sociales, cantine, etc.)	-1 616	-1 486
Fonds d'assurance maladie	-134	-114
Charges au titre des régimes à prestations définies (*)	-922	-842
TOTAL	-26 333	-23 887

(*) En dehors du montant présenté dans les charges de personnel, les charges de l'exercice au titre des régimes à prestations définies comprennent un coût financier qui ressort à 825 MFCFA, enregistré en charges financières (voir note 12).

b) les autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation couvrent toutes les dépenses de fonctionnement au cours de l'exercice. Il s'agit notamment des frais d'entretien des locaux professionnels et à usage de logement pour certains membres du personnel et de la Haute Direction, les frais d'entretien du matériel professionnel de la Banque, les redevances pour les logiciels informatiques, les frais de communication, d'internet, d'eau et d'électricité, les frais de déplacement, d'hôtel et d'indemnités journalières allouées aux agents dans le cadre des missions professionnelles, les honoraires versés consultants dans le cadre des prestations fournies à la Banque.

NOTE 19. GESTION DES RISQUES

L'objectif principal visé par la Banque dans le cadre de sa gestion des risques consiste à garantir sa viabilité financière ainsi que sa résilience opérationnelle à long terme tout en poursuivant l'atteinte de son objet social. Ainsi, la BOAD adopte et applique les meilleures pratiques bancaires internationales (en termes de politiques, de dispositifs et de processus) afin de promouvoir une culture de risques solide et prudente à travers toutes ses activités.

La présente note fournit les informations sur les principaux types de risques financiers auxquels la Banque est exposée dans ses activités, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et les risques opérationnels. Elle contient également des informations sur les objectifs, politiques, procédures, limites et contrôles qui permettent à la BOAD, l'identification, l'évaluation, le suivi, le reporting, la réduction et le contrôle de ces risques.

La Banque n'est pas soumise aux réglementations de ses Etats membres. Mais, elle a retenu comme référence pour son dispositif de gestion des risques, les recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Basel Committee on Banking Supervision) et les bonnes pratiques au niveau des pairs.

La BOAD révisé régulièrement ses politiques de risques et contrôles, y compris ses procédures de suivi en conformité avec les meilleures pratiques bancaires.

19.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte financière encourue par la Banque lorsque des clients ou des contreparties d'un instrument financier ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Le risque de crédit est la principale source de risque pour la Banque et découle essentiellement de ses opérations de prêts, de participations et de placements de sa trésorerie.

La gestion du risque de crédit s'appuie sur des normes et des procédures, des outils de pilotage, des systèmes de notation, une politique de provisionnement et de couverture des risques et un dispositif de surveillance rapprochée.

L'organisation globale de la gestion du risque de crédit se caractérise par :

- un processus d'octroi encadré, reposant sur la séparation entre les lignes métiers commerciales et les lignes métiers risques (avis de seconde opinion), permettant un double regard objectif ;
- des limites d'engagement fixées en proportion des fonds propres pour Risques et validées par les Organes délibérants ;
- un système de notation interne composé de modèles spécifiques à chaque segment du portefeuille clientèle (souverain, entreprise, banque, projet en création, investissement en capital au niveau des entreprises, investissement en capital dans les banques) s'appuyant aussi bien sur des variables quantitatives que qualitatives propres au client et à son environnement socio-économique;
- une politique de dépréciation des instruments de dette et d'évaluation de juste valeur des instruments de capital conforme à la norme IFRS 9.

19.1.1 Description du système de notation interne du portefeuille de la Banque

Toutes les contreparties bénéficiant d'un concours de la Banque font l'objet d'une notation, au moins une fois par an. Pour ce faire, la Banque dispose de six (6) modèles : « Sovereign » (Etats), « Corporate » (Entreprises en portefeuille), « Bank » (Banques en portefeuille), « Project Finance » (financement de projet en création), « Bank Private Equity » (prise de participation en Banque) et « Corporate Private Equity » (prise de participation en entreprise).

19.1.1.1 Le masterscale interne de la Banque : correspondance avec les agences de notation externes

La grille de notation interne de la Banque comprend 21 positions. A chaque échelle correspond une probabilité de défaut. Le « masterscale interne » de la Banque avec un mapping vers les notations externes se présente comme suit :

	PD	GEMs	Moody's	SP	Fitch	Appreciation	Risk_Class
1	0,00%	GI1	Aaa	AAA	AAA	Excellent	Risque extrêmement faible
2	0,00%	GI2	Aa1	AA+	AA+	Très bien	Risque très faible
3	0,00%	GI3	Aa2	AA	AA		
4	0,00%	GI4	Aa3	AA-	AA-		
5	0,01%	GI5	A1	A+	A+	Bien	Risque faible
6	0,01%	GI6	A2	A	A		
7	0,04%	GI7	A3	A-	A-		
8	0,09%	GI8	Baa1	BBB+	BBB+		
9	0,17%	GI9	Baa2	BBB	BBB		
10	0,42%	GI10	Baa3	BBB-	BBB-		
11	1,34%	Gs1	Ba1	BB+	BB+	Assez bien	Risque modéré
12	1,45%	Gs2	Ba2	BB	BB		
13	2,06%	Gs3	Ba3	BB-	BB-		
14	2,74%	Gs4	B1	B+	B+	Acceptable	
15	3,48%	Gs5	B2	B	B		
16	4,61%	Gs6	B3	B-	B-	Faible	
17	7,00%	Gs7	Caa1	CCC+	CCC+	Attention spéciale	Risque élevé
18	9,45%	Gs8	Caa2	CCC	CCC		
19	19,70%	Gs9	Caa3	CCC	CCC		
20	32,87%	Gs10	Caa3	CC	CC		Risque très élevé
21	100,00%	D	D	D	D	Defaut	Defaut

19.1.1.2 Facteurs qualitatifs et quantitatifs pris en compte dans la notation

Pour chaque modèle de notation interne, des facteurs quantitatifs et qualitatifs distincts avec des pondérations spécifiques ont été retenus. Les pondérations sont basées sur des méthodes statistiques, les jugements à dire d'expert et les résultats d'un benchmark auprès d'autres banques de développement multilatérales. Les scores ainsi obtenus sont transformés en probabilités de défaut.

19.1.2 Les limites d'intervention de la Banque liées au risque de crédit

Les limites d'intervention de la Banque sont définies par rapport à ses fonds propres effectifs (FPE) suivant la matrice d'appétence au risque telle qu'approuvée par le Conseil des Ministres dans la Déclaration d'appétence au risque de la Banque.

Risk appetite statement - Matrice d'appétence aux risques

	Appétence	Tolérance	Capacité
Rating cible de la BOAD			
Notation de la Banque	BBB+	BBB	BBB-
Qualité du portefeuille de crédit			
Notation moyenne pondérée par les encours (portefeuille de crédit)	Gs3	Gs4	Gs5
Liquidité			
LCR	>210%	>200%	150%
Mois de couverture	>12	>10	9
Adéquation du capital			
(Encours crédit + PP)/FPE (approche Moodys)	<300%	<350%	400,0%
FPE / total actif + garanties (approche Fitch)	>27%	>26%	25,0%
Encours PP / Encours crédits	<4%	<4,5%	<5%
Dettes / Fonds Propres Effectifs (FPE)	<275%	<290%	300%
* Taux d'utilisation du Capital-risque (Capital Economique / FPE)	<70%	<80%	90,0%
Allocation par type de risque			
* Capital-risque alloué aux opérations (90,00% du Capital-risque total de la Banque)	<70%	<80%	90,0%
* <i>Risque de crédit (75,00% du Capital-risque total de la Banque)</i>	<70%	<72,50%	75,0%
* <i>Prise de participation (15,00% du Capital-risque total de la Banque)</i>	<10%	<12,5%	15,0%
* Risque ALM (2,00% du Capital-risque total de la Banque)	<1,5%	<1,75%	2,0%
* Risque Opérationnel (3,00% du Capital-risque total de la Banque)	<2,5%	<2,75%	3,0%
* Risque non matériels (5,00% du Capital-risque total de la Banque)			5,0%
Allocation par catégorie de contrepartie			
* Souverains (40,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	<30%	<35%	40%
* Non Souverains (60,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	<50%	<55%	60%
* <i>Entreprises publiques (10,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)</i>	7,5%	8,5%	10,0%
* <i>Entreprises privées (25,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)</i>	20,0%	22,5%	25,0%
* <i>Banques et institutions financières (25,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)</i>	20,0%	22,5%	25,0%
Allocation par secteur (portefeuille non souverain)			
* Energie et Eau (15,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	10%	12,5%	15%
* Assainissement, transport et environnement (10,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	5%	7,5%	10%
* Finance et assurance (25,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	20,0%	22,5%	25,0%
Concentration Projet régional global, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (15,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
* Concentration projet régional global	10,0%	12,5%	15,0%
Concentration pays global, toutes opérations et tous emprunteurs confondus (25,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
Concentration pays global, toutes opérations et tous emprunteurs confondus (25,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	20,00%	22,50%	25,00%
Etat unique (5,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
Etat unique	4,00%	4,50%	5,00%
Concentration de pays unique, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (20,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
Concentration pays unique	15,0%	17,5%	20,0%
Parties liées/groupe unique, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (3,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
Parties liées/groupe unique, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (3,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	2,00%	2,50%	3,00%
Débiteur unique, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (1,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)			
* Débiteur unique, toutes opérations confondues des emprunteurs non souverains (1,00% du Capital-risque total de la Banque alloué aux opérations)	0,50%	0,80%	1,00%

19.1.3 Les secteurs d'activité dominants

L'encours des prêts se répartit comme suit par secteur d'activité au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

Secteurs d'activités	31/12/2025	%	31/12/2024	%
Finance et Assurance	339 357	12%	333 011	14%
Agriculture, Développement rural et Projets sociaux	699 126	25%	638 929	26%
Industries	87 006	3%	70 658	3%
Energie et Eau	430 689	16%	383 351	16%
Infrastructures et équipements de transport, Assainissement et aménagements urbains	1 088 345	39%	976 778	40%
Technologies de l'information et de la communication	52 368	2%	23 392	1%
Hôtellerie et Tourisme et autres services	74 456	3%	37 016	2%
TOTAL	2 771 344	100%	2 463 134	100%

19.1.4 Analyse de la qualité de crédit du portefeuille

La Banque a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques, sous forme d'un dispositif comportant notamment des limites globales formalisées pour ses engagements par pays, par secteur, par emprunteur et des limites par opération.

19.1.4.1 Exposition maximale de la Banque en termes de risque de crédit

L'exposition maximale de la Banque au risque de crédit avant prise en compte des garanties reçues se présente comme suit pour 2025 et 2024 :

Exposition maximale de la Banque en termes de risque de crédit	31/12/2025	%	31/12/2024	%
Créances interbancaires	49 971	1%	33 989	1%
Encours bruts des prêts à la clientèle	2 771 344	68%	2 463 134	75%
Prêts au personnel	24 708	1%	23 977	1%
Encours bruts du portefeuille titres	1 178 252	29%	629 498	19%
Créances sur actionnaires à libérer	4 526	0%	5 075	0%
Actifs dérivés*	26 868	1%	108 895	3%
TOTAL	4 055 669	100%	3 264 569	100%

* Perte éventuelle que la Banque aurait subie sur les emprunts en devises en l'absence de mise en place d'instruments de couverture.

19.1.4.2 Exposition par catégorie d'actifs financiers

Les expositions par type de catégorie d'actifs financiers et avec prise en compte des éléments de réduction du risque de crédit se présentent comme suit :

ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR)

en Millions de FCFA	31/12/2025			31/12/2024		
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit		
		Actifs détenus en garantie		Actifs détenus en garantie		
		Instruments financiers reçus en garantie		Instruments financiers reçus en garantie		
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat	11 372	-	10 625	-		
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	162 425	-	147 036	-		
Instruments dérivés de couverture	26 868	-	108 895	-		
Total	200 666	-	266 556	-		

ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

en Millions de FCFA	31/12/2025			31/12/2024		
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit		
		Actifs détenus en garantie		Actifs détenus en garantie		
		Instruments financiers reçus en garantie		Instruments financiers reçus en garantie		
Créances interbancaires	49 971	-	33 989	-		
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-		
Créances sur la clientèle	2 771 344	362 752	2 463 134	341 691		
dont : actifs dépréciés en date de clôture (bucket 3)	64 141	-	60 690	-		
Prêts au personnel	24 708	-	23 977	-		
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-		
Portefeuille titres de dettes	1 178 252	-	629 498	-		
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-		
Créances sur actionnaires à libérer	0	-	0	-		
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-		
Total actifs financiers au coût amorti	4 024 275	0	3 150 598	341 691		
dont : actifs dépréciés en date de clôture	64 141	-	60 690	-		

ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

en Millions de FCFA	31/12/2025			31/12/2024		
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit		
		Actifs détenus en garantie		Actifs détenus en garantie		
		Instruments financiers reçus en garantie		Instruments financiers reçus en garantie		
Engagements de garantie	20 698	-	17 500	-		
dont : engagements dépréciés en date de clôture	-	-	-	-		
Engagements de financement	2 692 431	-	2 749 441	-		
dont : engagements dépréciés en date de clôture	-	-	-	-		
Total:	20 701	-	2 766 941	-		
dont : engagements dépréciés en date de clôture	-	-	-	-		

Il convient de préciser qu'en termes de couverture des prêts accordés par la Banque, les contrats de prêts prévoient non seulement des garanties et des sûretés réelles (hypothèques de biens immobiliers, nantissements ou gages d'équipements, de matériels ou de stocks) mais aussi des sûretés personnelles (cautionnements), des délégations d'indemnités de polices d'assurance, des garanties de crédit ou encore des mises en place d'accords de mécanismes de paiement. Cependant, le modèle de calcul des pertes attendues de la Banque n'a retenu que les garanties financières comme étant éligibles au titre des outils d'atténuation du risque de crédit.

19.1.4.3 Exposition par guichet et par pays

La répartition de l'encours des prêts par guichet et par pays se présente comme suit au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

PAYS	31/12/2025			Total 2025	31/12/2024			Total 2024
	FDC	FDE	Banque		FDC	FDE	Banque	
BENIN	138 156	9 376	150 469	298 001	140 537	10 329	113 823	264 689
BURKINA FASO	135 103	13 307	179 857	328 268	143 186	14 302	147 918	305 406
CÔTE D'IVOIRE	103 086	25 329	476 416	604 831	98 663	26 426	350 600	475 689
GUINEE BISSAU	111 504	16 492	6 252	134 249	111 152	16 350	6 002	133 504
MALI	142 032	8 663	146 131	296 826	154 009	9 616	148 907	312 532
NIGER	140 286	22 571	151 559	314 416	135 494	23 356	85 629	244 479
SENEGAL	143 118	20 128	307 668	470 914	145 448	21 569	240 724	407 741
TOGO	150 661	162	173 015	323 839	148 655	46	170 394	319 095
TOTAL	1 063 946	116 030	1 591 368	2 771 344	1 077 143	121 995	1 263 996	2 463 134

19.1.5 Politique de dépréciation de la Banque

En fonction de ses activités, la Banque gère deux types de risque de crédit, à savoir un risque de crédit souverain et un risque de crédit non souverain.

19.1.5.1 Risque souverain et risque non souverain

a) Risque souverain

Le risque de crédit souverain ou non marchand se rapporte aux prêts accordés aux Etats. Ce risque est essentiellement géré par la Banque à travers une politique de sanction avec notamment les suspensions des décaissements et de la présentation de nouveaux dossiers en cas d'impayés.

b) Risque non souverain

Le risque de crédit non souverain ou marchand est lié aux prêts accordés par la Banque à des emprunteurs du secteur privé ou entités publiques à gestion commerciale.

c) Répartition des encours par type de risque et par rating

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de prêts et de titres de placement (évalué au coût amorti) de la Banque en termes d'encours bruts par échelle de notation :

2025								
Exposition du portefeuille en termes d'encours par rating			Souverain		Non Souverain		Ensemble	
Appréciation	Rating	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)	
Assez bien	Gs1	-	0%	-	0%	0	0%	
Assez bien	Gs2	363 560	18%	78 763	11%	442 323	16%	
Assez bien	Gs3	0	0%	86 335	12%	86 335	3%	
Acceptable	Gs4	222 327	11%	42 439	6%	264 766	10%	
Acceptable	Gs5	0	0%	220 182	31%	220 182	8%	
Faible	Gs6	199 787	10%	66 964	10%	266 751	10%	
Attention spéciale	Gs7	467 301	23%	28 292	4%	495 592	18%	
Attention spéciale	Gs8	274 735	13%	73 291	10%	348 027	13%	
Attention spéciale	Gs9	240 722	12%	39 616	6%	280 338	10%	
Attention spéciale	Gs10	302 389	15%	500	0%	302 889	11%	
Default	D	-	0%	64 141	9%	64 141	2%	
Créances à la clientèle		2 070 821	100%	700 523	100%	2 771 344	100%	
Assez bien	Gs1	0	0%	0	0%	0	0%	
Assez bien	Gs2	289 640	32%	3 901	3%	293 541	28%	
Assez bien	Gs3	3 000	0%	0	0%	3 000	0%	
Acceptable	Gs4	164 159	18%	93 313	62%	257 473	25%	
Acceptable	Gs5	12 000	1%	28 752	19%	40 752	4%	
Faible	Gs6	83 822	9%	6 952	5%	90 774	9%	
Attention spéciale	Gs7	119 497	13%	1 500	1%	120 997	12%	
Attention spéciale	Gs8	47 418	5%	4 114	3%	51 532	5%	
Attention spéciale	Gs9	36 000	4%	11 254	8%	47 254	5%	
Attention spéciale	Gs10	137 345	15%	0	0%	137 345	13%	
Default	D	0	0%	0	0%	0	0%	
Portefeuille titres (*)		892 881	100%	149 786	100%	1 042 668	100%	
Ensemble		2 963 703	100%	850 309	100%	3 814 012	100%	

(*) Les bons sont exclus en raison de leur maturité très courte.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Exposition du portefeuille en termes d'encours par rating			Souverain		Non Souverain		Ensemble	
Appréciation		Rating	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)
Assez bien		Gs1	-	0%	-	0%	-	0%
Assez bien		Gs2	-	0%	-	0%	-	0%
Assez bien		Gs3		0%		0%	0	0%
Acceptable		Gs4		0%		0%	0	0%
Acceptable		Gs5		0%		0%	0	0%
Faible		Gs6	2 296 708	100%	395 723	100%	2 692 431	100%
Attention spéciale		Gs7		0%		0%	0	0%
Attention spéciale		Gs8		0%		0%	0	0%
Attention spéciale		Gs9		0%		0%	0	0%
Attention spéciale		Gs10		0%		0%	0	0%
Default		D	-	0%		0%	0	0%
Créances à la clientèle			2 296 708	100%	395 723	100%	2 692 431	100%
Assez bien		Gs1		0%		0%	-	0%
Assez bien		Gs2		0%		0%	-	0%
Assez bien		Gs3		0%		0%	0	0%
Acceptable		Gs4		0%		0%	0	0%
Acceptable		Gs5		0%		0%	0	0%
Faible		Gs6		0%		0%	0	0%
Attention spéciale		Gs7		0%		0%	0	0%
Attention spéciale		Gs8		0%		0%	0	0%
Attention spéciale		Gs9		0%		0%	0	0%
Attention spéciale		Gs10		0%		0%	0	0%
Default		D		0%		0%	-	0%
Portefeuille titres (*)			0	0%	0	0%	0	0%
Ensemble			2 296 708	100%	395 723	100%	2 692 431	100%

d) Répartition des encours par type d'actif financier et par catégorie de risque de crédit

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI - CREANCES SUR LA CLIENTELE

en Millions de FCFA	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2025				Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2024			
		Valeur comptable					Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés			Total		Actifs sains ou dégradés			Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Souverain	1,3374%<PD<1,449%				0	1,3374%<PD<1,449%				0
	1,449%<PD<2,0626%	220 939	142 621		363 560	1,449%<PD<2,0626%	100 362	151 063		251 425
	2,0626%<PD<2,7432%	15 842	0		15 842	2,0626%<PD<2,7432%	0			0
	2,7432%<PD<3,484%	117 583	104 770		222 353	2,7432%<PD<3,484%	94 167	112 750		206 918
	3,484%<PD<4,6082%	65 330	6 777		72 107	3,484%<PD<4,6082%	0			0
	4,6082%<PD<7,0004%	0	207 940		207 940	4,6082%<PD<7,0004%		482 503		482 503
	7,0004%<PD<9,45%	-	467 383		467 383	7,0004%<PD<9,45%	-	133 457		133 457
	9,45%<PD<19,7%	-	308 409		308 409	9,45%<PD<19,7%	-	265 493		265 493
	19,7%<PD<32,87%	-	241 504		241 504	19,7%<PD<32,87%	-	252 945		252 945
	32,87%<PD<100%		302 389		302 389	32,87%<PD<100%		227 973		227 973
PD = 100%				0	PD = 100%				0	
		419 693	1 781 794	0	2 201 485		194 529	1 626 184	0	1 820 714
Non souverain	1,3374%<PD<1,449%				0	1,3374%<PD<1,449%				0
	1,449%<PD<2,0626%	78 763			78 763	1,449%<PD<2,0626%				0
	2,0626%<PD<2,7432%	70 493	-		70 493	2,0626%<PD<2,7432%	158 180	-		158 180
	2,7432%<PD<3,484%	41 560	854		42 414	2,7432%<PD<3,484%	64 112	1 697		65 809
	3,484%<PD<4,6082%	136 272	19 598		155 870	3,484%<PD<4,6082%	162 999	21 107		184 106
	4,6082%<PD<7,0004%		58 811		58 811	4,6082%<PD<7,0004%		46 780		46 780
	7,0004%<PD<9,45%		28 209		28 209	7,0004%<PD<9,45%		14 223		14 223
	9,45%<PD<19,7%		39 618		39 618	9,45%<PD<19,7%		80 199		80 199
	19,7%<PD<32,87%		31 041		31 041	19,7%<PD<32,87%		23 643		23 643
	32,87%<PD<100%		500		500	32,87%<PD<100%		8 790		8 790
PD = 100%			64 141	64 141	PD = 100%			60 690	60 690	
		327 088	178 628	64 141	569 859		385 291	196 439	60 690	642 421
Dépréciations		-5 104	-88 903	-55 491	-149 499		-4 705	-75 134	-55 809	-135 647
Total		741 677	1 871 519	8 650	2 621 845		575 116	1 747 490	4 881	2 327 487

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI - PORTEFEUILLE TITRES DE DETTE

en Millions de FCFA	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2025				Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2024			
		Valeur comptable					Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés			Total		Actifs sains ou dégradés			Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Souverain	1,3374%<PD<1,449%				0	1,3374%<PD<1,449%				0
	1,449%<PD<2,0626%	285 640	4 000		289 640	1,449%<PD<2,0626%	25 885	7 000		32 885
	2,0626%<PD<2,7432%	3 000	0		3 000	2,0626%<PD<2,7432%				0
	2,7432%<PD<3,484%	162 159	2 000		164 159	2,7432%<PD<3,484%	18 571	2 667		21 238
	3,484%<PD<4,6082%	12 000	0		12 000	3,484%<PD<4,6082%				0
	4,6082%<PD<7,0004%	0	83 822		83 822	4,6082%<PD<7,0004%		105 065		105 065
	7,0004%<PD<9,45%	-	119 497		119 497	7,0004%<PD<9,45%				0
	9,45%<PD<19,7%	-	47 418		47 418	9,45%<PD<19,7%		58 293		58 293
	19,7%<PD<32,87%	-	36 000		36 000	19,7%<PD<32,87%		21 000		21 000
	32,87%<PD<100%	-	137 345		137 345	32,87%<PD<100%		46 000		46 000
PD = 100%				0	PD = 100%				0	
		462 799	430 082	0	892 881		44 456	240 024	0	284 479
Non souverain	1,3374%<PD<1,449%				0	1,3374%<PD<1,449%				0
	1,449%<PD<2,0626%	3 901			3 901	1,449%<PD<2,0626%				0
	2,0626%<PD<2,7432%	0			0	2,0626%<PD<2,7432%	4 918			4 918
	2,7432%<PD<3,484%	93 313			93 313	2,7432%<PD<3,484%	127 504			127 504
	3,484%<PD<4,6082%	28 419	333		28 752	3,484%<PD<4,6082%	13 681	667		14 348
	4,6082%<PD<7,0004%	0	6 952		6 952	4,6082%<PD<7,0004%				0
	7,0004%<PD<9,45%	0	1 500		1 500	7,0004%<PD<9,45%				0
	9,45%<PD<19,7%	0	4 114		4 114	9,45%<PD<19,7%		4 500		4 500
	19,7%<PD<32,87%	0	11 254		11 254	19,7%<PD<32,87%		11 250		11 250
	32,87%<PD<100%				0	32,87%<PD<100%				0
PD = 100%				0	PD = 100%				0	
		125 633	24 154	0	149 786		146 102	16 417	0	162 519
Dépréciations		-1 704	-10 859		-12 563		-1 328	-6 582		-7 909
Total		586 728	443 377	0	1 030 105		189 230	249 859	0	439 089

e) Analyse des créances restructurées par bucket

en Millions de FCFA	2025			2024		
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
Créances sur la clientèle	22 136	49 793	18 412	22 136	32 670	14 711
Coût amorti avant modification	22 136	50 600	19 399	22 136	33 476	15 698
Gain ou perte nette de la modification		-807	-987		-807	-987

19.1.5.2 Détermination des dépréciations sur prêts et créances

a) Principes généraux

Le modèle d'évaluation des dépréciations de la Banque s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et ;
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois s'il n'y a pas eu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (c.-à-d. perte attendue à maturité) s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale

Toutes les nouvelles relations sont soumises à un processus rigoureux d'approbation et requièrent un minimum de notation de crédit initiale. Il est procédé à l'actualisation de la notation de chaque contrepartie marchande de la Banque afin de se prémunir, dans une certaine mesure, contre d'éventuels risques d'insolvabilité de ses relations pour des raisons, soit de détérioration de l'environnement, soit d'absence de bonne gouvernance qui affecteraient la situation financière des entreprises concernées.

Augmentation significative du risque de crédit ou dégradation significative

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque transaction en se basant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon le type de contrepartie et sa notation interne. L'indicateur retenu pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie. Le système de notation interne est décrit au point 19.1.1. Cette évaluation se base sur un critère relatif exprimé en nombre de crans de dégradation par rapport à la note à l'origine. La détérioration de la qualité de crédit est considérée significative, et la transaction classée en bucket 2, sur la base d'une note interne de crédit en date d'évaluation inférieure ou égale à Gs5 (seuil de sensibilité). Un actif est considéré en défaut et classé en bucket 3 en cas de retard de paiement de plus de 90 jours en ce qui concerne les créances marchandes. Pour les créances non marchandes, l'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit s'effectue sous deux angles complémentaires : un critère quantitatif relatif au retard de paiement de plus de 180 jours et un critère qualitatif tenant compte de considérations spécifiques à la contrepartie concernée, sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur.

Informations prospectives

La Banque prend en compte des informations prospectives dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – "ECL") au niveau des paramètres de calcul et plus précisément des probabilités de défaut. Les changements de conditions économiques au sein

de la zone UEMOA sont reflétés dans un scénario « worst case » appliqué par la Banque en dehors du scénario central ou favorable. Ce scénario « worst case » prend en compte l'impact de la matérialisation des risques découlant d'une situation économique défavorable dans la zone.

b) Répartition des encours et des ECL par bucket et par catégorie de contrepartie

Catégories de contrepartie	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2025			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
Souverain	338 496	-592	1 732 325	-60 647	0	0	2 070 821	84%	-61 239	45%
Banque	187 449	-1 367	72 631	-4 584	0	0	260 080	11%	-5 951	4%
Public	81 197	-241	49 469	-1 488	0	0	130 666	5%	-1 730	1%
Privé	139 639	-2 904	105 998	-22 183	64 141	-55 491	309 779	13%	-80 578	59%
TOTAL PRÊTS (A)	746 781	-5 104	1 960 424	-88 903	64 141	-55 491	2 771 344	113%	-149 499	100%
Souverain	459 799	-618	430 082	-8 209	0	0	889 881	199%	-8 827	112%
Banque	113 633	-913	12 900	-546	0	0	126 532	28%	-1 459	18%
Public	3 000	-5	0	0	0	0	3 000	1%	-5	0%
Privé	12 000	-169	11 254	-2 104	0	0	23 254	5%	-2 273	29%
TOTAL TITRES (B)	588 432	-1 704	454 236	-10 859	0	0	1 042 668	100%	-12 563	100%
TOTAL ECL (A+B)	1 335 213	-6 808	2 414 660	-99 761	64 141	-55 491	3 814 012	100%	-162 062	100%

Catégories de contrepartie	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2024			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
Souverain	194 529	-463	1 626 184	-54 580	0	0	1 820 714	74%	-55 043	41%
Banque	204 721	-1 650	98 975	-5 683	0	0	303 696	12%	-7 333	5%
Public	46 380	-193	16 575	-1 048	0	0	62 956	3%	-1 241	1%
Privé	134 190	-2 399	80 889	-13 822	60 690	-55 809	275 769	11%	-72 030	53%
TOTAL PRÊTS (A)	579 820	-4 705	1 822 624	-75 134	60 690	-55 809	2 463 134	100%	-135 647	100%
Souverain	44 456	-63	240 024	-4 164	0	0	284 479	64%	-4 227	53%
Banque	140 102	-1 189	5 167	-182	0	0	145 269	32%	-1 371	17%
Public	0	0	0	0	0	0	0	0%	0	0%
Privé	6 000	-76	11 250	-2 236	0	0	17 250	4%	-2 311	29%
TOTAL TITRES (B)	190 558	-1 328	256 441	-6 582	0	0	446 998	100%	-7 909	100%
TOTAL ECL (A+B)	770 378	-6 033	2 079 064	-81 715	60 690	-55 809	2 910 133	100%	-143 557	100%

c) Répartition des encours et des ECL par bucket et par secteur

Secteurs d'activité	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2025			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
Agriculture, Développement rural et Projets sociaux	73 141	-168	625 983	-21 492	0	0	699 124	25%	-21 660	14%
Industries	28 243	-880	41 908	-9 104	16 855	-10 878	87 006	3%	-20 862	14%
Energie et Eau	141 267	-1 011	255 076	-14 409	34 346	-28 824	430 689	16%	-44 243	30%
Infrastructures et équipements de transport, Assainissement et aménagements urbains	227 760	-1 262	860 585	-27 013	0	0	1 088 345	39%	-28 275	19%
Technologies de l'information et de la communication	32 898	-78	9 089	-4 196	10 381	-10 382	52 368	2%	-14 657	10%
Finance et Assurance	208 028	-1 503	129 745	-7 962	1 583	-1 583	339 357	12%	-11 049	7%
Hôtellerie et Tourisme et autres services	35 442	-202	38 037	-4 727	977	-3 824	74 456	3%	-8 753	6%
ECL PRÊTS (A)	746 779	-5 104	1 960 424	-88 904	64 141	-55 491	2 771 344	100%	-149 499	100%
Finance et Assurance	588 432	-1 704	454 236	-10 859	0	0	1 042 668	100%	-12 563	100%
ECL TITRES (B)	588 432	-1 704	454 236	-10 859	0	0	1 042 668	100%	-12 563	100%
TOTAL ECL (A+B)	1 335 211	-6 808	2 414 660	-99 762	64 141	-55 491	3 814 012	100%	-162 062	100%

Secteurs d'activité	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2024			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
Agriculture, Développement rural et Projets sociaux	34 672	-115	604 257	-20 513	0	0	638 929	26%	-20 629	15%
Industries	22 317	-448	29 215	-4 067	19 125	-14 388	70 658	3%	-18 903	14%
Energie et Eau	118 927	-772	236 144	-15 181	28 280	-28 212	383 351	16%	-44 165	33%
Infrastructures et équipements de transport, Assainissement et aménagements urbains	163 510	-1 259	813 269	-24 929	0	0	976 778	40%	-26 188	19%
Technologies de l'information et de la communication	12 811	-30	0	-1 185	10 581	-10 582	23 392	1%	-11 797	9%
Finance et Assurance	224 800	-1 981	106 483	-6 109	1 727	-1 655	333 011	14%	-9 745	7%
Hôtellerie et Tourisme et autres services	2 784	-100	33 256	-3 150	977	-971	37 016	2%	-4 221	3%
ECL PRÊTS (A)	579 820	-4 705	1 822 624	-75 134	60 690	-55 809	2 463 134	100%	-135 647	100%
Finance et Assurance	190 558	-1 328	256 441	-6 582	0	0	446 998	100%	-7 909	100%
ECL TITRES (B)	190 558	-1 328	256 441	-6 582	0	0	446 998	100%	-7 909	100%
TOTAL ECL (A+B)	770 378	-6 033	2 079 064	-81 715	60 690	-55 809	2 910 133	100%	-143 558	100%

d) Répartition des encours et des ECL par bucket et par pays

Pays	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2025			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
BURKINA FASO	0	0	328 268	-13 772	0	0	328 268	12%	-13 772	9%
BENIN	157 079	-755	138 957	-5 569	1 966	-1 966	298 001	11%	-8 290	6%
CÔTE D'IVOIRE	416 712	-2 846	182 074	-4 855	6 045	-2 671	604 831	22%	-10 372	7%
GUINEE BISSAU	0	-45	134 249	-4 927	0	0	134 249	5%	-4 972	3%
MALI	0	0	280 086	-18 883	16 740	-15 590	296 826	11%	-34 473	23%
NIGER	0	0	305 040	-21 913	9 377	-3 863	314 416	11%	-25 776	17%
SENEGAL	71 664	-676	372 335	-11 637	26 915	-26 889	470 914	17%	-39 202	26%
TOGO	101 324	-783	219 416	-7 346	3 099	-4 512	323 839	12%	-12 640	8%
TOTAL PRÊTS	746 779	-5 105	1 960 424	-88 903	64 141	-55 491	2 771 344	100%	-149 499	100%
BURKINA FASO	17 000	-103	48 918	-577			65 918	6%	-681	5%
BENIN	162 159	-308	8 952	-253			171 111	16%	-560	4%
CÔTE D'IVOIRE	292 453	-356	8 114	-266			300 568	29%	-622	5%
GUINEE BISSAU	0	0	36 000	-1 072			36 000	3%	-1 072	9%
MALI	0	0	137 345	-4 698			137 345	13%	-4 698	37%
NIGER	18 000	-163	119 497	-1 383			137 497	13%	-1 546	12%
SENEGAL	98 819	-774	95 410	-2 609			194 229	19%	-3 383	27%
TOGO	0	0	0	0			0	0%	0	0%
TOTAL TITRES	588 432	-1 704	454 236	-10 859	0	0	1 042 668	100%	-12 563	100%
TOTAL ECL	1 335 211	-6 809	2 414 660	-99 761	64 141	-55 491	3 814 012	100%	-162 062	100%

Pays	Bucket 1		Bucket 2		Bucket 3		TOTAL 2024			
	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	ECL	Valeur brute des encours	%	ECL	%
BURKINA FASO	0	0	305 262	-12 426	144	-72	305 406	12%	-12 497	10%
BENIN	111 997	-619	149 277	-4 596	3 415	-3 164	264 689	11%	-8 379	6%
CÔTE D'IVOIRE	296 806	-2 395	171 220	-4 011	7 663	-5 780	475 689	19%	-12 186	9%
GUINEE BISSAU	0	0	133 504	-3 301	0	0	133 504	5%	-3 301	3%
MALI	0	0	295 331	-18 531	17 201	-16 051	312 532	13%	-34 582	27%
NIGER	0	0	242 895	-17 709	1 583	-1 583	244 479	10%	-19 293	15%
SENEGAL	63 154	-747	317 001	-7 804	27 586	-26 136	407 741	17%	-34 687	27%
TOGO	107 863	-944	208 134	-6 756	3 099	-3 023	319 095	13%	-10 722	8%
TOTAL PRÊTS	579 820	-4 705	1 822 624	-75 134	60 690	-55 809	2 463 134	100%	-135 647	104%
BURKINA FASO	0	0	62 793	-960			62 793	14%	-960	23%
BENIN	18 571	-36	2 667	-11			21 238	5%	-48	1%
CÔTE D'IVOIRE	25 885	-27	7 000	-11			32 885	7%	-38	1%
GUINEE BISSAU	0	0					0	0%	0	0%
MALI	0	0	21 000	-478			21 000	5%	-478	11%
NIGER	0	0	46 000	-2 029			46 000	10%	-2 029	48%
SENEGAL	9 000	-107	43 414	-453			52 414	12%	-560	13%
TOGO	137 102	-1 158	73 568	-2 639			210 670	47%	-3 797	90%
HORS-UEMOA	0	0		0			0	0%	0	0%
TOTAL TITRES	190 558	-1 328	256 441	-6 582	0	0	446 998	100%	-7 909	188%
TOTAL ECL	770 378	-6 033	2 079 064	-81 715	60 690	-55 809	2 910 133	100%	-143 557	100%

e) Evolution des encours et des ECL entre les buckets

19.1.6 Prise en compte des informations prospectives

19.1.6.1 Informations sur les scénarios macroéconomiques au 31 décembre 2025

La BOAD a identifié les principales variables économiques qui pourraient avoir une incidence sur son risque de crédit et ses pertes sur créances attendues. Parmi, les principales variables économiques, le taux de croissance du PIB apparaît comme l'indicateur pertinent compte tenu du profil de risque la Banque.

L'impact de cette variable économique sur les pertes sur créances attendues a été déterminé en effectuant une analyse des principales composantes, afin d'estimer l'impact historique des variations de cette variable sur le taux de défaut du marché sur lequel opèrent les clients de la banque et sur les composantes des pertes sur créances attendues.

Les prévisions de cette variable économique (le « scénario économique central ») sont issues de sources externes fiables telles que la Commission de l'UEMOA et constituent la meilleure estimation de l'économie au cours des prochaines années. L'impact de cette variable économique sur la PD a été déterminé en effectuant une analyse de régression statistique pour comprendre l'impact historique des variations de cette variable sur les taux de défaut. En plus du scénario économique de base, la banque utilise deux autres scénarios (Scénario optimiste et Scénario pessimiste dans le modèle de calcul de pertes sur créances attendues. Ces pertes sur créances attendues pondérées en fonction de la probabilité sont déterminées en faisant passer chacun des scénarios dans le modèle de pertes sur créances attendues et en le multipliant par la pondération appropriée du scénario. Les pondérations attachées au Scénario central, au Scénario optimiste et au Scénario pessimiste sont respectivement de 63,27%, 10,87% et 25,87%. Les pondérations des scénarios sont déterminées par une combinaison d'analyse statistique et de jugement d'expert en matière de crédit, en tenant compte de la gamme de résultats possibles que chaque scénario représente.

L'historique du PIB utilisé et présenté dans le tableau ci-dessous a été obtenu sur le site de la commission de l'UEMOA.

Année	2022	2024	2025	2025	2026
Taux de croissance PIB_Optimiste	6,33%	8,73%	8,01%	7,59%	7,53%
Taux de croissance PIB_Central	5,94%	8,34%	7,62%	7,19%	7,14%
Taux de croissance PIB_Pessimite	5,54%	7,94%	7,22%	6,80%	6,74%

Source : Commission de l'UEMOA pour le scénario central

Les projections dans les scénarios optimiste et pessimiste sont obtenues en rajoutant ou retranchant un écart-type (calculé sur les données historiques de la variable) aux projections faites par la commission.

À fin décembre 2025, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 27,37% du coût du risque de la BOAD contre 72,63% pour la part du risque avéré Stage 3.

19.1.6.2 Analyse de sensibilité des scénarios macroéconomiques dans le calcul des pertes sur crédit attendues des créances en catégorie 1 et 2.

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario		
Scénario central	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
0,08%	-1,06%	+0,23%

Cette sensibilité sur les (ECL) définies selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Les ECL calculées sont issues du modèle de provisionnement sans ajustements.

19.2. Risque de marché

19.2.1. Risque de change – transactions en monnaie étrangère

Le risque de change est l'éventualité d'enregistrer des pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. Au niveau de la BOAD, le risque de change résulte du fait qu'une partie des emprunts est libellée en devises, alors que l'actif du bilan est libellé en FCFA. La Banque peut de ce fait enregistrer des baisses de rentabilité, en rapport avec des variations défavorables du cours de certaines devises par rapport à l'euro, la parité étant fixe entre l'euro et le FCFA.

19.2.1.1 Comptabilité de couverture

Pour se couvrir contre les fluctuations des cours des devises, la Banque a procédé à la mise en place de contrats de couverture (contrats à terme de devises) sur ses emprunts en DTS et en dollars. Par ces contrats, la Banque couvre 100% de son exposition estimée au risque de change (devises hors euros). La plupart des contrats signés ont à la date de clôture, une échéance d'au moins un an qui est renouvelable à chaque maturité. La politique de la Banque consiste à aligner les conditions essentielles des contrats de couverture avec celles des éléments couverts.

Détermination d'un lien économique

La Banque détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en fonction de la devise, du montant et du calendrier de leurs flux de trésorerie respectifs.

Les conditions essentielles (comme la valeur nominale, l'échéance et le sous-jacent) de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite concordance. En effet, les caractéristiques des emprunts et de leurs instruments de couverture sont identiques. De ce fait, les deux varient en sens inverse sous l'impulsion d'un même risque. En conséquence, conformément à la norme IFRS 9-B6.4.14, il existe un lien économique entre les emprunts libellés en devises hors euros de la Banque et les instruments de couverture mis en place.

Ratio de couverture

La Banque couvre la totalité de son exposition au risque de change en devises (hors euros). Les montants couverts sont les mêmes que les notionnels de la couverture. En conséquence, le ratio de couverture est de 100%.

Source d'inefficacité

Pour tous les instruments de couverture de la Banque, l'inefficacité pourrait provenir de certaines prises de décisions affectant les maturités et échéanciers des éléments couverts

tels que les remboursements anticipés de certains emprunts remettant en cause la concordance entre les caractéristiques des éléments couverts et les instruments de couverture.

Au 31 décembre 2025, l'inefficacité des couvertures est jugée non significative.

La Banque n'a émis aucune dette dont le paiement des intérêts est différé. Les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite concordance.

Echéancier du notionnel

Au 31 décembre 2025, l'échéancier du notionnel des couvertures est le même que celui des emprunts couverts. Toutefois certaines conventions de couvertures sont signées pour une période plus courte que la maturité de la dette. Elles font l'objet de renouvellement systématique à chaque expiration afin de maintenir à toute instant une position fermée sur marché.

Le tableau ci-après présente les montants respectifs de la juste valeur et du notionnel des actifs et passifs financiers dérivés au 31 décembre 2025 et 2024 :

Instruments financiers	Notes	31/12/2025			31/12/2024		
		Actif	Passif	Notionnel/encours	Actif	Passif	Notionnel/encours
Actifs dérivés à la juste valeur (FVH)	7	0			0		0
Actifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)		26 868		1 388 955	108 895		1 174 738
Passifs dérivés à la juste valeur (FVH)	11		4 167	45 125		1 794	48 496
Passifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)			30 545	470 012		1 573	252 743
Montant total des instruments financiers		26 868	34 712	1 904 092	108 895	3 366	1 475 977

Les actifs dérivés résultent de la variation positive de la valeur des instruments de couverture sur les eurobonds 2 et 3 au 31 décembre 2025 et les passifs dérivés sont liés à la variation négative de la valeur des instruments de couverture sur les lignes de crédit en dollars et DTS.

19.2.1.2 Structure de la dette

La structure de la dette en principal sur les autres emprunts auprès des partenaires extérieurs et les dettes représentées par des titres se présente comme ci-dessous :

Structure de la dette au 31 décembre 2025

Structure de la dette au 31/12/2025							
Devises	Montant en devises	Cours au 31/12/2025	Encours actualisé (en MFCFA)		% du Total emprunts (D)	% des emprunts en devises hors euros (A)	% des emprunts en devises (B)
JPY	-	-	-				
USD	2 274 582	558,260	1 269 808		34,06%	96,87%	34,06%
DTS	53 581	764,540	40 965		1,10%	3,13%	1,10%
CHF	0	-	0		0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL HORS Euros (A)			1 310 773	35,16%	35,16%	100%	
Euro	3 685 241	655,957	2 417 359	64,84%	64,84%		64,84%
TOTAL HORS F CFA (B)			3 728 133	100%			
F CFA émissions internes (C)			0		0,00%		
TOTAL EMPRUNTS D= (B)+(C)			3 728 133		100%		100%

Structure de la dette au 31 décembre 2024

Structure de la dette au 31/12/2024							
Devises	Montant en devises	Cours au 31/12/2024	Encours actualisé (en MFCFA)		% du Total emprunts (D)	% des emprunts en devises hors euros (A)	% des emprunts en devises (B)
JPY	-	-	-				
USD	1 772 411	631,400	1 119 100		45,36%	95,94%	45,36%
DTS	57 543	822,832	47 348		1,92%	4,06%	1,92%
CHF	0	-	0		0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL HORS Euros (A)			1 166 449	47,28%	47,28%	100%	
Euro	1 982 827	655,957	1 300 649	52,72%	52,72%		52,72%
TOTAL HORS F CFA (B)			2 467 098	100%			
F CFA émissions internes (C)			0		0,00%		
TOTAL EMPRUNTS D= (B)+(C)			2 467 098		100%		100%

19.2.1.3 Analyse de la sensibilité au risque de change

La sensibilité au taux de change est mesurée en termes d'impact des variations de taux de change sur les remboursements de ressources d'emprunt. Un impact positif équivaut à une économie réalisée sur le montant des remboursements (gain) tandis qu'un impact négatif équivaut à un surcoût de remboursement (perte). Les cours à la date d'arrêté du bilan, soit le 31 décembre 2025, sont les cours réels à cette date et les variations de +/-1% correspondent aux cours anticipés du trimestre suivant la date d'arrêté. Il convient de préciser qu'à l'actif, tous les prêts sont accordés en FCFA et sont remboursés en FCFA.

L'impact bilanciel de l'analyse de la sensibilité au risque de change est nul en raison des couvertures mises en place (cf. Note 15).

19.2.2. Risque de taux d'intérêt

C'est le risque pour la Banque de voir sa rentabilité affectée négativement suite à des variations défavorables de taux d'intérêt. Le risque de taux se matérialise dans le cas où des actifs d'une durée et d'un taux donnés sont adossés à des passifs d'une durée et/ou d'un type de taux différents.

19.2.2.1 Sources de l'exposition au risque de taux d'intérêt et stratégie de la Banque

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt provient (i) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge nette entre le taux que la Banque applique à ses actifs et le taux auquel elle contracte les emprunts qui financent ses actifs, (ii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés sur fonds propres et (iii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés à la fois sur fonds propres et sur emprunts.

La politique financière de la Banque cherche à optimiser sa rentabilité en veillant à un adossement correct entre les caractéristiques de chaque catégorie d'actifs avec celles du passif correspondant. Il convient de préciser que l'actif et le passif de la Banque sont à taux fixe. A cet effet, la Banque n'applique pas de comptabilité de couverture pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

19.2.2.2 Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le bilan de la Banque peut être analysé suivant plusieurs périmètres à savoir (i) le bilan et le hors bilan, (ii) l'activité banque seule ou (iii) les activités FDC et FDE seules. Ensuite, sur la base de la courbe des taux, il est fait une variation de +/- 1% des différents taux du marché. Les résultats de l'analyse sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Périmètre (sans les engagements hors bilan)	31/12/2025		31/12/2024	
	Variation	Impact sur le résultat 2026	Variation	Impact sur le résultat 2025
Activité Banque seule	+ 100 points de base	14 545	+ 100 points de base	12 115
Activité Banque seule	- 100 points de base	-14 545	- 100 points de base	-12 115
Activité FDC seule	+ 100 points de base	-4 219	+ 100 points de base	-1 711
Activité FDC seule	- 100 points de base	4219	- 100 points de base	1 711

Il ressort du test de sensibilité que le profil du bilan de la Banque est caractérisé par un gap de ressources sur les activités FDC et FDE. Il convient de préciser que conformément à sa politique de gestion du risque de taux, la Banque n'emprunte pas régulièrement à taux variable. Les quelques lignes d'emprunts à taux variable ont fait systématiquement l'objet des SWAP à taux fixe pour éviter tout risque.

19.3. Risque de liquidité

Concernant le risque de liquidité, c'est-à-dire le risque pour l'institution de ne pas respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables, il est géré à travers la mesure du degré de transformation et de l'adéquation Emplois/Ressources. Le Comité de Gestion Actif-Passif (ALM), à travers l'analyse des gaps et des durations, veille à la bonne adéquation, en montant et en durée, des emplois et des ressources contribuant ainsi à la gestion du risque de liquidité.

19.3.1 détails sur les maturités de l'actif et du passif

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif sur une base non actualisée se présentent comme suit au 31 décembre 2025 :

	Encours courants durant l'année 2026			AU DELA (Encours non courants)		Total
]0 mois; 1 mois]]1 mois;6 mois]]6 mois; 12 mois]]1 an; 5 ans]	>5 ans	
Caisse+Banque-solde départ	1 064 381					1 064 381
Dépôt à terme	0	89 000	0			89 000
Actifs destinés à être cédés			12 711			12 711
Prêts interbancaires (PB)	11 971	38 000				49 971
Créances sur la clientèle	17 247	86 234	247 179	1 382 935	947 482	2 681 076
Prêts au personnel	471	2 305	3 174	11 295	7 462	24 708
Titres de placements	31 331	156 653	93 270	809 568	100 213	1 191 034
Participations					173 797	173 797
Actionnaires					4 526	4 526
Actifs dérivés		0		4 857	22 012	26 868
Comptes de régularisation actif			25 533			25 533
Autres actifs					11 339	11 339
TOTAL BILAN ACTIF (A)	1 125 400	372 192	381 866	2 208 655	1 266 830	5 354 944
Dettes interbancaires (Cauris, ROPPA, AFD)	211					211
Dettes sous forme de titres à long terme	0	0	0	753 651	1 611 281	2 364 932
Dettes externes à long terme	7 569	36 138	179 028	474 127	696 866	1 393 727
Fonds affectés					113 021	113 021
Provisions					13 668	13 668
Passifs dérivés				34 712	0	34 712
Comptes de régularisation passif			26 976			26 976
Autres passifs					14 866	14 866
Garanties Financières émises				20 698		20 698
TOTAL BILAN PASSIF (hors capitaux propres) (B)	7 780	36 138	206 003	1 283 188	2 449 701	3 982 810

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif sur une base non actualisée se présentent comme suit au 31 décembre 2024 :

	Encours courants durant l'année 2025			AU DELA (Encours non courants)		Total
]0 mois; 1 mois]]1 mois; 6 mois]]6 mois; 12 mois]]1 an; 5 ans]	>5 ans	
Caisse+Banque-solde départ	410 405	-	-	-	-	410 405
Dépôt à terme	42 000	63 500	-	-	-	105 500
Actifs destinés à être cédés	-	-	12 711	-	-	12 711
Prêts interbancaires (PIB)	5 000	28 989	-	-	-	33 989
Créances sur la clientèle	19 423	153 484	275 842	1 108 049	815 802	2 372 600
Prêts au personnel	457	2 237	3 080	10 961	7 241	23 977
Titres de placements	6 792	170 342	109 751	287 574	58 013	632 471
Participations	-	-	-	-	157 661	157 661
Actionnaires	-	-	-	-	5 075	5 075
Actifs dérivés	-	-	-	58 138	50 757	108 895
Comptes de régularisation actif	-	-	9 458	-	-	9 458
Autres actifs	-	-	-	-	11 860	11 860
TOTAL BILAN ACTIF (A)	484 077	418 551	410 841	1 464 723	1 106 409	3 884 601
Dettes interbancaires (Cauris, ROPPA, AFD)	7 913	-	-	-	-	7 913
Dettes sous forme de titres à long terme	-	-	-	536 690	1 016 030	1 552 720
Dettes externes à long terme	1 420	32 157	38 861	377 190	481 178	930 806
Fonds affectés	-	-	-	-	105 291	105 291
Provisions	-	-	-	-	13 185	13 185
Passifs dérivés	-	-	-	1 794	1 573	3 366
Comptes de régularisation passif	-	-	24 351	-	-	24 351
Autres passifs	-	-	-	-	15 601	15 601
Garanties Financières émises	-	-	-	17 500	-	17 500
TOTAL BILAN PASSIF (hors capitaux propres) (B)	9 332	32 157	63 213	933 174	1 632 858	2 670 733

Par ailleurs, la Banque dispose d'une politique de liquidité. Cette politique oblige à s'assurer de la détention, à tout moment, d'un volant de liquidités permettant de faire face aux décaissements sur opérations bancaires ou administratives, ainsi que pour le service de la dette.

La norme est de détenir en avoirs liquides, au minimum, l'équivalent de neuf (09) à douze (12) mois de décaissements nets sur prêts (décaissements sur prêts moins remboursements obtenus) et de remboursement de la dette contractée.

19.3.2 détails des réserves de liquidités

Les détails des réserves de liquidités se présentent comme suit au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025 :

Réserves de liquidité	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Caisse	134	134	87	87
Trésorerie auprès de la banque centrale	989 232	989 232	376 381	376 381
Trésorerie auprès des autres banques	119 092	119 092	108 630	108 630
Autres trésorerie et équivalents de trésorerie	44 923	44 923	30 806	30 806
Titres de créance non grevés émis par des États souverains	1 022 466	984 029	466 980	428 543
Lignes de crédit non utilisées accordées par la banque centrale	-	-	-	-
Autres actifs éligibles à l'utilisation comme garantie auprès des banques centrales	2 412 968	2 436 483	2 135 340	2 162 200
Total réserves de liquidité	4 588 681	4 573 758	3 118 137	3 106 560

*la BOAD ne dispose pas de ligne de crédit avec la Banque Centrale (BCEAO).

19.3.3 détails des garanties de liquidités

Les détails des garanties de liquidités se présentent comme suit au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025 :

	NOTE	2025				Total
		Grevé (*)		Non Grevé		
		Mise en garantie	Autres	Non mise en garantie	Autres	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4	19 370	-	1 134 010	-	1 153 381
Portefeuille de négociation		-	-	-	-	-
Actifs dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	-	-	26 868	-	26 868
Prêts et avances	5.2	-	-	2 681 076	-	2 681 076
Titres de dettes	5.2	-	-	1 191 036	-	1 191 036
Actifs non financiers	7.2 . 7.3 et 8	-	-	58 125	-	58 125
Total actif		19 370	-	5 091 116	-	5 110 486

	NOTE	2024				Total
		Grevé (*)		Non Grevé		
		Mise en garantie	Autres	Non mise en garantie	Autres	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4	33	-	515 872	-	515 905
Portefeuille de négociation		-	-	-	-	-
Actifs dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	-	-	108 895	-	108 895
Prêts et avances	5.2	-	-	2 372 600	-	2 372 600
Titres de dettes	5.2	-	-	632 471	-	632 471
Actifs non financiers	7.2 . 7.3 et 8	-	-	42 905	-	42 905
Total actif		33	-	3 672 743	-	3 672 775

*Le total des actifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière et donnés en garantie pour les passifs au 31 décembre 2025 et 2024 est indiqué dans le tableau précédent.

Le montant constitué en garantie ne concerne que la garantie en espèces pour les contrats de couverture (dérivé).

Au 31 décembre 2025, pour les passifs dérivés détenus à des fins de gestion du risque, la Banque a déposé auprès de ses contreparties une garantie en espèces (appel de marge) pour laquelle elle a comptabilisé un montant de 33 millions de FCFA (même montant au 31 décembre 2024). Ces créances sont considérées comme grevées et incluses dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

19.4. Risques opérationnels

L'implémentation du suivi des risques opérationnels au sein de la BOAD est inspirée des normes de Bâle en vue de la conformité aux meilleures pratiques internationales.

La démarche vise à atteindre les objectifs suivants : (i) accroître la maîtrise des risques en développant une culture risque à la Banque, (ii) appréhender en amont les risques portés par le développement des activités, (iii) tenir informer le top management des principaux risques et le mécanisme de leur suivi et (iv) améliorer le contrôle interne.

Elle permet en outre d'orienter les efforts en fonction du caractère prioritaire des risques et de prendre les mesures permettant d'améliorer le dispositif de contrôle interne.

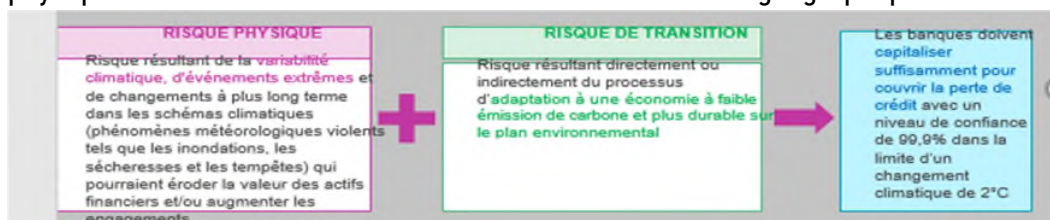
L'approche de gestion des risques opérationnels repose sur l'établissement et l'actualisation annuelle de la cartographie des risques. La méthodologie retenue présente les caractéristiques suivantes :

- l'approche par métier avec la constitution et la mise à jour d'une cartographie des processus ;
- l'identification des risques à travers les catégories de risques baloises permettant d'affiner les typologies des risques ;
- la cotation des risques identifiés ;
- la cotation des risques nets à partir d'une grille définissant les niveaux de probabilité et de gravité (impact) ;
- l'identification des plans d'actions destinés à réduire ces risques ;
- la désignation d'un propriétaire de risque en face de chaque risque identifié.

La base de données d'incidents est élaborée et mise à jour avec la collecte des incidents par les Correspondants Risques Opérationnels (CRO) à travers un outil automatisé et consolidée progressivement de manière à obtenir les pertes de profondeur suffisante pour leur analyse.

19.5 Risques environnementaux et sociaux – Risques climatiques

Les risques induits par les changements climatiques peuvent avoir des effets négatifs futurs sur les activités de la Banque. Ces risques comprennent les risques de transition (par exemple, les modifications à la réglementation en matière de développement durable et les risques d'atteinte à la réputation) et les risques physiques (même si le risque de dommages physiques est faible en raison des activités et de la situation géographique de la Banque).



La Banque s'est résolument engagée dans le déploiement progressif des normes IFRS S1 et IFRS S2 avec pour objectif d'aboutir à une pleine application de ces normes de durabilité dans un horizon de 2 ans. Les premiers résultats de cet engagement sont présentés ci-dessous.

19.5.1 Intégration des dimensions ESG dans les activités et le dispositif de gestion des risques de la Banque

Cette intégration suit un mouvement complémentaire d'ambition et d'engagement de la BOAD en matière de respect des normes E&S et de renforcement des exigences réglementaires. Dans ce cadre, la Banque mène plusieurs actions à savoir l'adhésion à plusieurs task forces et le lancement de programmes. Les actions les plus pertinentes avec l'application des nouvelles normes de durabilité IFRS Sustainability se présentent comme suit :

- la **Task force on climate-related financial disclosures (TCFD)**: il s'agit d'une initiative née de la COP21 pour faire la transparence sur la stratégie climatique des entreprises. La mise en œuvre des recommandations de cette task force par la Banque lui accorde un meilleur positionnement pour l'application des normes de durabilité IFRS ;
- la **Task force relative au sujet de la Nature/ Biodiversité (TCND)** : après l'adhésion, la Banque est actuellement en train de tester le framework dans un pilote ;
- le programme « **ESG by design** » **lancé par la Banque en mars 2024** et notamment dans sa composante E&S Risk management (ESRM). Ce programme est destiné à ancrer notre action dans la durabilité et systématiser l'ESG dans toutes les strates de la banque et ses process à travers trois actions qui consistent à :

- i. **clarifier les normes et standards E&S** : élargissement de la trame d'analyse et extension de la liste d'exclusion avec un accent sur la transition vers le financement de projets plus écologiquement viables et socialement responsables,
- ii. **produire une nouvelle cartographie de risques, incluant les normes extra financières, le devoir de vigilance** : inclusion d'une déclaration de performance extra-financière, qui doit présenter des informations sur la manière dont la Banque prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité,
- iii. **formaliser trois (3) lignes de défense ou niveaux d'analyses (LOD 1, LOD 2 et LOD 3)** : renforcement du dispositif de lignes de défense en matière d'analyse environnementale, sociale et de gouvernance et intégration d'acteurs complémentaires pour les avis de seconde opinion entre les lignes notamment en cas de divergence.

19.5.2 Ligne de défense 2 et fonction « Risque de crédit »

L'objectif de la Banque à ce niveau est de prendre en compte **l'impact du climat sur l'actif pondéré en fonction du risque (RWA)**. Il est impératif de comprendre qu'un risque climat peut se transformer en risque de crédit, et donc nécessitera une charge de capital supplémentaire et /ou un ajustement de la tarification de la transaction.

Il sera nécessaire de parfaire la LOD2 E&S au travers du renforcement de l'expertise du risque ESG, et plus particulièrement risque environnemental (Climat, puis Biodiversité).

Cet élargissement de notre dispositif de risques, au Climat (dans un premier temps), soutient notre stratégie de décarbonation dans laquelle s'est engagée la Banque et qui est en cours d'établissement. Le dispositif de gestion des risques d'origine E&S vise donc à répondre aux obligations de transparence extra-financière et au devoir de vigilance sur les risques d'atteinte grave à l'environnement, aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et la lutte contre l'esclavage moderne.

19.5.3 Engagement en faveur d'un projet de carbone neutralité

La Banque a indiqué qu'elle s'engageait dans un processus interne visant à atteindre la carboneutralité (cette disposition fait partie de la norme IFRS S2) à l'horizon 2030. L'année 2024 a été choisie comme année de référence pour l'inventaire. Ce bilan carbone a été réalisé par un cabinet spécialisé en étroite collaboration avec la Banque pour la collecte de données, la sélection des facteurs d'émission et l'analyse des résultats. Cet inventaire ne concerne que le scope 1, scope 2, Scope 3 (en dehors de la catégorie 15 qui est liée aux émissions de GES associées au portefeuille de projets financés par la BOAD).

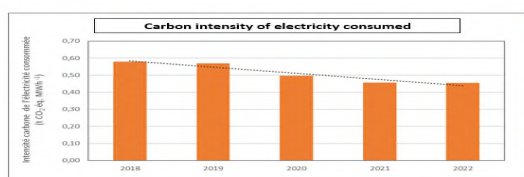
Les résultats de ce premier bilan carbone se présente comme suit :

BOAD's carbon footprint

Categories of emissions	t CO ₂ eq. year-1	Contribution (%)
Scope 1	672	22.3%
Scope 2	1 126	37.5%
Scope 3	1 210	40.2%
Carbon footprint	3 008	100%
GHG emissions per employee	9.14 t CO ₂ eq per employee	

The carbon footprint per employee for the 329 employees of BOAD reached 9.14 tCO₂eq in 2022, which is well below the 20 t CO₂eq. per employee of the *Agence Française de Développement* (French Development Agency) at the beginning of its carbon neutrality process in 2007.

Headquarters	t CO ₂ eq. year-1	Contribution (%)
Scope 1	630,735	22.6%
vehicle fleet	63,990	2.3%
Generators	24,289	0.9%
Air conditioning systems	542,456	19.4%
Scope 2	958,697	34.2%
Electricity – CEET (Power Company)	958,697	34.3%
Solar electricity	0,000	0.0%
Scope 3	1 209,561	43.2%
business trips	681,782	24.4%
Commuting	413,722	14.8%
Management of Resident Missions	3,500	0.1%
Internet et telecommunication	8,441	0.3%
consumables	9,179	0.3%
Computer hardware	92,937	3.3%
Total	2 798,992	100.0%



La BOAD est résolument engagée à réduire ses émissions de GES dans une approche NZI (Net Zero Initiative). La prochaine étape de l'exercice sera de définir pour chaque entité de la banque responsable des émissions d'une trajectoire net zero.

Pour ce qui est du scope 3 (catégorie 15), la Banque a préféré effectuer, assisté d'experts, une analyse de matérialité de son bilan sur deux exercices en matière d'impacts Climat et Biodiversité des opérations financées en lien avec la stratégie Climat validée par son Conseil d'Administration.

Par ailleurs, la revue des politiques sectorielles actuellement en cours de finalisation a permis d'introduire la notion de durabilité.

NOTE 20. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs financiers de la Banque ainsi que leur juste valeur au 31 décembre 2025.

20.1 Classification des instruments financiers

Au 31 décembre 2025, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				1 153 381	1 153 381	1 153 381
- Créances interbancaires				49 971	49 971	49 971
- Portefeuille titres- titres de dettes				1 191 036	1 191 036	1 173 015
- Créances sur la clientèle				2 681 076	2 681 076	2 681 076
- Prêts au personnel				24 708	24 708	24 708
- Créances sur actionnaires				4 526	4 526	4 526
- Instruments de capitaux propres	11 372		162 425		173 797	173 797
- Actifs dérivés de couverture	26 868				26 868	26 868
Montant total des actifs financiers	38 240	0	162 425	5 104 698	5 305 363	5 287 342
- Emprunts				3 747 862	3 747 862	3 625 378
- Passifs dérivés de couverture	34 712				34 712	34 712
Montant total des passifs financiers	34 712	0	0	3 747 862	3 782 574	3 660 089

Au 31 décembre 2024, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs Financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				515 905	515 905	515 905
- Créances interbancaires				33 989	33 989	33 989
- Portefeuille titres- titres de dettes				632 471	632 471	591 061
- Créances sur la clientèle				2 372 600	2 372 600	2 372 600
- Prêts au personnel				23 977	23 977	23 977
- Créances sur actionnaires				5 075	5 075	5 075
- Instruments de capitaux propres	10 625		147 036		157 661	157 661
- Actifs dérivés de couverture	108 895				108 895	108 895
Montant total des actifs financiers	119 520	0	147 036	3 584 016	3 850 572	3 809 162
- Emprunts				2 482 092	2 482 092	2 339 801
- Passifs dérivés de couverture	3 366				3 366	3 366
Montant total des passifs financiers	3 366	0	0	2 482 092	2 485 459	2 343 167

20.2 Niveaux de juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente l'analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global à la date de clôture, en fonction du niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans lequel leur évaluation est classée. Les montants sont basés sur les valeurs comptabilisées dans l'état de la situation financière.

Les justes valeurs incluent toutes les différences différées entre le prix de transaction et la juste valeur lors de la reconnaissance initiale, lorsque cette dernière est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation reposant sur des données non observables.

	Niveau 1. Cours de marchés actifs		Niveau 2. Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables		Niveau 3. Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas fondées sur des informations de marché observables		Montant total	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Actifs dérivés de couverture			26 868	108 895			26 868	108 895
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le résultat			11 372	10 625			11 372	10 625
Instruments de capitaux propres à la JV OCI non recyclables	12 895	6 404	-	-	149 529	140 634	162 425	147 038
Montant total des actifs financiers	12 895	6 404	38 241	119 520	149 529	140 634	200 666	266 559
Passifs dérivés de couverture			34 712	3 366			34 712	3 366
Montant total des passifs financiers	-	-	34 712	3 366	-	-	34 712	3 366

Le tableau suivant montre un rapprochement des soldes initiaux aux soldes finaux pour les instruments évalués à la juste valeur au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

2025	Portefeuille de négociation actif		Prêts et avances à la clientèle	Titres d'investissement			Portefeuille de négociation passif	Total
	Titres adossés à des actifs	Dérivés structurés de gré à gré		Titres adossés à des actifs	Titres détenus sur véhicules de titrisation	Titres de participation	Dérivés structurés de gré à gré	
Solde au 1er janvier 2025	-	-	-	-	-	140 632	-	140 632
Total profit ou perte :	-	-	-	-	-	547	-	547
en profit ou perte	-	-	-	-	-	-	-	-
en autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	547	-	547
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	-	-
Emmissions	-	-	-	-	-	8 539	-	8 539
Ventes et règlements	-	-	-	-	-	189	-	189
Transfert entrant au niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfère sortant du niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	149 529	0	149 529

2024	Portefeuille de négociation actif		Prêts et avances à la clientèle	Titres d'investissement			Portefeuille de négociation passif	Total
	Titres adossés à des actifs	Dérivés structurés de gré à gré		Titres adossés à des actifs	Titres détenus sur véhicules de titrisation	Titres de participation	Dérivés structurés de gré à gré	
Solde au 1er janvier 2024	-	-	-	-	-	138 817	-	138 817
Total profit ou perte :	-	-	-	-	-	3 473	-	3 473
en profit ou perte	-	-	-	-	-	-	-	-
en autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	3 473	-	3 473
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	-	-
Emmissions	-	-	-	-	-	5 791	-	5 791
Ventes et règlements	-	-	-	-	-	503	-	503
Transfert entrant au niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfère sortant du niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	140 632	-	140 632

Les autres instruments évalués à la juste valeur sont classés en niveaux 1 et 2. Les instruments détenus par la Banque sont évalués selon les mêmes méthodes de juste valeur que les années précédentes. Il n'y a aucun transfert d'instruments entre les différents niveaux de juste valeur.

20.3 Techniques d'évaluation des justes valeurs

Le tableau suivant recense les techniques d'évaluation des justes valeurs de niveau 2 et 3 pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les données non observables clés utilisées.

Type	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	Fixation des prix à terme	Toutes les données de calcul de la juste valeur sont observables	Il n'existe pas de sensibilité de données non observables
	La juste valeur est calculée au moyen de taux de change à terme cotés à la date de clôture et d'évaluations de la valeur actualisée basées sur les courbes de rendement /courbes de taux de crédit de contrat de grande qualité		
Instruments de capitaux propres (participations)	Technique des comparables de marché/ flux de trésorerie disponibles actualisés/ actif net comptable	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'actualisation ajusté du risque ; - Pourcentage des participations et de l'actif net 	La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) si : <ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'actualisation ajusté du risque était moins élevé (plus élevé) ; - Le pourcentage de participations et l'actif net augmente (diminue).
	La juste valeur est estimée en fonction (i) des prix des dernières transactions (délai inférieur ou égal à 12 mois), conclues à des conditions normales de marché ou relevant d'une offre de paiement ferme et portant sur plus de 15% du stock existant ou (ii) de la valeur actuelle nette calculée au moyen de taux d'actualisation de titres présentant des rendements/risques similaires ajustée pour tenir compte de la structure financière (à condition que la société ait généré des flux consolidés de trésorerie d'exploitation positifs depuis les deux précédents exercices au moins) ou encore (iii) de la valeur mathématique sur la base des derniers états financiers disponibles.		

NOTE 21. CONTRATS DE LOCATION

21.1. En qualité de bailleur

21.1.1 Paiements minimaux futurs

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple est le suivant :

En millions de F CFA	31/12/2025	31/12/2024
A moins d'un an	160	141

21.1.2 Montants comptabilisés en résultat net

Les revenus locatifs figurent dans les « Autres produits d'exploitation » comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2025	31/12/2024
Revenus locatifs des bureaux	160	141
Revenus des immeubles de placement	0	0
TOTAL	160	141

21.2. En qualité de preneur

21.2.1 Paiements minimaux futurs.

Le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location se présente comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2025	31/12/2024
A moins d'un an	212	212

21.2.2 Montants comptabilisés en résultat net

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Charges de loyers conditionnels	212	193
TOTAL	212	193

NOTE 22. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

22.1. Prêts aux Etats membres

Les prêts aux Etats sont soumis aux limites d'intervention présentées à la note 20.1.2 et se caractérisent par une durée maximale de dix-huit (18) ans (durée des prêts FDC) avec un différé de cinq (05) ans.

L'encours des prêts aux Etats se répartit comme suit au 31 décembre 2025 :

Libellés	Nombre de prêts	Montant décaissé sur prêts signés					% Encours des prêts	Montant non décaissé
		FDC (1)	FDE (2)	PSCM (3)	PSPUM (4)	TOTAL(5)=(1+2+3+4)		
BENIN	113	138 156	9 376	65 914	8 784	222 231	10,7%	263 956
BURKINA	98	135 103	13 307	104 193	22 132	274 735	13,3%	278 098
COTE D'IVOIRE	109	103 086	25 329	188 660	46 485	363 560	17,6%	441 688
GUINEE BISSAU	78	111 504	16 492	6 169	0	134 166	6,5%	31 404
MALI	80	142 032	8 663	62 329	27 698	240 722	11,6%	186 928
NIGER	96	140 286	22 571	125 822	13 710	302 389	14,6%	239 914
SENEGAL	127	143 118	20 128	138 011	31 877	333 135	16,1%	381 046
TOGO	77	150 661	162	48 964	0	199 883	9,6%	223 439
TOTAL	778	1 063 946	116 030	740 063	150 686	2 070 821	100,0%	2 046 473

Au 31 décembre 2024, la répartition de l'encours des prêts aux Etats se présentait comme suit :

Libellés	Nombre de prêts	Montant décaissé sur prêts signés					% Encours des prêts	Montant non décaissé
		FDC (1)	FDE (2)	PSCM (3)	PSPUM (4)	TOTAL(5)=(1+		
BF	86	143 186	14 302	90 292	16 771	264 550	14,5%	205 557
BN	114	140 537	10 329	46 733	9 224	206 824	11,4%	305 058
GB	52	111 152	16 350	5 955	0	133 457	7,3%	64 692
MA	80	154 009	9 616	64 335	24 984	252 945	13,9%	215 394
NG	94	135 494	23 356	61 123	8 000	227 973	12,5%	282 117
RCI	102	98 663	26 426	73 480	52 856	251 425	13,8%	484 430
SG	124	145 448	21 569	106 661	22 001	295 680	16,2%	392 698
TG	76	148 655	46	38 123	0	186 824	10,3%	235 602
TOTAL	728	1 077 143	121 995	486 702	133 837	1 819 677	100,0%	2 185 546

22.2. Prêts garantis par le Fonds AGF West Africa (Ex-GARI)

La Banque participe au capital du Fonds AGF West Africa (Ex-GARI). L'encours des prêts garantis par le Fonds AGF West Africa (Ex-GARI) se chiffre au 31 décembre 2025 à 11 561 MFCFA pour un montant garanti de 5 225 MFCFA.

Le détail de ces encours et leurs garanties se présente comme suit :

Libellés des prêts	Montants encours au 31/12/2025	Part garantie	Taux de garantie
NIGERLAIT	0	0	0%
USINE PHARMAC. DO-PHARMA	2 928	982	34%
MODERN. USINE PHARMAQUICK	0	0	0%
PHARMIVOIRE RCI	1 928	886	46%
MDS BURKINA	0	0	0%
SCS CARTONNERIE	2 251	1 129	50%
MOULIN MODERNE DU MALI	753	377	50%
PARENTERUS	3 701	1 851	50%
TOTAL	11 561	5 225	

22.3. Rémunérations des cadres de direction et mandataires sociaux

Les rémunérations des cadres de direction et mandataires sociaux se présentent comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Appointements et gratifications	10 373	9 375
Cotisations de retraite	523	512
Coût financier/retraite	479	480
Coût des services/retraite	424	428
Rémunération des Administrateurs	23	25
Sous-total 1	11 821	10 820
Engagements de retraite	7 191	7 446
Sous-total 2	7 191	7 446

Les rémunérations du Président et des Vice-Présidents sont fixées par les Organes délibérants (Conseil des Ministres et Conseil d'Administration) alors que celles des Directeurs sont conformes à la grille salariale de la Banque.

Les engagements de retraite sont relatifs aux indemnités de retraite à verser aux cadres de Direction à leur départ définitif de la Banque.

NOTE 23. ENGAGEMENTS HORS BILAN

23.1 Engagements reçus

Ces engagements représentent les accords de financements donnés à la Banque par les prêteurs étrangers et les garanties reçues des Fonds régionaux pour la clientèle. Ces engagements se répartissent comme suit :

Engagements reçus	31/12/2025	31/12/2024
Engagements d'emprunts à tirer (a)	306 919	384 657
Garanties reçues de Fonds régionaux (b)	6 994	7 940
Garanties reçues des Assureurs internationaux (c)	362 752	333 751
Total	676 666	726 348

- a) Les engagements à tirer représentent le reliquat non encore encaissé, des emprunts contractés auprès des bailleurs de Fonds.
- b) La Banque reçoit sur ses prêts des garanties autres que financières (hypothèques, gages, nantissements etc.).
- c) La Banque couvre le risque de crédit d'une partie de l'encours de ses prêts par des polices d'assurance signées avec des assureurs internationaux. La garantie sur l'encours couvert par ces polices au 31 décembre 2025 s'élève à 362 752 MFCFA.

23.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont essentiellement relatifs aux accords de prêts et de participations signés avec divers bénéficiaires des concours de la BOAD. Ils s'analysent comme suit :

Engagements donnés	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de prêts donnés (a)	2 692 431	2 749 441
Avances sur financement d'études	39 399	35 662
Engagements de prises de participations (b)	81 342	79 691
Cautions et autres garanties	20 698	17 500
Primes d'assurance credit à payer (c)	17 430	21 137
Total	2 851 300	2 903 432

- (a) Les engagements de prêts donnés correspondent aux accords de financements dont la mise en place reste liée à la réalisation de conditions suspensives ou dont le décaissement effectif est en attente de demandes de tirage de l'emprunteur.
- (b) Les engagements de prise de participations concernent les souscriptions non encore libérées de la BOAD au capital des sociétés. Le détail se présente comme ci-après :

ENGAGEMENTS DE PRISE DE PARTICIPATION AU 31 DECEMBRE 2025	Montant en M FCFA au 31/12/2025	Montant en M FCFA au 31/12/2024
Fonds Cauris Croissance II	1 791	1 791
Société d'Amethis West Africa (AWA) en Côte d'Ivoire	282	282
Fonds Investisseurs et partenaires pour le développement 2 (IPDEV2)	271	482
Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA (Yelean)	1 104	3 055
Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	532	600
Fonds Cauris Croissance IV	5 000	5 000
ECP Africa Fund IV	379	379
Fonds AFIG Fund II	490	408
ADIWALE FUND I	294	765
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds d'amorçage	12 000	12 000
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds Infrastructures	26 238	26 238
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds d'Accélération des infrastructures (IAF)	4 941	5 989
Prise de participation de la BOAD au capital social du Fonds I&P Afrique entrepreneurs 3	5 000	5 000
Prise de participation de la BOAD au capital social du Fonds de dev de projets de l'Alliance pour l'infrastructure Verte en Afrique (AGIA-PD)	9 839	9 839
Prise de participation de la BOAD au capital social de BOAD Titrisation au Togo	800	800
Prise de participation de la BOAD au capital social de BOAD Market Solutions en Côte d'Ivoire	-	2 300
Prise de participation de la BOAD à l'augmentation (augmentation de décembre 2024) du capital social de Air Côte d'Ivoire	2 382	4 763
Prise de participation de la BOAD à l'augmentation du capital social de la BIIC Bénin	0	-
Prise de participation complémentaire de la BOAD au capital du Fonds CAURIS IV.	10 000	-
TOTAL	81 341	79 691

(c) Au cours de l'exercice 2024, la Banque a conclu des polices d'assurances crédit avec des assureurs bénéficiant d'une meilleure notation internationale (A, A+, etc.). L'objectif de cette opération est de réduire le risque d'exposition de la Banque et de bénéficier de l'effet de la meilleure notation de ces assureurs qui devrait permettre à la Banque, à terme, d'améliorer sa propre notation. Le coût de l'engagement des paiements futurs au titre de ces polices s'élève à 17 430 MFCFA au 31 décembre 2025 contre 21 137 MFCFA au 31 décembre 2024.

NOTE 24. EFFETS DE LA SITUATION SECURITAIRE ET SOCIO-POLITIQUE SUR LES COMPTES DE LA BANQUE

24.1 Conflit en Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté depuis février 2022 a des effets sur la zone UEMOA, notamment à travers l'augmentation des prix du carburant et de certains produits de première nécessité entraînant ainsi une inflation généralisée dans la zone. Les contreparties publiques, principaux clients de la Banque, pourraient être impactés par cette situation ; ce qui aurait pour conséquence l'alourdissement de leur déficit et donc de leur qualité de crédit. Les contreparties privées sont également confrontées à cette situation économique difficile. Néanmoins, il convient de signaler qu'à la date d'arrêté des comptes, aucune contrepartie n'a été empêchée de s'acquitter de ses obligations envers la BOAD en lien avec cette situation.

24.2 Conflit israélo-palestinien

Depuis le 7 octobre 2023, on assiste à un conflit au niveau du Moyen-Orient. Ce conflit a des répercussions sur la zone UEMOA, notamment par l'augmentation des prix du carburant et de certains produits qui doivent emprunter l'itinéraire Asie-Afrique. Certaines contreparties pourraient être impactées par cette situation. Cependant, à la date d'arrêté des comptes, aucune contrepartie n'a été empêchée de s'acquitter de ses obligations envers la BOAD en lien avec cette situation.

24.3 Environnement socio-politique et sécuritaire de la sous-région

La zone d'intervention de la BOAD reste toujours impactée par la situation socio-politique et sécuritaire de certains Etats.

La BOAD, conformément à sa politique prudente en matière de provisionnement, a tenu compte de cette évolution de la situation politique dans l'élaboration de ses comptes au 31 décembre 2025.

24.4 Nouveaux tarifs douaniers initiés par les Etats Unis

Au cours de l'année 2025, les Etats Unis ont connu l'arrivée d'une nouvelle Administration. Cette Administration a mis en place des nouveaux tarifs douaniers avec plusieurs pays dont certains de la zone UEMOA. Toutefois, il faut noter que les exportations des pays de la zone vers les Etats Unis restent faibles. Bien que ces nouveaux tarifs douaniers pourraient avoir un impact sur certaines contreparties de la Banque, à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2025, aucune d'entre elles n'a été empêchée d'honorer ses engagements envers la Banque en lien avec les nouvelles exigences prises par les Etats Unis. Par ailleurs, la Banque n'a pas connaissance d'événements susceptibles de compromettre la situation financière de ses contreparties au motif des nouveaux tarifs douaniers. Néanmoins, la Banque suit de près l'évolution de la situation et ses conséquences potentielles sur les plans géopolitique et macroéconomique.

NOTE 25. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Outre le conflit Israélo-Palestinien qui est en cours depuis octobre 2023, le monde assiste depuis le 28 février 2026 à une confrontation entre l'Iran et la Coalition Etats-Unis-Israël. Ce conflit impacte déjà la chaîne d'approvisionnement en pétrole en provenance du Moyen Orient. Le cours du baril du pétrole a grimpé avec de fortes oscillations et les marchés financiers font l'objet de fortes instabilités. Par ailleurs le prix du carburant à la pompe a augmenté et pourrait avoir des conséquences directes sur le pouvoir d'achat des ménages et l'inflation dans certains pays développés. La zone d'intervention de la Banque étant dépendante de l'importation de carburant pourrait ressentir les effets de cette crise sur l'exercice 2026. La BOAD pourrait également ressentir l'effet de cette crise à travers le coût de la levée de nouvelles ressources sur le marché international. Toutefois, à la date d'arrêté des comptes, cette crise n'a aucun impact sur les comptes clos le 31 décembre 2025. Par ailleurs, la Banque n'a pas connaissance d'événements susceptibles de compromettre la situation financière de ses contreparties en lien avec cette nouvelle crise. Néanmoins, la Banque suivra de près l'évolution de la situation et de ses conséquences potentielles sur ses comptes.

A la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2025 par le Conseil d'Administration de la

BOAD, le Management de la Banque n'a noté aucun autre événement postérieur susceptible d'influencer sa situation financière et ses résultats.